

**SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

SRADT

**VERSION
ADOPTÉE**
DÉCEMBRE 2006

HORIZON 2015

UN NOUVEL EQUILIBRE



AU SERVICE DES HAUT-NORMANDS

UN NOUVEL ÉQUILIBRE AU SERVICE DES HAUT-NORMANDS



Pour répondre aux défis auxquels la Haute-Normandie est confrontée, la Région s'est engagée dans l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT).

L'enjeu est de taille : il s'agit d'anticiper les mutations de notre société, son organisation territoriale et de trouver les voies d'un avenir conjuguant modernité et solidarité.

Afin que nos ambitions et priorités soient partagées, j'ai tenu à organiser une vaste concertation avec les représentants de la société civile, du Conseil économique et social, les acteurs socio-professionnels, les Départements et les autres Régions concernées...

Ce sont ainsi plus de 2 500 personnes qui ont participé à nos rencontres, des centaines de projets que nous avons reçus et analysés. Et, pour la première fois, Région et Départements ont travaillé main dans la main, poursuivant un même dessein : proposer un nouvel équilibre à l'horizon 2015.

Aujourd'hui, nous disposons donc d'un cadre partagé et reconnu pour l'ensemble de nos politiques. Le SRADT définit nos grandes orientations pour relever les défis économiques ou environnementaux de demain. Il offre une vision collective de notre avenir et nous travaillerons à le rendre meilleur pour tous les Haut-Normands.

A handwritten signature in black ink, reading "Alain Le Vern", with a horizontal line underneath.

Président de la Région Haute-Normandie



UN GRAND PROJET POUR LA NORMANDIE

La Normandie, cinquième ensemble français par son PIB, bénéficie d'une notoriété mondiale, d'une situation géographique privilégiée de carrefour européen, et d'une économie qui sait s'appuyer sur des pôles d'excellence reconnus et complémentaires, comme en témoignent les projets de pôles de compétitivité bas et haut-normands.

Ces atouts, nous avons choisi de les valoriser, dans chacune de nos régions mais aussi ensemble, dès le lendemain des élections régionales de mars 2004.

Par nos rencontres régulières et le travail intense mené par l'ensemble de nos services dans de nombreux domaines, la coopération entre nos deux régions est passée, en un peu plus d'un an et demi, du stade de l'éternel vœu pieux à la réalité, qui commence à donner des résultats concrets. Certains des projets les plus symboliques sont désormais achevés, comme la nouvelle liaison ferroviaire qui met Caen et Rouen à une heure trente l'une de l'autre, d'autres sont aujourd'hui bien avancés.

La Normandie bénéficiera demain à Deauville d'une fenêtre ouverte sur le monde à partir de la plate-forme aéroportuaire normande et une nouvelle liaison ferroviaire rapide et confortable avec la capitale devra voir le jour. Un nouveau franchissement reliant les deux rives de l'estuaire de la Seine devra constituer après-demain un trait d'union supplémentaire entre nos deux régions.

Les projets avancent car ils se fondent sur des enjeux partagés. Le travail des deux Conseils économiques et sociaux régionaux bas et haut normands avait permis de les identifier avec précision. Au-delà de l'histoire, nos deux régions partagent en effet beaucoup de points de convergence : leur situation géographique exceptionnelle entre la Manche et l'Île-de-France tout d'abord, leur armature urbaine dense qui structure leur équilibre territorial ensuite, leur proximité avec le Royaume-Uni enfin.

À l'inverse, la Basse et la Haute Normandie présentent aussi un certain nombre de spécificités et de caractéristiques propres qui les différencient l'une de l'autre.

L'économie haut-normande est plus industrielle et le PIB par emploi y est plus élevé, la Basse-Normandie est plus rurale mais semble moins touchée par le chômage et la précarité.



Il s'agira de tirer toutes les conséquences de ces caractéristiques reprises dans les diagnostics bas et haut-normands, afin de pouvoir déterminer avec précision le champ de l'intérêt normand commun et les grandes orientations stratégiques partagées qui doivent en découler.

Dans ce champ de l'intérêt commun, tous les domaines, où une certaine « masse critique » sera nécessaire pour bien fonctionner, devront faire l'objet d'un travail coordonné. Il est d'ores et déjà possible d'évoquer l'enseignement supérieur et la recherche, l'organisation de filières économiques communes, le portage de grands projets d'infrastructures, la sauvegarde des ressources naturelles et de la biodiversité, les dossiers agricoles et touristiques...

Nous pourrions ainsi avancer de concert pour faire face aux grands défis que laisse entrevoir notre futur proche : révolution de la société de l'information et de la connaissance, bouleversement attendu d'une économie fondée jusqu'alors sur le transport bon marché, enjeu du développement durable et de la qualité de vie...

Il nous appartient de construire ensemble l'avenir de nos deux régions.

Philippe Duron

Président de la Région Basse-Normandie

Alain Le Vern

Président de la Région Haute-Normandie

SOMMAIRE

PRÉAMBULE / INTRODUCTION	5-7
CHAPITRE 1 DES VALEURS, DES PRINCIPES	8
CHAPITRE 2 UNE AMBITION, UNE STRATÉGIE	13
CHAPITRE 3 DES AXES STRATÉGIQUES	18
LES HAUT-NORMANDS DANS LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE	
AXE 1 La formation et la connaissance, ou l'homme au cœur du développement	20
PRIORITÉ 1 L'épanouissement individuel par la formation	22
PRIORITÉ 2 La formation au cœur des stratégies de l'emploi	25
LES ACTIVITÉS DES HAUT-NORMANDS	
AXE 2 L'affirmation de la fonction d'interface maritime et internationale	28
PRIORITÉ 1 La valorisation régionale de l'économie maritime et portuaire	30
PRIORITÉ 2 L'ouverture sur l'international	32
PRIORITÉ 3 L'irrigation de l'espace régional depuis ses « portes »	34
AXE 3 Une économie consolidée, diversifiée, aspirée par le haut, créatrice d'emplois	36
PRIORITÉ 1 L'économie régionale tirée par l'intelligence	38
PRIORITÉ 2 La consolidation, la diversification et l'élargissement du tissu d'activités dans les secteurs créateurs d'emploi	41
AXE 4 Une gestion performante et durable des déplacements et de l'énergie	46
PRIORITÉ 1 L'adaptation des déplacements aux exigences d'aujourd'hui	48
PRIORITÉ 2 L'énergie : de la maîtrise aux alternatives	52
LES HAUT-NORMANDS DANS LEUR TERRITOIRE	
AXE 5 Une société plus humaine, dans un souci de cohésion territoriale	54
PRIORITÉ 1 L'insertion et la lutte contre l'exclusion	56
PRIORITÉ 2 L'amélioration du contexte sanitaire	58
PRIORITÉ 3 La mixité urbaine et périurbaine	62
AXE 6 Un nouvel équilibre démographique, dans une région ouverte à l'accueil	64
PRIORITÉ 1 Mobilisation en faveur des jeunes et des jeunes actifs, force vive du territoire	65
PRIORITÉ 2 La recherche de l'excellence dans l'accompagnement du vieillissement de la population	67
PRIORITÉ 3 Le logement, au centre du développement des territoires	69
AXE 7 Culture, sports et activités de loisirs, enjeux du développement des territoires et de l'épanouissement des Haut-Normands	70
PRIORITÉ 1 Le développement de l'accès à la culture et au sport	72
PRIORITÉ 2 Le renforcement de l'attractivité régionale à travers la culture	75
AXE 8 Un environnement et un espace qualifiés et reconnus	76
PRIORITÉ 1 La recherche d'un nouvel équilibre environnemental	78
PRIORITÉ 2 La mise en valeur de l'espace	81
CONCLUSION LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉVALUATION DU SRADT	84
ANNEXES	
LES TEMPS FORTS DE LA CONCERTATION	86
DICTIONNAIRE DES SIGLES	88
GLOSSAIRE	89-90
INDEX THÉMATIQUE	91

Les termes accompagnés d'un astérisque (*) sont définis dans le glossaire pages 89-90.

PRÉAMBULE

UN NOUVEL HORIZON POUR TOUS LES HAUT-NORMANDS

Afin de permettre à tous les Haut-Normands d'avoir une vision partagée de leur avenir, la Région Haute-Normandie s'est engagée dans l'élaboration du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT). En réfléchissant collectivement aux enjeux futurs, la Région souhaite ainsi définir un cadre de référence pour le développement de la Haute-Normandie à l'horizon 2015.

L'objectif de cette démarche est double :

- il s'agit, d'une part, de définir une stratégie d'aménagement et de développement pour la Haute-Normandie à l'horizon 2015. Cette stratégie constituera le volet opérationnel du SRADT qui servira, dès cette année, de référence pour la Région dans ses négociations avec ses partenaires : l'État et l'Union Européenne mais aussi l'ensemble des territoires de Haute-Normandie (Départements, pays, agglos...) et les Régions voisines, Basse-Normandie notamment.
- il s'agit aussi de se doter d'une vision prospective, à plus long terme (2025), sur l'avenir de la région et ses relations avec l'Europe et le reste du monde. Cette réflexion permettra d'anticiper les mutations de la société et de son organisation territoriale, de trouver les voies d'un développement plus équilibré et satisfaisant pour tous.

Exprimant une vision partagée d'un avenir commun, le SRADT s'appuie sur des principes fondateurs essentiels. Il se décline à travers une série de schémas opérationnels : Schéma régional de développement économique, Plan régional de développement des formations professionnelles, Schéma régional éolien, Plan de déplacements régional, Schéma régional des infrastructures et des transports, Agenda 21*.

L'élaboration du SRADT s'effectue dans un contexte de forte mutation des politiques publiques :

- du fait de l'évolution des missions des collectivités territoriales en matière d'aménagement et de développement régional ;
- du fait des démarches engagées pour les Contrats de projets État-Régions et la nouvelle génération de fonds européens. Ces travaux doivent déboucher, dès le début 2007, sur des priorités régionales renouvelées.

Les orientations et projets issus du SRADT doivent donc nourrir les politiques publiques régionales lors de ces différentes échéances.

Le présent document constitue la charte du SRADT et fait suite à un diagnostic recensant les forces et faiblesses du territoire, ces deux documents constituant le schéma d'aménagement régional. Celle-ci présente en trois parties les grandes lignes des orientations stratégiques et opérationnelles :

1. Des valeurs, des principes
2. Une ambition, une stratégie
3. Des axes opérationnels

Document tout à la fois stratégique et opérationnel, la charte du SRADT a été élaborée en intégrant de façon continue la concertation menée avec l'ensemble des acteurs régionaux.

INTRODUCTION

Outil d'aménagement et de développement du territoire, le SRADT doit permettre de mobiliser toutes les énergies au service d'un projet collectif et partagé. Concrètement, qu'est-ce que le SRADT ? Comment a-t-il été élaboré ? Sous quelle forme sera-t-il appliqué ?

Voici quelques éléments de réponse...

UN DOCUMENT STRATÉGIQUE

Le Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire est un document stratégique qui dessine les grandes perspectives et priorités régionales pour les prochaines décennies. Le SRADT de Haute-Normandie a été élaboré à partir d'un diagnostic : réalisé à l'automne 2005, celui-ci fait ressortir les points forts et les points faibles du territoire. Le SRADT a pour ambition de proposer à tous les Haut-Normands une vision commune. Il aborde tous les sujets importants pour l'avenir : l'emploi, l'économie, l'environnement, la santé, la lutte contre l'exclusion, le logement, les infrastructures et équipements, l'attractivité du territoire... Avec deux préoccupations transversales : l'épanouissement de l'homme sur le territoire et la capacité à mener des politiques durables.

UNE VINGTAINÉ DE PRIORITÉS

Concrètement, le SRADT identifie, sous forme de priorités, une vingtaine d'orientations pour construire l'avenir de la Haute-Normandie. On trouve notamment les priorités suivantes :

- multiplier et adapter l'offre de logement pour répondre à l'évolution démographique de la région et aux modes de vie de ses habitants ;
- soutenir les secteurs créateurs d'emplois issus du tissu économique régional (nouvelles filières d'excellence, filière agricole, forêt-bois, filière touristique, commerce et artisanat...) ;
- renforcer les transports collectifs et mieux gérer les déplacements des Haut-Normands ;
- valoriser l'économie maritime et portuaire d'une région forte de cinq ports ;
- améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes âgées et considérer l'évolution démographique haut-normande comme un atout social et économique ;
- maîtriser l'énergie et développer les énergies renouvelables dans une région à fort potentiel ;
- généraliser l'accès à la culture et au sport en s'appuyant sur le bon niveau d'équipements existants ;
- accroître le niveau de formation des jeunes et faciliter, à tous les niveaux, l'apprentissage et la pratique des langues étrangères dans une région ouverte sur l'international.

Ces priorités seront ensuite traduites en actions concrètes.

UNE DÉMARCHE CONCERTÉE

Tout au long de son élaboration, le SRADT a fait l'objet d'une large concertation. D'une part avec les Départements de l'Eure et de Seine-Maritime, qui ont été associés à la démarche dès la phase de diagnostic, notamment dans le cadre du 276¹. D'autre part avec l'ensemble des acteurs régionaux : représentants socio-professionnels, responsables éducatifs, élus, citoyens...

Au final, plus de 2500 Haut-Normands ont participé, via des ateliers, des rencontres territoriales, des réunions thématiques ou une conférence des territoires, à la mise en œuvre de ce schéma. Cette phase de concertation s'est déroulée entre janvier et septembre 2006. Elle a permis de valider le diagnostic de départ et d'établir des priorités pour que celles-ci soient partagées par le plus grand nombre.

Le SRADT a été approuvé officiellement par l'assemblée régionale réunie en séance plénière le 11 décembre 2006 et est entré en application.

Par la suite, le schéma va s'enrichir au fil des semaines d'un programme d'actions. Celles-ci devront présenter une dimension régionale, un caractère structurant et, le plus souvent, être partagées à l'échelle intercommunale. Elles seront financées ou cofinancées par la Région dans le cadre de ses différentes politiques ou au titre des contrats de développement passés avec les territoires (contrats de pays, contrats d'agglomérations).

Tous les documents réalisés par la Région Haute-Normandie dans le cadre du SRADT sont consultables en ligne sur le site www.region-haute-normandie.fr.

¹ Structure de décision et de réflexion associant la Région Haute-Normandie, le Département 27 et le Département 76

CHAPITRE 1

DES VALEURS DES PRINCIPES

Le SRADT de Haute-Normandie repose sur deux principes fondateurs : l'épanouissement de l'Homme dans son territoire et la nécessité de mener une politique durable dans tous les secteurs de la vie publique.

Ces valeurs constituent un véritable fil conducteur pour l'ensemble de la réflexion et la définition des axes opérationnels.



L'HOMME AU CŒUR DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

La place de l'Homme est centrale dans la politique de développement et d'aménagement de la Région. Elle constitue la colonne vertébrale de la charte du SRADT.

Par référence au sens même du mot « développement », dont l'objectif final est l'épanouissement des personnes dans leur société et leur territoire, l'élaboration du SRADT a été adossée à un objectif majeur : permettre aux Haut-Normands de se réaliser dans leur projet personnel, professionnel, d'avoir accès équitablement à la formation, au logement, à la culture, à la santé, aux loisirs et à un environnement de qualité.

Le SRADT décline ainsi des projets au service des attentes des citoyens pour leur vie quotidienne et leurs aspirations profondes, à tous les âges de la vie.

LA POLITIQUE DURABLE COMME SOCLE DE REFERENCE

L'ensemble des orientations et des projets proposés s'inscrit dans une volonté déterminée de politique durable. Cela se traduit par un ensemble d'exigences.

■ La capacité et l'engagement

Une politique durable implique d'abord un projet d'aménagement pleinement responsable, définissant des futurs crédibles, des orientations réalistes et réalisables, des projets clairement identifiés, dans leur maîtrise d'ouvrage comme dans leur capacité de financement. Cette capacité doit être assurée durant tout le temps nécessaire à la réalisation de l'action.

■ La réversibilité

Par référence aux critères du développement durable*, la politique durable essaie par ailleurs d'anticiper sur la réversibilité des choix de développement, afin de garantir des possibilités d'évolutions aux prochaines générations. Ce principe de réversibilité s'applique aussi, dans la mesure du possible, aux choix et engagements budgétaires.

■ La cohésion

Visant l'amélioration des conditions de vie et l'intégration continue des territoires à long terme, le projet d'aménagement s'attache également à la cohésion sociale et territoriale. Véritable instrument de développement territorial régional, il entend développer à ce titre les relations solidaires entre les groupes humains et les territoires, moyennant :

- > une préoccupation d'équité territoriale, exprimée à travers l'exergue : « Pas de territoire injustement oublié, pas de territoire injustement favorisé » ;
- > une volonté affirmée de cohésion régionale, notamment par l'atténuation des antagonismes et des concurrences entre les territoires et le développement des coopérations.

■ L'ouverture

Dans une société caractérisée par le partage de l'information, le développement des échanges, la globalisation planétaire, une politique durable repose en outre sur le principe d'ouverture, applicable à l'ensemble des acteurs et opérateurs de l'aménagement régional. Cette ouverture n'est pas seulement économique ou territoriale, elle est aussi culturelle, sociale et politique.

■ La gouvernance*

Pour faire face aux défis contemporains, rendre l'action plus efficiente tout en répondant mieux aux besoins et attentes des citoyens, il convient de faire évoluer nos comportements individuels et collectifs en développant la culture de la gouvernance et de la coopération, comprise comme une logique transversale, une dynamique qui s'exprime déjà à travers de substantielles avancées en Haute-Normandie notamment :

- > les acquis du « 276 », dispositif unique de coopération entre la Région et les deux Départements, reposant sur des visions communes et partagées et sur la collaboration entre les trois collectivités ;
- > la coopération avec la Basse-Normandie, la Picardie, l'Île-de-France et avec d'autres régions européennes dans le cadre de l'espace Arc Manche* ;

- > le rôle joué par les Pays et les Agglomérations, qui s'affirment comme des structures importantes et consolident de vrais progrès en matière de développement territorial. Si l'État se désengage notamment de l'appui aux Pays, il appartiendra à la Région de prendre le relais et de déployer un dispositif de contractualisation avec ces intermédiaires efficaces permettant de soutenir les ingénieries de développement local ;
- > la couverture de l'intercommunalité, dans une région qui est aujourd'hui la première pour le taux de population couverte par un établissement public intercommunal (plus de 99 %).

La valeur de la gouvernance est régie par les grands principes suivants :

- > la transparence, la lisibilité des politiques publiques et leur évaluation ;
- > la recherche de complémentarité et la limitation des phénomènes de concurrence ;
- > l'incitation au travail en réseau à la coopération entre acteurs, à la mutualisation des compétences ;
- > la mise en cohérence de l'action et des modes de gestion ;
- > la coordination de la communication intérieure et extérieure ;
- > la mise en place de mécanismes de consultation ;
- > l'obligation de rendre compte aux citoyens ;
- > l'équité de l'action publique.

■ ... pour un projet global de développement durable*

Construit sur les valeurs d'une politique durable, le SRADT constitue un projet global prenant en compte l'interdépendance des phénomènes et respectant les critères du développement durable, à savoir :

- > épanouissement des personnes par l'accès à une bonne qualité de vie ;
- > équité et cohésion sociale, solidarité entre générations et entre territoires ;
- > dynamique de développement appliquant des modes de production performants et responsables ;
- > préservation de la biodiversité*, protection des milieux et des ressources ;
- > lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- > capacité à mobiliser les acteurs de différents secteurs dans la gestion des projets.



CHAPITRE 2

UNE AMBITION UNE STRATÉGIE

Le SRADT exprime une ambition, une volonté politique pour donner à tous un véritable futur en Haute-Normandie. Reposant sur les principes précédemment énoncés, cette ambition propose un nouvel horizon, un nouveau visage pour la Haute-Normandie.



Le port du Havre

UN NOUVEL HORIZON UN NOUVEAU VISAGE POUR LA HAUTE-NORMANDIE

L'ambition exprimée par le SRADT se traduit par une ligne stratégique, définissant les grandes orientations, l'esprit et l'architecture générale du projet. Cette stratégie énonce également les coopérations que la Région souhaite nouer afin de partager et développer ces projets. C'est à partir de ce cadre, de ces repères que seront ensuite déclinés les axes stratégiques, puis les priorités de l'action et les objectifs opérationnels.

L'AMBITION

Le diagnostic du SRADT* a montré les divers héritages, notamment industriels et ruraux, avec lesquels la région doit aujourd'hui composer son avenir. Sans sous-estimer les pesanteurs du legs, le SRADT doit avant tout permettre à chacun d'en mesurer et d'en valoriser les atouts (adaptabilité aux reconversions économiques, dynamique des pôles de compétitivité, attractivité des territoires ruraux, capital humain, patrimoine culturel et historique...).

Le positionnement stratégique de la Haute-Normandie, tel que le propose le SRADT, relève donc d'une approche volontairement positive et dynamique, placée sous le signe d'une ambition réaliste. Celle-ci s'exprime dans deux exigences fondatrices :

■ Valoriser les atouts, les forces, les opportunités...

...plutôt que s'appesantir sur les faiblesses, les limites, les difficultés de manière à créer une dynamique permettant de se mobiliser collectivement. Parmi ces atouts spécifiques à la Haute-Normandie :

- > le complexe portuaire adossé à l'épine dorsale de la Seine ;
- > la position géostratégique et l'ouverture internationale ;
- > la puissance industrielle de l'économie et la performance des filières d'excellence ;
- > la proximité de Paris et une position forte au sein du Bassin parisien ;
- > des espaces diversifiés et riches de potentialités.

■ Franchir un seuil significatif de développement...

...permettant à la Haute-Normandie d'être une région où l'on peut construire son avenir. Ceci suppose d'offrir à la population d'aujourd'hui et aux générations qui suivront des conditions meilleures d'épanouissement, à travers :

- > la culture et de la formation comme socles de la personnalité ;
- > la formation comme instrument d'accomplissement professionnel ;
- > une économie compétitive, performante et responsable, tant du point de vue social qu'environnemental ;
- > le bien-être social et environnemental comme facteur de la qualité de vie ;
- > la dynamique des organisations comme facteur d'émulation.

LA STRATÉGIE

Prenant en compte à la fois l'héritage et les dynamiques nouvelles, intégrant par conséquent les enjeux majeurs du développement régional, cette ambition se traduit par la ligne stratégique suivante :

Parvenir à un nouvel équilibre de développement favorisant l'épanouissement des personnes dans une région forte de ses atouts, de sa compétitivité, de son ouverture internationale et de sa capacité d'adaptation.

* Disponible sur le site
Internet de la Région
www.region-haute-normandie.fr

■ Un nouvel équilibre de développement

Par rapport à l'héritage, la recherche d'un nouvel équilibre doit permettre de conforter la compétitivité, la performance et l'excellence tout en la conjuguant avec un souci de plus grande équité sociale et de qualification environnementale.

La recherche d'un nouvel équilibre doit ainsi être comprise comme :

- > la conjugaison entre les champs de compétitivité de la Haute-Normandie et les dimensions plus traditionnelles de son économie ;
- > l'articulation entre la performance (qui repose elle-même sur l'équilibre dynamique entre économie et formation) et la solidarité ;
- > la combinaison entre un aménagement efficace du territoire régional et la valorisation d'un patrimoine et d'un cadre de vie de qualité intégrant la dimension environnementale dans le bâti.

Ce nouvel équilibre, qui favorisera l'attractivité régionale, passe par une inversion de l'image parfois négative et injustifiée que les Haut-Normands ont d'eux-mêmes et de leur région.

■ L'épanouissement des personnes

C'est l'objectif central et final, auquel doivent concourir l'ensemble des moyens mobilisés et donc l'ensemble des axes opérationnels et des chantiers qui vont décliner la stratégie.

L'épanouissement des personnes se comprend à la fois sur le plan :

- > de la qualité de vie et du bien-être matériel, environnemental, social ;
- > des perspectives d'accomplissement professionnel ;
- > des conditions d'épanouissement personnel et culturel ;
- > de la conciliation des temps de vie (temps de travail, temps de loisirs, temps familial...).

■ Une Haute-Normandie forte

Forte de ses atouts : le socle économique et industriel existant, bien sûr et avec lui la ressource humaine et les savoir-faire, les filières d'excellence, mais aussi le maillage urbain, la valorisation de sa position dans le Bassin parisien et notamment comme région partenaire de l'Île-de-France.

Forte de sa qualité de vie et de son patrimoine naturel : l'idée partagée par une majorité de Haut-Normands que les espaces de vie, tant en zones urbaines que rurales, forment des territoires où il fait bon vivre ; la qualité du patrimoine architectural, culturel et historique et sa mise en valeur ; le patrimoine naturel constitué par une grande variété d'espaces naturels remarquables ainsi que la richesse de leur biodiversité*.

Forte de sa compétitivité : l'affirmation de la puissance économique et de la capacité du système régional à accroître sa valeur ajoutée et à renforcer ses positions, ses marchés, mais aussi, plus généralement, la recherche de la performance sur le plan de l'économie, des compétences comme des territoires.

Forte de son ouverture internationale : la position géostratégique sur la Manche, entre les deux premiers bassins économiques d'Europe, le renforcement du complexe portuaire et des activités associées, l'ouverture de l'économie sur l'international et la vocation internationale de la Haute-Normandie.

Forte de sa capacité d'adaptation, à travers des efforts développés en aval du SRADT, en faveur de la diversification de son socle économique, de la qualification de la ressource humaine, de l'appropriation du vieillissement comme atout de développement, mais aussi de l'anticipation des mutations (conséquences de l'effet de serre) et des ruptures (l'après-pétrole).



La filière automobile, symbole de la compétitivité régionale

Forte de ses coopérations : le développement de la culture de l'ouverture et de la coopération entre les acteurs et les territoires haut-normands, ainsi qu'avec les régions voisines, singulièrement la Basse-Normandie.

Forte de ses territoires de projet : les territoires constitutifs de la région (pays, agglomérations, Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande...), éléments structurants du développement et de l'aménagement régional, à même de concourir au projet régional dans une optique convergente.



CHAPITRE 3

DÈS AXES STRATÉGIQUES

Huit axes stratégiques matérialisent la stratégie du SRADT. Ces axes renvoient aux éléments déterminants du diagnostic et aux enjeux majeurs qu'il a fait émerger. Ils se déclinent à leur tour en priorités puis en objectifs opérationnels.

Les huit axes du SRADT s'organisent de la façon suivante :

LES HAUT-NORMANDS DANS LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

AXE 1 La formation et la connaissance, ou l'homme au cœur du développement

LES ACTIVITÉS DES HAUT-NORMANDS

AXE 2 L'affirmation de la fonction d'interface maritime et internationale

AXE 3 Une économie consolidée, diversifiée, aspirée par le haut, créatrice d'emplois

AXE 4 Une gestion performante et durable des déplacements et de l'énergie

LES HAUT-NORMANDS DANS LEUR TERRITOIRE

AXE 5 Une société plus humaine, dans un souci de cohésion territoriale

AXE 6 Un nouvel équilibre démographique, dans une région ouverte à l'accueil

AXE 7 Culture, sports et activités de loisirs, enjeux du développement des territoires et de l'épanouissement des Haut-Normands

AXE 8 Un environnement et un espace qualifiés et reconnus

AXE 1

**LA FORMATION
ET LA CONNAISSANCE,
OU L'HOMME AU CŒUR
DU DÉVELOPPEMENT**

La Région Haute-Normandie a adopté son Plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF) en mars 2006. Ce schéma répond de façon détaillée aux enjeux liés à la définition à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes dans une logique de cohérence de l'ensemble des filières de formation.

Le PRDF accompagne le renforcement des compétences des Haut-Normands en garantissant l'accès à la formation tout au long de la vie, leur permettant ainsi de réaliser leur souhait d'évolution professionnelle tout en recherchant une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi.

Mais qui dit formation dit aussi formation initiale garante des acquis fondamentaux, ces derniers étant particulièrement importants dans une région frappée par un taux d'illettrisme relativement élevé, une faiblesse du niveau général de qualification et d'importantes sorties du système scolaire sans qualification. Le Schéma prévisionnel des formations proposera des éléments concernant la formation initiale, de la sixième à la terminale.

Ainsi la formation et la connaissance sont-elles inscrites au cœur du développement régional; elles en constituent le moteur sans lequel tout aménagement du territoire resterait une ambition purement technique. Il ne peut en effet y avoir de territoires dynamiques sans une ressource humaine à la fois épanouie, ouverte et compétente, capable d'accompagner et d'anticiper les mutations sociales et économiques en cours et à venir.

Le SRADT consacre donc la dynamique formation-métier-compétence comme un des éléments clés d'une région tournée vers l'avenir.

À ce titre, il doit d'abord, en accord avec les objectifs du PRDF, favoriser le déploiement d'une stratégie régionale et de dispositifs de formation et d'éducation des hommes tout au long de la vie, visant l'épanouissement des individus et prenant donc en compte non seulement la dimension économique, mais aussi la dimension du développement personnel.

Il doit également promouvoir l'élévation du niveau de qualification et de compétences de chacun, en affichant un objectif de capacité d'adaptation et d'évolution, permettant de répondre mieux au défi de l'emploi et aux mutations économiques.

Pour y parvenir, le SRADT définit les priorités et les objectifs opérationnels suivants :

- Priorité 1 : l'épanouissement individuel par la formation**
- Priorité 2 : la formation au cœur des stratégies de l'emploi**

PRIORITÉ 1

L'ÉPANOUISSEMENT INDIVIDUEL PAR LA FORMATION

Si la formation vise l'insertion professionnelle, elle doit aussi servir et répondre aux attentes et aspirations profondes des personnes. Elle ne saurait pourtant être choisie et appréhendée en dehors de tout contexte socio-économique.

■ L'éducation et la formation comme vecteurs de citoyenneté et d'épanouissement personnel tout au long de la vie

Le développement et l'avenir de la Haute-Normandie passent par la formation de ses habitants. Chacun doit à tout moment pouvoir être formé et accompagné dans son parcours de formation, dans un souci d'épanouissement personnel.

Dans une économie du XXI^e siècle en bouleversement rapide, c'est avant tout la formation qui garantira aux citoyens une place active dans la société mais aussi une capacité d'engagement et d'action dans le développement régional.

L'objectif est de développer une offre de formation accessible à tous, et en particulier aux personnes économiquement en difficulté ou en situation de handicap, moyennant l'organisation ou le renforcement de deux dispositifs :

- > la consolidation du lien entre la formation initiale et la formation continue, cette dernière étant d'autant plus

efficace qu'elle repose sur un socle solide de formation initiale. La consolidation implique une mise en réseau plus affirmée des acteurs de la formation, favorisant une souhaitable continuité et complémentarité entre les deux systèmes ;

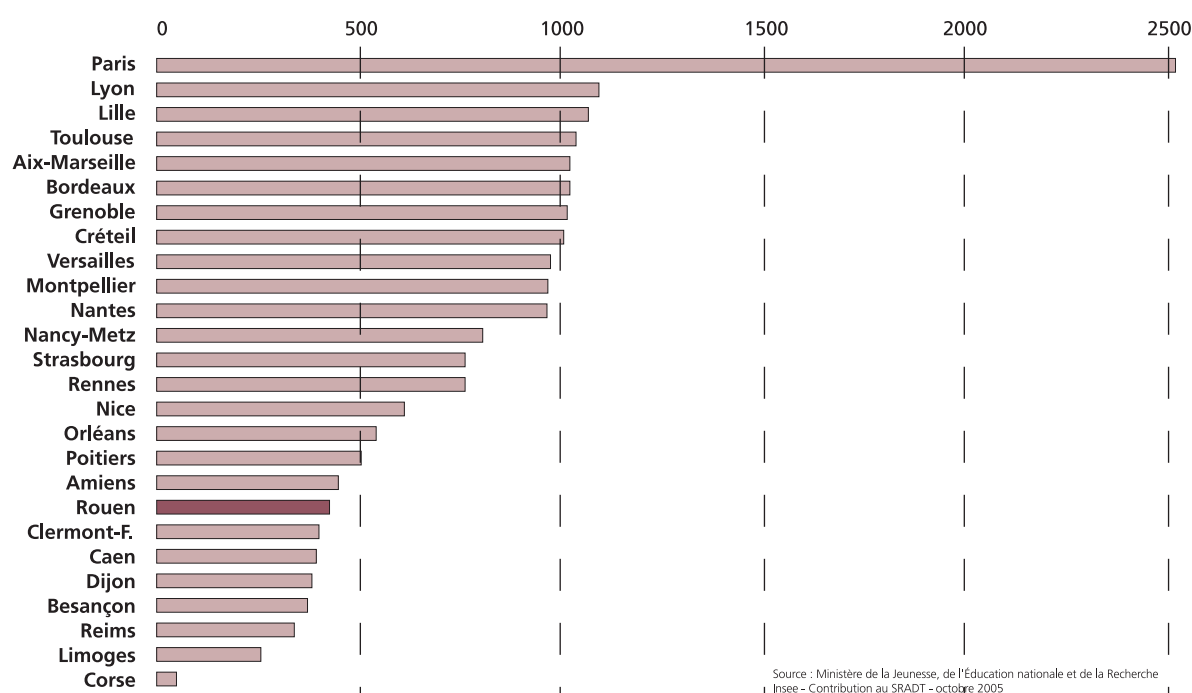
- > la validation des acquis de l'expérience*, qu'il faut développer en partenariat avec les acteurs concernés.

■ Amélioration du niveau global de connaissance et incitation des jeunes et des adultes à aller plus loin dans leur formation et leur qualification

Comme le rappelle le PRDF, les mutations industrielles et les évolutions technologiques ont assez peu affecté les comportements sociaux, qui restent en partie tributaires de schémas culturels anciens. De ce fait, et malgré

* voir glossaire pages 89-90.

Nombre de formations de 3^e cycle offertes par académie



Source : Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
Insee - Contribution au SRADT - octobre 2005



L'ouverture des formations à l'international, une priorité

un effort considérable d'investissement notamment dans l'enseignement secondaire et universitaire, le niveau de qualification reste encore faible.

L'évolution de la carte des formations vers une élévation des niveaux de sortie et de qualification, qui est un des objectifs du PRDF, contribuera à renforcer l'attractivité régionale vis-à-vis des jeunes mais aussi des entreprises.

Conçue comme un instrument essentiel du développement régional, cette élévation du niveau de qualification passe par cinq moyens convergents :

- > lutte contre l'échec scolaire dès le primaire et le premier degré du secondaire par la mise en place de plans volontaristes de réussite scolaire (soutien pédagogique, initiation
- éducative aux activités culturelles, sportives ou liées à des enjeux de citoyenneté, sensibilisation à l'éco-responsabilité) ;
- > valorisation et acquisition d'un niveau suffisant de connaissances pour tous, comme vecteur d'intégration dans les formations supérieures ;
- > accompagnement des jeunes vers l'accès à des formations plus longues et des diplômes plus élevés (y compris pour le secteur tertiaire, vis-à-vis duquel il faut développer des formations de haut niveau) ;
- > incitation et encouragement à la poursuite d'études supérieures ;
- > incitation à la mobilité, ce qui suppose de dépasser certaines limites liées aux références culturelles comme à l'environnement personnel.

■ Amélioration de l'offre de formation dans un souci d'équité territoriale et de renforcement de l'attractivité régionale

L'offre de formation doit, en accord avec l'objectif 10 du PRDF qui vise à faciliter le développement équilibré du territoire, pouvoir assurer, outre une égalité d'accès pour l'ensemble des Haut-Normands, une répartition équilibrée et harmonieuse des équipements et de leur accessibilité.

Afin d'assurer cet accès à la formation, les objectifs sont les suivants :

- > poursuite de l'investissement en matière de consolidation, d'adaptation, d'optimisation de l'offre de formation et de progression vers l'excellence, notamment à travers la mise en place de pôles de formation ;
- > volonté de développer l'enseignement supérieur dans la cohérence de toutes ses composantes (universités, licences professionnelles, IUT, BTS, écoles...) notamment en direction des formations du tertiaire supérieur (gestion, commerce, administration...) insuffisantes dans la région, tout en valorisant un existant souvent performant mais insuffisamment connu ;
- > affirmation d'un souci d'équité territoriale par rapport aux perspectives de la démographie scolaire et universitaire, permettant d'assurer, à travers une répartition équilibrée en fonction de perspectives démographiques plus fines, l'égalité des chances (en limitant les temps de trajet aux établissements scolaires, en consolidant le réseau universitaire sur le territoire, en développant des outils de formation à distance utilisant les TIC) ;
- > renforcement de la convergence entre les structures de formation, notamment au niveau de l'enseignement supérieur

(dans le cadre du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur, par exemple), pour favoriser la lisibilité, l'articulation et les coopérations, autant de vecteurs d'efficacité et d'attractivité territoriale.

■ Ouverture de la formation sur l'international et pratique renforcée des langues vivantes dans l'enseignement secondaire et supérieur comme dans la formation continue

En dépit du développement des coopérations internationales (cf. axe 2), la Haute-Normandie affiche dans son ensemble une pratique de l'anglais insuffisante, ce qui pénalise les relations et les coopérations extérieures, notamment anglo-normandes.

Les initiatives de développement de formations bilingues n'empêchent pas la Haute-Normandie de se situer sensiblement en retrait par rapport à ce qu'on pourrait attendre d'une région transfrontalière, alors que cela lui permettrait de se positionner de manière originale dans la concurrence interrégionale.

L'objectif est donc d'appuyer l'ouverture généralisée des formations sur l'international notamment par le développement, dès le plus jeune âge, de l'enseignement des langues vivantes étrangères et tout particulièrement de l'anglais. Il importe aussi pour favoriser le bilinguisme, d'encourager toute forme de pratique régulière des langues dans les cursus scolaires et universitaires en soutenant les séjours de longue durée à l'étranger, les échanges internationaux... Une attention particulière pourrait être accordée aux publics en apprentissage dans des branches participant directement à la qualité et à la capacité d'accueil touristiques (hôtellerie, restauration...).



Anticiper l'évolution des métiers en rapprochant les formations et la sphère économique

PRIORITÉ 2

LA FORMATION AU CŒUR DES STRATÉGIES DE L'EMPLOI

■ Adaptation de l'appareil de formation à l'évolution des métiers et aux secteurs potentiellement créateurs d'emploi

L'accélération des mutations économiques, technologiques et sociales qui marquent aujourd'hui l'ensemble des systèmes humains impose, dans un souci d'adaptation des formations aux besoins futurs, un exercice permanent de projection, d'anticipation, de prospective. Il ne s'agit plus seulement de définir des contenus de formations répondant dans l'instant aux métiers

d'aujourd'hui, mais de se donner les moyens d'anticiper sur les évolutions économiques pour développer aujourd'hui les formations susceptibles de servir les métiers de demain.

Cet enjeu suggère d'accorder une importance particulière d'une part à l'acquisition des connaissances générales, qui faciliteront quoi qu'il arrive l'adaptation aux métiers futurs, d'autre part à l'identification des filières économiques potentiellement porteuses d'emploi.

En matière d'adaptation des formations par anticipation sur les évolutions économiques, le SRADT se propose d'agir sur deux plans :

- > développement de formations ad hoc pour les filières dont on peut raisonnablement estimer qu'elles seront porteuses d'emplois à moyen terme, notamment diverses branches d'activité du secteur tertiaire, singulièrement les activités portuaires et la logistique, le domaine sanitaire et des services à la personne, l'hôtellerie-restauration, le BTP, etc. ;
- > renforcement de la synergie entre le monde de la formation et la sphère économique afin de mieux anticiper les évolutions des métiers dans la carte des formations, en s'appuyant sur les contrats d'objectifs traitant de la relation formation/métiers/emploi avec les branches professionnelles.

■ **Rapprochement entre formation et sphère économique**

Au-delà du nécessaire effort d'anticipation permettant de répondre mieux à l'évolution du spectre des métiers sur les dix ou vingt prochaines années, la Haute-Normandie, comme l'ensemble des régions françaises, porte des enjeux plus immédiats d'articulation entre l'offre de formation et la demande des entreprises.

Ceci impose de poursuivre, dans un souci d'accompagnement des personnes, l'effort de convergence et d'adaptation entre les acteurs de la formation et les acteurs économiques.

Aussi le SRADT inscrit-il à ce titre six objectifs complémentaires :

- > l'amélioration de la convergence entre l'offre de formation et les réalités économiques permettant de répondre avec plus d'efficacité et d'actualité à l'offre d'emplois. Cet effort de dialogue et pour tout dire de gouvernance* s'opère tout particulièrement dans le cadre des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles et trouve une traduction notamment dans la mise en place des lycées des métiers ;
- > l'appui à la qualification de la ressource humaine dans le cursus professionnel et au sein de l'entreprise, avec élévation du niveau de compétences et amélioration de la capacité d'adaptation aux évolutions et aux mutations ;
- > le développement d'une politique d'amélioration des conditions d'accès à l'emploi, par une information sur les métiers et l'accompagnement des personnes, depuis les phases d'orientation initiale en milieu scolaire, jusqu'à la pleine insertion dans la vie professionnelle. La cité des Métiers* jouera un rôle prépondérant en matière d'information sur les métiers ;
- > l'encouragement de toutes les formes d'acquisition de connaissances et de compétences via l'alternance ;
- > l'incitation à toutes les formes d'échanges entre milieu de l'enseignement et de l'entreprise, notamment par le développement des pratiques de stages qualifiants dans les cursus de formation ;
- > le développement d'une politique d'incitation des étudiants et des salariés à s'orienter vers la recherche grâce à des dispositifs appropriés (bourses, lieux d'accueil...).



L'espace conseil de la Cité des Métiers

AXE 2

**L’AFFIRMATION
DE LA FONCTION
D’INTERFACE MARITIME
ET INTERNATIONALE**

La Haute-Normandie se situe au sein de la seule grande zone d’intégration économique d’importance mondiale d’Europe : la dorsale européenne, qui s’étend du Nord de l’Angleterre (Lancashire, Liverpool) jusqu’au Nord de l’Italie (Toscane, Florence).

La proximité de cet espace est un atout réel, dans la mesure où la région est au contact des espaces les plus accessibles et économiquement les plus dynamiques (à l’échelle européenne et mondiale). Le développement et l’amélioration des voies de communication liant la Haute-Normandie à la dorsale européenne doivent permettre à la région de renforcer sa position géostratégique et de bénéficier ainsi de l’intensité des échanges caractérisant cet espace.

Par ailleurs, la dimension maritime constitue un atout majeur pour la région : elle peut lui permettre, à travers le développement de son activité portuaire et logistique, de devenir une plate-forme multimodale internationale (autoroutes de la mer, compétence et innovation logistiques) mais aussi, par une valorisation équilibrée des ressources du littoral et de la mer, de mieux tirer parti de sa position géographique dans une logique de gestion maritime intégrée.

La déclinaison du SRADT doit contribuer à positionner la Haute-Normandie comme une porte ouverte sur l’Europe et sur le monde, à travers sa façade maritime et son positionnement géographique, non loin de bassins de population démographiques et économiques parmi les plus importants d’Europe.

Dans un contexte d’accroissement des échanges internationaux dû au phénomène de mondialisation et à l’entrée en force de la Chine dans le commerce international, l’ouverture de la Haute-Normandie sur la mer la plus fréquentée du monde, la Manche, ainsi que la proximité de l’Île-de-France et du bassin de Londres représentent des atouts considérables pour dynamiser le tissu économique local. Dans une économie désormais mondialisée, ceci passe par le développement de l’activité portuaire, élément majeur du dispositif économique régional : de niveau européen, le complexe portuaire normand est le plus important de France, en volume.

Mais cela passe aussi par le renforcement des stratégies de coopération interrégionale avec des ensembles extérieurs et/ou englobants (Normandie, Picardie, Bassin parisien, Arc Manche*, Europe du Nord-Ouest*, Espace Atlantique*, nouveaux états membres de l’Union Européenne), seuls à même de porter des projets ambitieux aux échelles européenne et mondiale.

Pour y parvenir, le SRADT définit les priorités et les objectifs opérationnels suivants :

- **Priorité 1 : la valorisation régionale de l’économie maritime et portuaire**
- **Priorité 2 : l’ouverture sur l’international**
- **Priorité 3 : l’irrigation de l’espace régional depuis ses « portes »**

PRIORITÉ 1

LA VALORISATION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE MARITIME ET PORTUAIRE

■ Valorisation du complexe portuaire, premier atout stratégique régional

La Normandie abrite un complexe portuaire de niveau européen (4^e en volume), composé de sept ports qui génèrent un important tissu d'activités connexes dynamisant l'économie régionale.

La Région Haute-Normandie entend exploiter l'atout spécifique que représentent ses cinq ports comme vecteur du développement économique tout en veillant à préserver les milieux naturels concernés; en effet, l'amélioration de la compétitivité et de la coopération des ports permettrait d'attirer de nouvelles activités et

de nouvelles populations.

À ce titre, le développement de Port 2000*, véritable atout maître comme porte d'entrée majeure de l'Asie et de l'Amérique Latine, doit être largement valorisé, sans occulter toutefois les atouts des autres ports de la région.

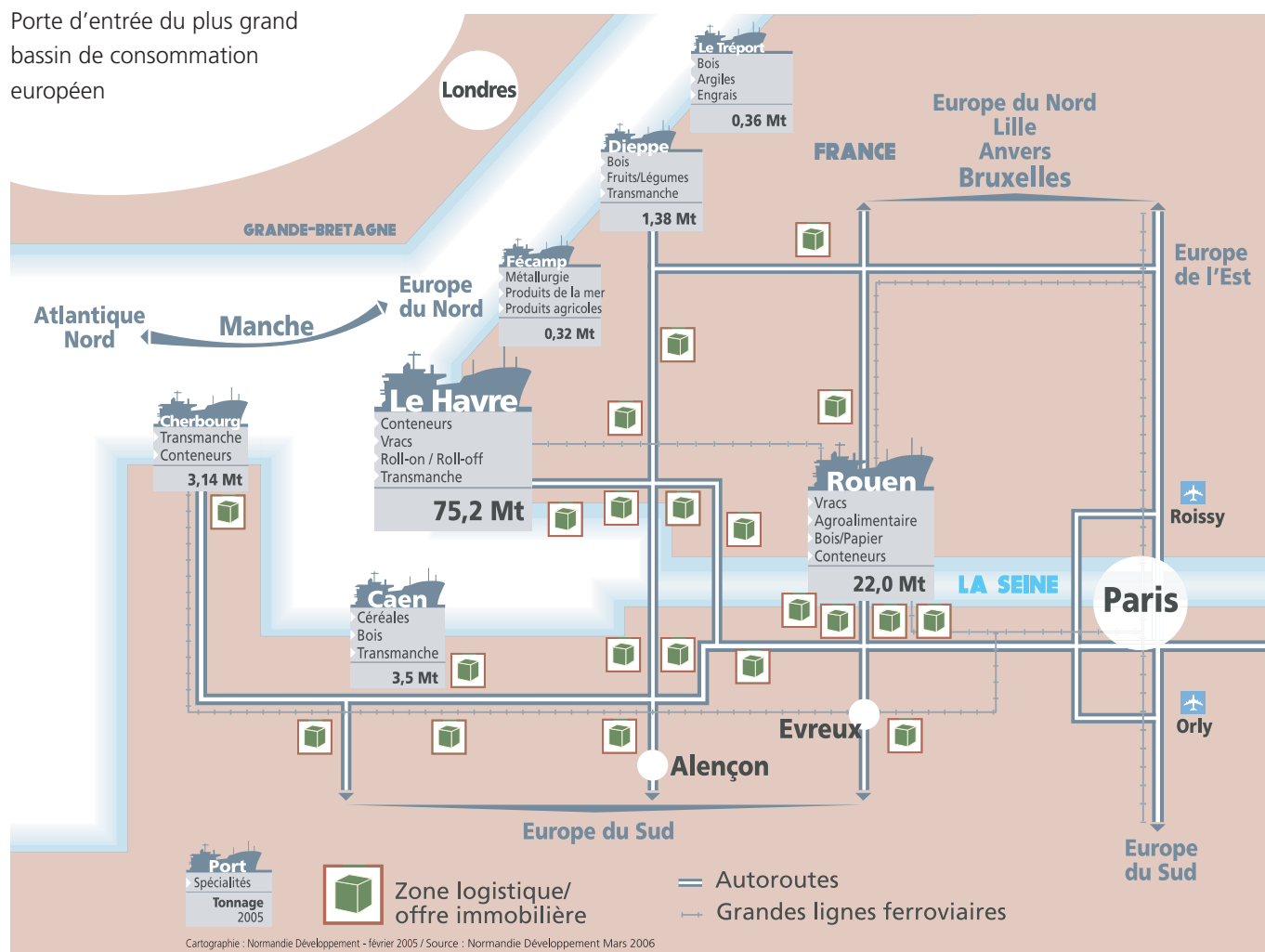
L'objectif que se fixe le SRADT est double :

1. Affirmation du complexe havro-rouennais comme l'un des tout premiers « hubs* » européens, y compris dans le contexte du développement des autoroutes de la mer, par valorisation de la position entre la Manche, l'axe de la Seine et le Bassin parisien.

* voir glossaire pages 89-90.

Un complexe portuaire unique

Porte d'entrée du plus grand bassin de consommation européen





Ce positionnement implique :

- > de mener à bien Port 2000* par l'occupation des postes à quai et l'amélioration des dessertes ainsi que la valorisation optimale de ses effets induits. Les efforts doivent porter sur le complexe portuaire lui-même comme sur l'hinterland* tout en s'attachant à la réduction des nuisances induites par l'augmentation des trafics ;
 - > d'anticiper les aménagements et développements à prévoir pour le maintien à niveau du positionnement du complexe havro-rouennais dans l'économie portuaire internationale.
2. Mise en valeur, à côté du complexe portuaire havro-rouennais, des ports de Dieppe, Fécamp, Le Tréport, à travers :
- > la complémentarité des fonctions liées aux différentes activités des ensembles portuaires : activité portuaire de commerce, activité de la pêche et des cultures marines, plaisance (tourisme nautique), activité transmanche (transport de voyageurs) ;
 - > les perspectives offertes par la décentralisation, qui doit permettre de rechercher des collaborations externes, y compris internationales ;
 - > la mise en place d'une gouvernance* régionale, voire interrégionale, à partir du renforcement des coopérations aujourd'hui engagées.

■ Amélioration de la performance de l'économie portuaire

Si le complexe portuaire haut-normand doit être considéré comme une métropole maritime de niveau européen et mondial et constitue une porte d'entrée essentielle pour l'Europe, il doit être aussi davantage qu'une porte ou un lieu de passage et générer donc davantage de valeur ajoutée localement et au niveau régional.

Cet objectif passe par les deux voies suivantes :

1. Le développement d'une activité logistique d'excellence, à travers :
 - > le renforcement de la fixation des flux de marchandises par le développement des services intégrés dans la chaîne logistique (informatique, assurance, douane...) et par la transformation et l'intervention sur les produits ;
 - > le développement d'une offre de zones logistiques afin de permettre à la Haute-Normandie de jouer un rôle de porte d'échanges européenne :
 - optimisant les sites existants dans une logique de maillage,
 - anticipant la création de nouvelles plates-formes logistiques, notamment en matière de foncier disponible mais aussi de qualité de desserte (multimodalité*) ou de critères environnementaux de réalisation – ceci en tenant compte des orientations de la directive territoriale d'aménagement et des schémas locaux ;
 - > le développement d'activités autour du complexe havro-rouennais, vraie valeur ajoutée pour l'ensemble de la Haute-Normandie, et notamment l'appui à la recherche dans le domaine logistique (autour du Pôle de compétitivité* Logistique Seine Normandie).
2. La modernisation des réseaux de communication et la réalisation des grands projets d'infrastructures, dans un souci d'intermodalité* et de multimodalité (cf. Axe 4, Priorité 1), à savoir :
 - > amélioration des liaisons aériennes et performance de l'accès aux plates-formes internationales ;
 - > dessertes routières à mettre à l'étude ;
 - > franchissement ferroviaire de l'estuaire de la Seine ;
 - > performance des liaisons ferroviaires ;
 - > développement de l'intermodalité et accroissement du transport fluvial (ex : Port Angot à Saint-Aubin-les-Elbeuf) ;
 - > renforcement de l'accès au très haut débit.

■ Développer une filière de pêche maritime d’intérêt régional

Hier plutôt industriels, les quatre ports de pêche de la région (Dieppe, Le Tréport, Fécamp et Le Havre) se sont peu à peu tournés vers une activité plus artisanale. Le secteur emploie aujourd’hui près de 600 emplois directs et près de 2 000 emplois indirects.

Malgré une diminution des activités du secteur due notamment à l’accroissement de la concurrence internationale, la pêche haut-normande conserve une forte image de qualité (coquille Saint-Jacques, sole...). Il est important de conserver cet atout régional qui est un facteur d’emploi et d’activité important pour la frange littorale et concourt par ailleurs à l’image attractive de la région.

Le SRADT affirme l’importance du maintien d’une activité de la pêche qui passe par les voies suivantes :

- > soutien à l’activité de la pêche (tout en préservant la gestion durable de la ressource halieutique*) par le maintien et la modernisation de la flotte de pêche et l’amélioration de la sécurité à bord des navires ;
- > accompagnement des entreprises de mareyage*, de transformation et de commercialisation des produits de la mer dans une logique de filière, notamment par le soutien à la démarche qualité par l’appui au développement de labels communs haut et bas normands et par l’animation de la filière.

PRIORITÉ 2

L’OUVERTURE SUR L’INTERNATIONAL

■ Développement des réseaux et de la coopération

La Haute-Normandie bénéficie d’une position géostratégique qui la place au cœur de différents espaces européens et suscite de nombreuses coopérations transeuropéennes. De plus, l’appartenance de la région au Bassin parisien l’invite à développer des coopérations interrégionales dans l’organisation de cet espace sous influence de la région capitale.

L’objectif est le développement des réseaux et des coopérations afin d’exploiter le potentiel géostratégique régional, que ce soit en matière économique ou d’attractivité.

La Haute-Normandie a fortement intérêt à développer des coopérations interrégionales plus poussées au regard de l’importance accordée à la « masse critique » et à la reconnaissance nationale voire internationale des structures (universités, pôles structurants de recherche...). Le développement de la coopération s’effectuera principalement à deux niveaux :

1. Dans le cadre de l’Arc Manche*

Les coopérations franco-britanniques, qui se traduisent par une multiplicité de projets intéressant différents acteurs, qu’ils soient institutionnels ou non, peuvent être améliorées dans certains secteurs et pour certaines populations encore peu concernées. Le projet Espace Manche Development Ini-

tiative (EMDI), associant Régions et Counties de la façade littorale a ainsi défini plusieurs pistes de coopération :

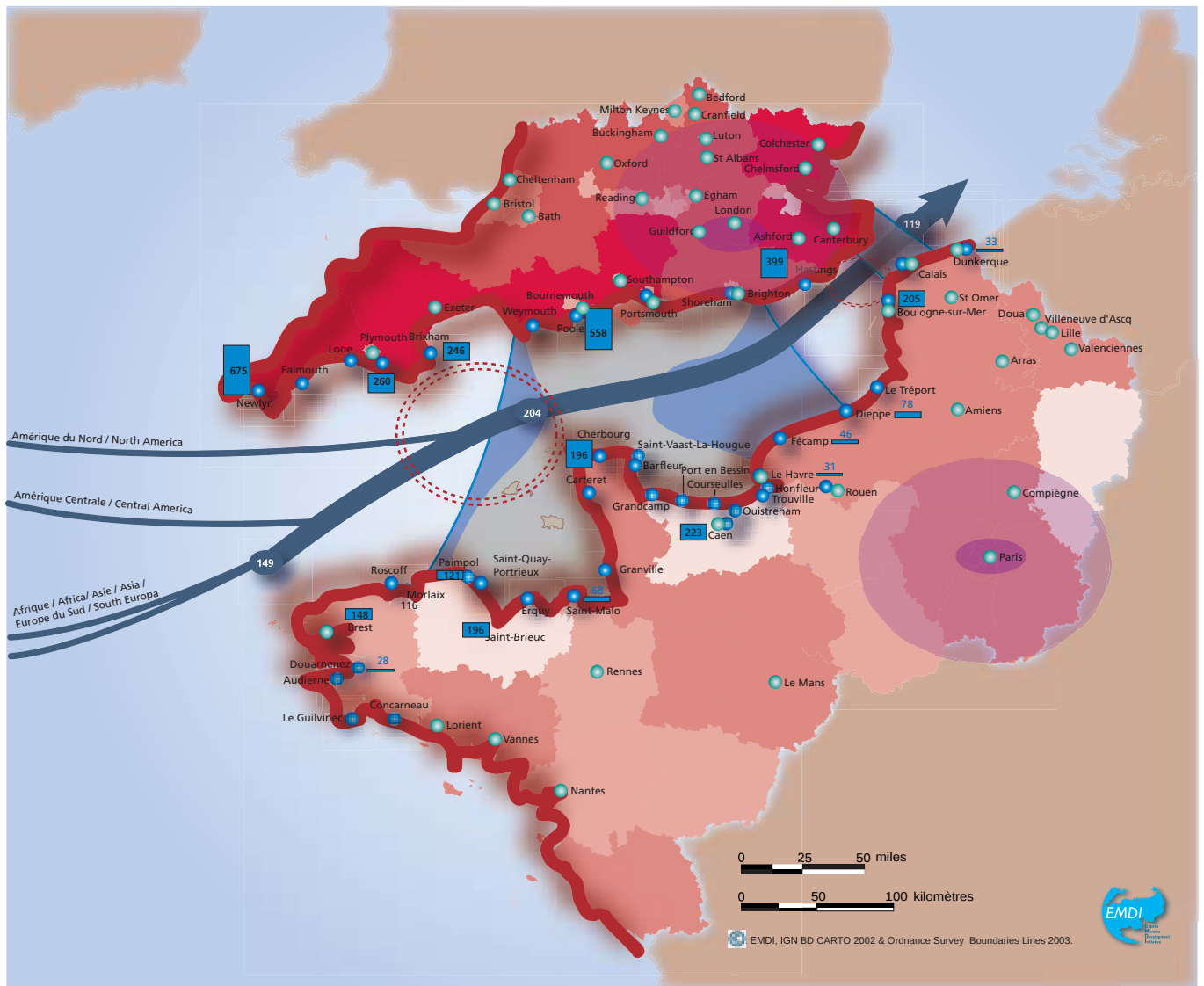
- > développement des échanges économiques et touristiques ;
- > meilleure identification des potentiels français et britannique de recherche et développement* et de transfert de technologie ;
- > gestion intégrée* des zones côtières ;
- > organisation de la pêche et gestion des ressources halieutiques ;
- > intermodalité* des transports ;
- > amélioration de la sécurité maritime.

Par ailleurs les pratiques de travail acquises dans le cadre de ces coopérations peuvent être utilement valorisées en dehors des cadres institutionnels pour le développement d’échanges ou de réseaux moins formalisés.

2. Avec les régions géographiquement voisines ou de profil voisin

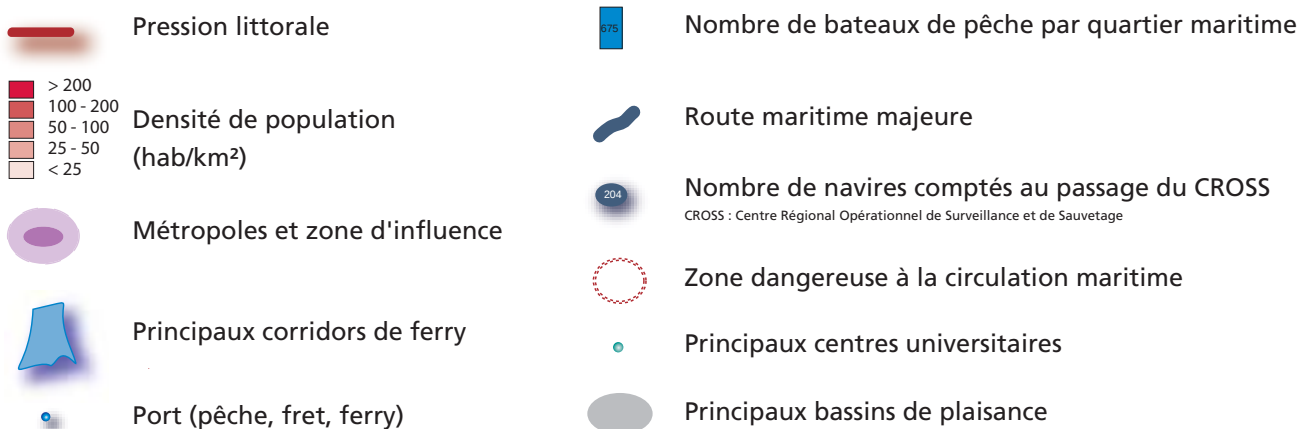
Dans une double logique d’aménagement équilibré du Bassin parisien et de positionnement dans la concurrence entre régions françaises et européennes, la Haute-Normandie a tout intérêt à intensifier et diversifier ses relations de coopération (sans que celles-ci soient limitatives) :

- > avec des territoires voisins, et particulièrement la Basse-Normandie, avec laquelle elle entretient des relations privi-



L'Espace manche development initiative (EMDI)

EMDI est un projet financé par Interreg IIIB Europe du Nord (FEDER)



légées, fondées sur l’appartenance culturelle comme la convergence économique, mais aussi avec la Picardie et l’Île-de-France ;

- > avec des régions ayant des caractéristiques socio-économiques proches, par exemple la Basse-Saxe ou la Poméranie également caractérisée par une importante économie portuaire et une présence marquée de l’industrie automobile.

■ Renforcement de la position internationale et de la part d’activité à l’export de l’industrie haut-normande

La Haute-Normandie est l’une des cinq régions françaises les plus ouvertes au commerce international grâce notamment à son dynamisme en matière d’exportation. Cependant, depuis quelques années, l’évolution du solde commercial est défavorable et montre que le

maintien et le développement des activités exportatrices doivent être encouragés.

En la matière, le SRADT vise trois objectifs :

- > amélioration de l’attractivité économique régionale, par la valorisation de la position géographique (bonne connexion aux réseaux européens, proximité de la dorsale européenne, position de centre de convergence) et la restauration de l’image ;
- > accompagnement des entreprises, notamment les PME-PMI, dans leurs démarches de développement et de consolidation de la dimension internationale permettant de conforter la culture de l’exportation ;
- > internationalisation des compétences en visant l’accueil de compétences étrangères, en renforçant la présence d’étudiants étrangers dans les cursus de formation et en privilégiant l’accueil de chercheurs étrangers par la création de centres d’accueil et de bourses.

PRIORITÉ 3

L’IRRIGATION DE L’ESPACE RÉGIONAL DEPUIS SES « PORTES »

■ Appui au développement de l’ensemble du territoire régional depuis le complexe portuaire, la façade maritime, l’estuaire, le fleuve

À travers sa dimension maritime, le territoire haut-normand dispose d’atouts variés : un complexe portuaire de niveau européen, un fleuve trait d’union entre la mer la plus fréquentée du monde (la Manche) et la région la plus riche d’Europe (l’Île-de-France), un des principaux estuaires français, un littoral et une façade maritime. Ceci étant, les territoires haut-normands souffrent d’un manque de valorisation, notamment à travers un déficit de stratégie globale.

Aussi le SRADT retient-il deux objectifs dans ce domaine :

1. Une meilleure articulation des différentes fonctionnalités de ces territoires divers à fort potentiel, et un accompagnement de leur développement, grâce à :
 - > l’affirmation de l’estuaire de la Seine comme grand espace de développement, par l’appui à la politique de développement durable* mise en œuvre par l’ensemble des partenaires, dans le cadre de la DTA (Directive territoriale d’aménagement) et le renforcement de sa gestion globale ;
 - > la gestion intégrée* du littoral, prenant en compte les besoins spécifiques du territoire, et valorisant de manière équilibrée les ressources du littoral et de la mer : ressources halieutiques, agriculture littorale, tourisme balnéaire, nautisme, plaisance, patrimoine côtier.
2. L’accompagnement de la stratégie d’organisation et de rayonnement de ces territoires afin qu’ils puissent contribuer au développement de l’ensemble des territoires régionaux.



Une gestion intégrée du littoral

AXE 3

**UNE ÉCONOMIE
CONSOLIDÉE, DIVERSIFIÉE,
ASPIRÉE PAR LE HAUT,
CRÉATRICE D'EMPLOIS**

La Haute-Normandie se caractérise par une activité industrielle encore très présente (c'est l'une des régions où la part du secteur secondaire dans l'emploi est la plus importante), et par un secteur tertiaire en progression, mais qui reste encore peu développé dans certains domaines (services à la population, services de haut niveau aux entreprises).

La consolidation de l'économie et sa capacité d'adaptation sont des facteurs clés pour le développement régional et l'aménagement des territoires. En effet, la mondialisation s'accompagnant d'une concurrence accrue dans de nombreuses activités de production industrielle, la Haute-Normandie a intérêt à consolider son appareil productif afin de renforcer sa compétitivité. Mais elle doit également diversifier et élargir son tissu d'activités afin d'être moins vulnérable à la concurrence internationale et aux aléas que subissent certains secteurs d'activités.

C'est par la consolidation, la diversification et l'élargissement de ses activités que la région pourra renouveler progressivement son tissu économique en accompagnant les mutations de filières en pleine évolution (filiale agricole ou filiale bois...) et en renforçant le potentiel de filières participant de l'attractivité régionale comme le tourisme ou le tertiaire supérieur.

La Région a adopté en 2005 son Schéma régional de développement économique (SRDE). Il détaille des orientations et des actions en faveur du développement économique dans un contexte nouveau : la Région assume désormais un rôle de coordination des actions économiques des collectivités locales.

En complément des objectifs déclinés de façon plus précise dans le SRDE, le SRADT met fortement l'accent sur l'investissement dans la matière grise. Par rapport à des pratiques héritées qui ont eu tendance à privilégier les investissements matériels et les infrastructures, il entend consacrer l'importance de l'immatériel et veiller à placer davantage de moyens sur la valeur ajoutée intellectuelle. Essentielle à un développement économique durable, cette voie de progrès doit s'appuyer sur la qualification et la valorisation des ressources humaines (elle renvoie donc aussi à l'Axe 1).

En effet, la performance trouve aujourd'hui sa source dans l'innovation, la recherche et la formation supérieure; ce sont elles qui permettront par exemple d'anticiper les incidences du renchérissement de l'énergie et des transports ainsi que de l'épuisement progressif des ressources pétrolières.

Il est donc naturel que la Région accorde une attention particulière, dans ses priorités économiques, à l'aspiration de l'économie par le haut. À ce titre, elle entend poursuivre dans l'appui à l'innovation et le développement des synergies entre les entreprises et la recherche, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité. Ceci passe tout particulièrement par l'amélioration de l'attractivité pour les chercheurs (et plus généralement les métiers de la connaissance), et par la valorisation du potentiel que représentent les instruments d'enseignement supérieur.

L'ensemble de ces objectifs doit contribuer directement à la création d'emplois dans l'ensemble des secteurs pour lesquels des potentialités peuvent être valorisées.

Pour y parvenir, le SRADT définit les priorités et les objectifs opérationnels suivants :

- **Priorité 1 : l'économie régionale tirée par l'intelligence**
- **Priorité 2 : la consolidation, la diversification et l'élargissement du tissu d'activités dans les secteurs créateurs d'emploi**

PRIORITÉ 1

L'ÉCONOMIE RÉGIONALE TIRÉE PAR L'INTELLIGENCE

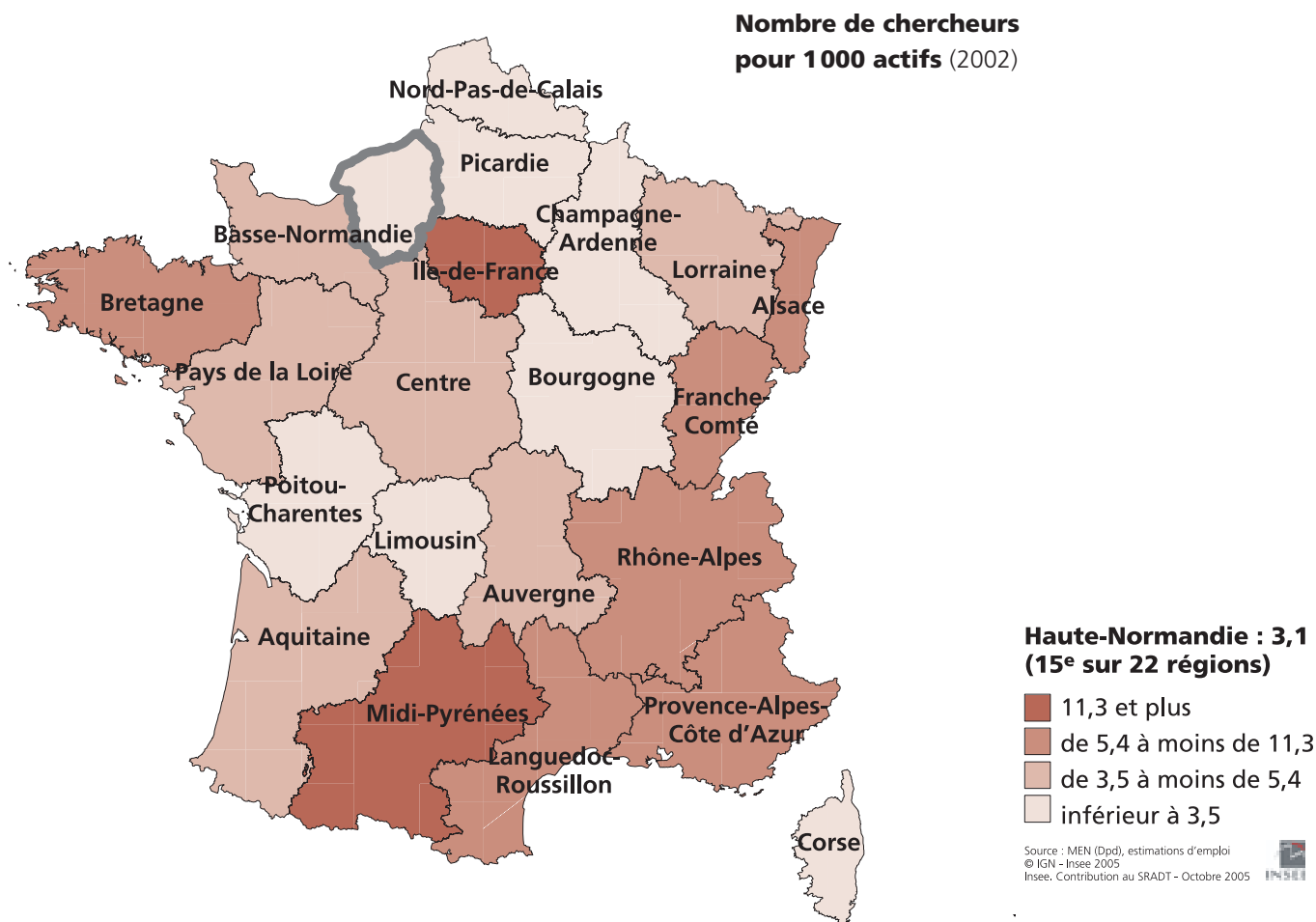
■ Développement de l'attractivité régionale vis-à-vis des forces vives de recherche et d'enseignement

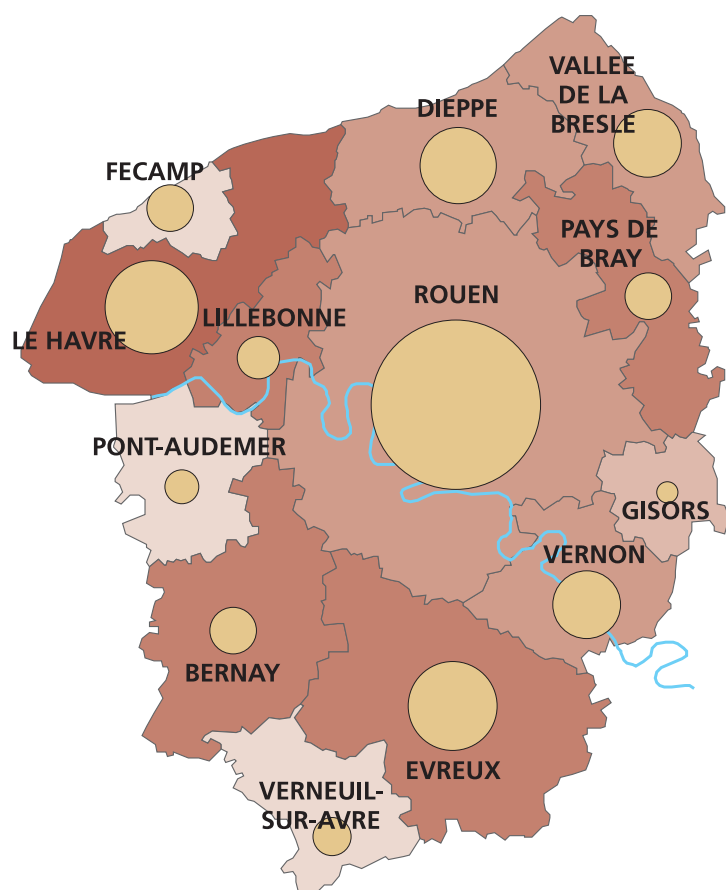
Si la recherche privée est présente en Haute-Normandie, notamment par l'intermédiaire des grands groupes dans des domaines reconnus au niveau national et international, la recherche publique reste peu développée : la région est l'une de celles où les ressources publiques consacrées à la recherche-développement sont les plus faibles.

De plus, malgré des formations supérieures reconnues (écoles d'ingénieurs, écoles supérieures de commerce, filières universitaires renommées...), les formations de troisième cycle sont en nombre insuffisant et la Haute-Normandie souffre du départ d'étudiants qui quittent la région pour finir leurs études.

La compétitivité doit nécessairement s'appuyer sur le potentiel régional important tout en fixant un objectif de développement de l'attractivité par le renforcement de l'identité scientifique régionale mais aussi par l'amélioration des conditions d'accueil de chercheurs et d'étudiants. Tout ceci passe par :

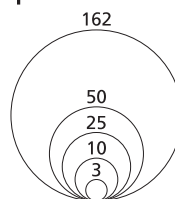
- > l'amélioration de la visibilité des structures et centres de recherche avec la mise en place de grands réseaux de recherche impliquant l'ensemble des établissements supérieurs et s'appuyant sur l'expérience, les compétences des pôles et réseaux de recherche actuels et la dynamique des pôles de compétitivité ;
- > le soutien à l'émergence de thématiques de recherche nouvelles bien intégrées dans les pôles et réseaux constitués et laissant une place aux programmes d'intérêt régional (logistique, électronique, matériaux, granulats, agroalimentaire et gestion des agro-ressources...) ;



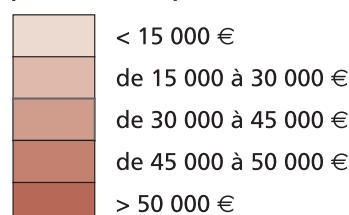


Les aides technologiques en Haute-Normandie (2003 à 2005)

Nombre d'aides attribuées par zone d'emploi



Montant moyen des aides par zone d'emploi



— Limite de Zone d'emploi

© Cartographie : Région Haute-Normandie -05/2006
Source : Haute-Normandie Technologie (www.hnt.fr)

- > la valorisation de l'excellence scientifique régionale comme facteur de compétitivité et de performance économique, au travers de l'offre de formation supérieure, de laboratoires de haut niveau et de renommée internationale, des équipements scientifiques phares dont la région est dotée (à l'instar du technopôle du Madrillet, du laboratoire normando-québécois Samuel de Champlain...);
- > le développement de l'intelligence économique* par la veille internationale mais aussi le renforcement de la sécurité économique régionale (protection des innovations) notamment dans le cadre des programmes de coopération élargie;
- > la promotion de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle régionale;
- > la création de postes de doctorants et de post-doctorants pouvant déboucher sur des emplois, tant publics que privés;
- > la mise en place, coordonnée à l'échelle régionale, de dispositifs spécifiques d'accueil et de services pour les doctorants et chercheurs étrangers.

■ Adossement de l'économie régionale, dans l'ensemble de ses composantes, au « triptyque de la matière grise » (formation, recherche, entreprises)

La Haute-Normandie est une région à forte tradition industrielle, où la production a longtemps constitué le cœur des activités, au détriment de la recherche et de l'innovation technologique.

L'objectif d'adossement au triptyque de la matière grise s'inscrit dans un souci d'adaptation aux mutations actuelles et à venir. La préoccupation concerne l'ensemble du tissu d'entreprises, PME et TPE comprises. En effet, les mutations économiques (à l'œuvre depuis trois décennies, mais qui s'accroissent ces dernières années) font de l'innovation technologique et donc de la recherche-développement un vecteur incontournable de croissance pour les entreprises, ce qui implique évidemment une ressource humaine qualifiée et compétente mais aussi la possibilité de travail en réseau favorisant la circulation de l'information et l'échange d'expériences.

L'accomplissement de cet objectif passe par :

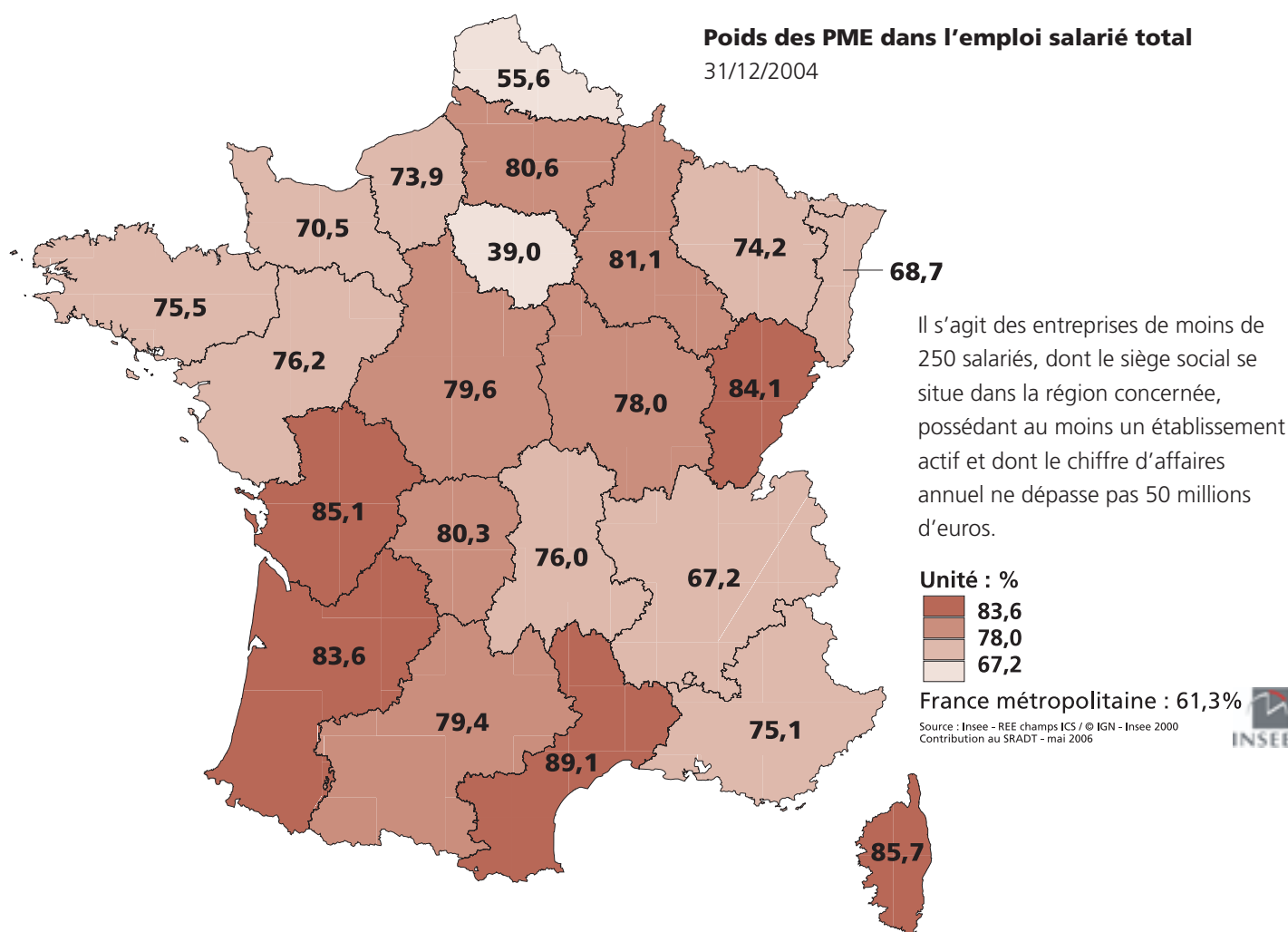
- > l'accompagnement au développement et à la structuration des pôles de compétitivité et particulièrement à l'intégration des PME régionales;
- > le renforcement des liens entre recherche publique et recherche privée, notamment par l'accompagnement de projets de partenariats au sein des pôles et réseaux d'excellence régionaux;
- > l'accompagnement des projets de recherche-développement des entreprises (grandes et petites) notamment en partenariat avec la recherche publique régionale;
- > la priorité donnée aux projets d'investissement des universités destinés à la recherche;
- > la mise en place d'un pilotage régional de l'innovation, permettant, grâce à une lisibilité accrue pour les entreprises et porteurs de projets innovants :

* voir glossaire pages 89-90.

- la structuration et le complément de l'offre de services aux entreprises afin de mieux les accompagner dans leurs projets d'innovation (accompagnement des start-up et jeunes entreprises innovantes...),
- la mise en cohérence et en synergie avec les structures d'appui telles que les cellules de valorisation des établissements d'enseignement supérieur,
- la coordination des missions d'animation, de veille et d'intelligence économique* ;
- > l'accompagnement des PME face aux mutations, par l'encouragement à la mise en réseau, la diversification de différentes formes d'échanges entre PME et chercheurs et le développement des compétences autour de l'innovation, dans le cadre de projets de type « plates-formes d'échan-

ges de technologies » ou « grappes technologiques », permettant une réelle mise en commun de moyens, notamment des connaissances ;

- > l'appui à l'émergence de projets de recherche de dimension européenne impliquant les entreprises (y compris des PME) et les organismes de recherche ;
- > le développement des TIC (technologies de l'information et de la communication) en tant que supports de l'économie de l'intelligence portée par les centres de recherche et plates-formes technologiques : renforcement des réseaux et développement du très haut débit, mais aussi accompagnement de la ressource humaine dans la valorisation de l'outil TIC (formation, innovation, transferts de technologie).



PRIORITÉ 2

LA CONSOLIDATION, LA DIVERSIFICATION ET L'ÉLARGISSEMENT DU TISSU D'ACTIVITÉS DANS LES SECTEURS CRÉATEURS D'EMPLOI

■ Appui au renouvellement progressif du tissu économique, par anticipation des mutations et promotion économique

Les grands établissements sont sur-représentés dans le tissu économique régional : la Haute-Normandie est en effet l'une des régions où les établissements de plus de cinq cents salariés ont le poids le plus important en termes d'emplois. Ceci contribue à rendre l'économie régionale vulnérable, car ces grands établissements concentrent une part importante des effectifs salariés, et dépendent dans la plupart des cas de centres de décision extérieurs à la région.

L'objectif que se fixe la région porte à la fois sur l'accompagnement dynamique et le renouvellement du tissu d'entreprises ainsi que sur l'anticipation des mutations et l'adaptation correspondante du spectre d'activités notamment dans les territoires en difficulté. Ce qui signifie :

- > appui au tissu des PME, porteuses d'emplois et de dynamique de l'emploi, en favorisant les liens avec les grands groupes présents sur le territoire régional ;
- > appui au tissu des TPE (notamment artisanat et commerce, professions libérales), qui contribuent fortement au maillage économique de l'espace régional ;
- > incitation à la création d'entreprises endogènes, (en lien avec les objectifs du SRDE) ;
- > accompagnement des dispositifs de transmission-reprise d'entreprises (en lien avec les objectifs du SRDE) ;
- > anticipation des grandes évolutions et notamment de l'épuisement à terme de la ressource pétrolière, pour fixer les orientations à moyen terme de la structure de l'économie (ratio industrie lourde/autres filières industrielles/tertiaire) ;
- > consolidation des « nouvelles filières » régionales, tirées par l'intelligence et porteuses d'activités de haute technicité : propulsion-énergie, logistique, chimie fine-sciences du vivant ;
- > identification des gisements d'emplois et développement de la création d'activités et d'emplois dans de nouveaux secteurs complémentaires aux filières d'excellence régionale comme l'économie sociale et solidaire*, les services à la personne ou l'environnement ;
- > contribution à la promotion économique de la Haute-Normandie, notamment avec le soutien des acteurs économiques.

■ Affirmation des filières agricoles et de la filière forêt-bois

La Haute-Normandie est une région très empreinte d'activités agricoles, en particulier les grandes cultures qui façonnent certains territoires de la région (pays de Caux et plateau du Neubourg par exemple). Elle possède de plus une grande richesse sylvoicole, puisqu'elle est la région la plus boisée du quart nord-ouest de la France.

Malgré ces atouts indéniables, la région souffre d'une faible valorisation de ses productions agricoles et sylvicoles (en termes de transformation mais aussi de production d'énergies renouvelables), d'une baisse sensible de l'emploi agricole, de pressions environnementales fortes provoquées par l'artificialisation des sols (coulées de boues, inondations...) et d'un retard concernant la pratique de l'agriculture biologique.

L'objectif comporte deux volets :

1. Dans le domaine agricole :

- > encouragement aux nouvelles formes de coopération entre agriculteurs (développement du mode sociétaire) et au travail en réseau entre organisations consulaires, profession agricole et associations, pour permettre aux agriculteurs d'être plus compétitifs, dans un souci d'anticipation de la fin de la politique agricole commune, dont les effets devraient se faire sentir bien avant 2013 ;
- > encouragement à l'innovation et à l'investissement immatériel en agriculture : du fait du découplage des aides inscrit dans la réforme de la PAC, il existe des marges de manœuvre, qu'il faut chercher à valoriser par l'innovation et donc par la diversification en s'appuyant sur le potentiel de formation et de recherche régional ;
- > soutien aux pratiques d'élevage notamment par l'utilisation de techniques d'exploitation favorisant les surfaces en herbe ;
- > développement et structuration des filières (notamment des filières courtes) de productions végétales et animales de qualité, parmi lesquelles les produits du terroir ;
- > mise en place d'une stratégie pour le développement de la filière équine, créatrice d'emplois et de développement

économique, véritable outil de gestion des espaces sensibles et support d'action sociale ;

- > soutien à l'agriculture biologique (conversion, transformation, valorisation) ;
- > développement de la transformation des productions agricoles et renforcement de la compétitivité des entreprises agro-alimentaires pour répondre à l'évolution des consommations et des marchés (investissements matériels et immatériels, innovation, recherche-développement, formation, procédure qualité...) ;
- > contribution au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement (lutte contre l'érosion et le ruissellement, qualité de l'eau, réduction des intrants chimiques...) ;
- > reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture, notamment de ses fonctions non directement économiques :
 - valorisation de l'espace et préservation des ressources naturelles,
 - valorisation non alimentaire des produits agricoles (énergies renouvelables, biomatériaux*, biocarburants*...),

– appui à l'insertion socioprofessionnelle dans le cadre de l'exploitation agricole.

- > maintien des emplois et actifs agricoles, notamment de l'activité salariée : promotion des métiers auprès des jeunes, sensibilisation des employeurs, mise en convergence des offres et des demandes d'emploi ;
- > éducation et formation à la santé et au goût, en lien avec le développement des produits de qualité.

2. Dans le domaine de la filière forêt-bois

Structuration de la filière, dans un souci de meilleure valorisation de la forêt, véritable ressource mobilisable et par ailleurs base d'un ensemble d'activités de transformation pourvoyeuses d'emplois sous réserve d'une gestion durable de la forêt et la ressource forestière.

Au carrefour de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, la structuration de la filière forêt-bois suggère le déploiement de nouveaux outils pour répondre aux enjeux forestiers aux différents niveaux territoriaux, dans les directions suivantes :





Consolider l'activité et l'attractivité touristique

- > amélioration de la compétitivité des entreprises de la filière forêt-bois par la modernisation des outils de production, l'amélioration de la qualité des produits et la sécurité au travail ainsi que par la formation ;
- > développement du bois construction, associé au développement d'une offre d'entreprises sur ce secteur ;
- > développement du bois énergie, dont les potentialités sont réelles ;
- > incitation à la valorisation et à la transformation du bois en région dans les secteurs de l'ameublement, des petits équipements, de l'emballage... ;
- > amélioration des connaissances tant scientifiques que techniques des écosystèmes forestiers afin de concilier l'activité économique avec la protection de l'environnement ;
- > mise en œuvre des « chartes forestières de territoires » avec les pays et agglomérations en renforçant la définition de stratégies intégrées conciliant valorisation économique et gestion du patrimoine et les partenariats facilitant le développement des démarches collectives de gestion de la ressource forestière.

■ Élargissement de la base économique du système régional avec l'étoffement progressif du tertiaire supérieur

L'emploi tertiaire dit stratégique reste déficient dans la région pour certains secteurs : recherche, télécommunications, banque-assurance, services aux entreprises... De plus, en termes d'évolution, la Haute-Normandie est la région qui a connu l'augmentation la plus faible des emplois métropolitains supérieurs au cours des vingt dernières années. Cette situation est défavorable à l'attractivité régionale vis-à-vis des investisseurs et des

cadres très qualifiés. La région doit être en mesure d'atteindre un taux de croissance des emplois tertiaires supérieurs au moins égal à celui des autres régions françaises.

L'objectif implique trois champs d'action :

- > développement des services aux entreprises, y compris services d'assurance et services bancaires supérieurs ;
- > renforcement des emplois métropolitains supérieurs et des fonctions et spécialités internationales, notamment par le développement de formations supérieures en région ;
- > soutien à l'accueil d'entreprises tertiaires par la qualification et le développement des parcs d'activités et de l'immobilier d'entreprise (dans une optique de qualité urbanistique et environnementale accrue) mais aussi par un appui aux petites surfaces locatives en milieu péri-urbain ou rural.

■ Consolidation de l'activité et de l'attractivité touristique régionale

Le "statut" de destination touristique de la Normandie est ancien. À maints égards, le littoral normand, en particulier la côte d'Albâtre et la côte Fleurie, est à l'origine du tourisme balnéaire français, profitant en particulier de sa proximité de Paris et de sa position de tête de pont du tourisme britannique. En France, rares sont les territoires, pôles de séjour et de découverte, qui bénéficient, à l'instar de la Normandie, d'une notoriété de renommée nationale et européenne, a fortiori internationale, qu'il convient désormais d'étayer par l'élaboration d'une stratégie de marque et de communication offensive.

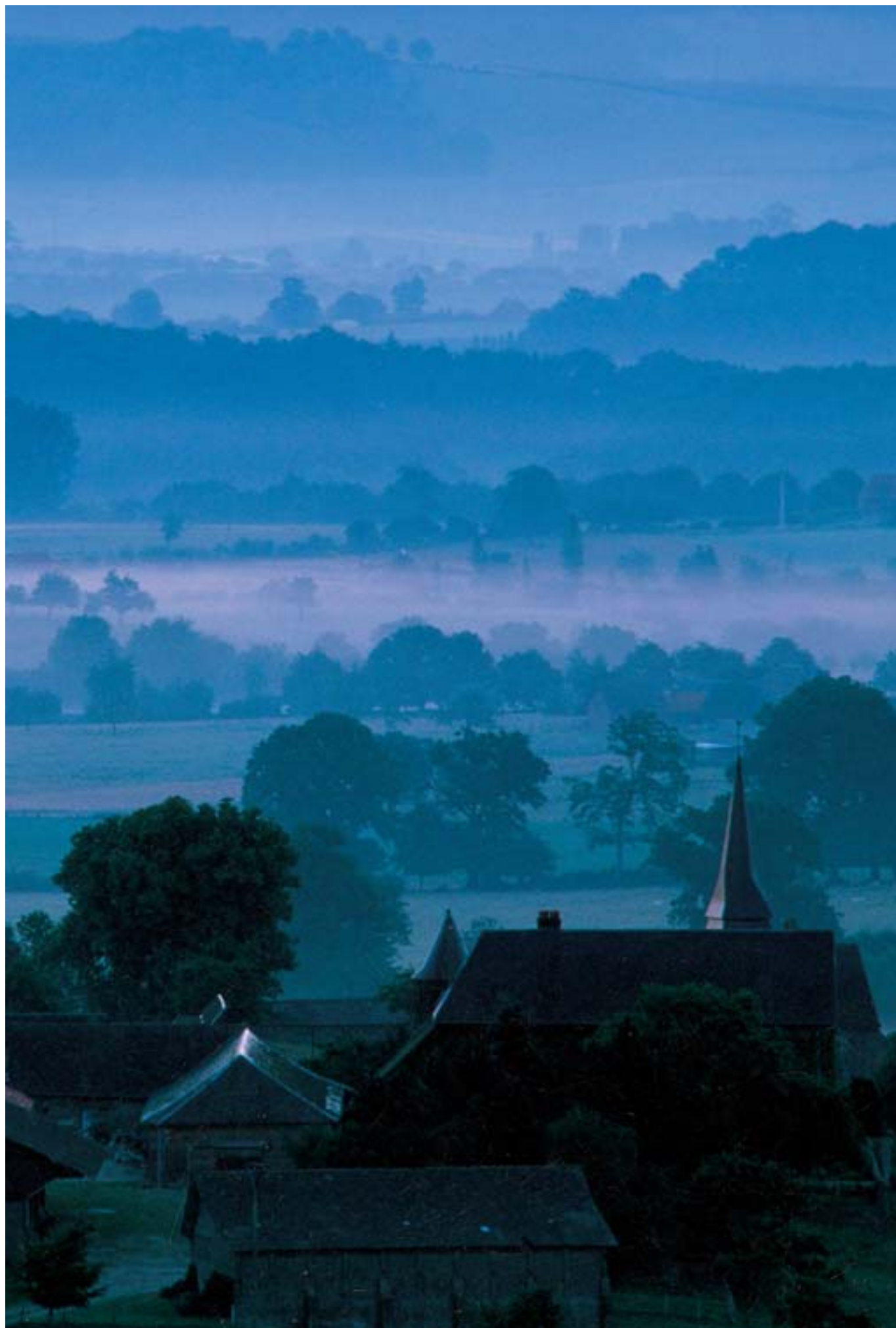
En matière d'économie touristique et nonobstant les efforts consentis pour requalifier et revaloriser l'offre vieillissante de ses stations, le littoral haut-normand

éprouve des difficultés à rivaliser à armes égales avec les autres destinations littorales françaises pouvant se positionner sur le marché des moyens ou longs séjours de vacances.

En s'appuyant sur les signes encourageants de renouvellement et de structuration de l'offre touristique, l'objectif est de consolider l'activité et l'attractivité touristiques afin de développer une économie touristique forte, qui se décline dans les objectifs suivants :

- > affirmation d'une nouvelle stratégie touristique « Destination Normandie », se traduisant par un recentrage sur les marchés de proximité (France, Royaume-Uni) avec une action complémentaire de renforcement de la position de la région sur des clientèles individuelles internationales et la prospection des marchés émergents ;
- > élaboration d'un Schéma régional de développement du tourisme sur dix ans, offrant une vision prospective et stratégique, présentant les axes prioritaires de développement touristique. Ce schéma, interrégional sur certains aspects et construit en cohérence avec les schémas départementaux et avec la stratégie marketing du Comité régional de tourisme, a vocation à servir de cadre de référence pour l'ensemble des acteurs touristiques et à fédérer les acteurs publics sur des objectifs partagés ;

- > consolidation des territoires à forte vocation touristique :
 - la côte d'Albâtre et la vallée de la Seine, axes majeurs qui justifient une approche globale et concertée,
 - les ports de plaisance et le potentiel de développement économique qu'ils représentent,
 - la Seine par la création d'escales fluviales (à Rouen, à Saint-Aubin-lès-Elbeuf...) et haltes adaptées à la découverte du patrimoine naturel et historique mais aussi le développement de vélo-routes et de voies vertes ;
- > adaptation d'équipements touristiques tels que les aéroports locaux (Eu-Mers-Le Tréport, Dieppe-Saint-Aubin, Saint-Valery-Vittefleure...) permettant l'accueil de l'aviation légère ;
- > valorisation des équipements de loisirs à vocation régionale tels que les bases de loisirs, véritables atouts de développement touristique ;
- > développement du tourisme rural grâce à l'émergence d'un « nouvel équilibre » agriculture-tourisme, dans lequel le maintien d'un espace agricole vivant et de qualité doit jouer un rôle de premier plan dans l'attractivité paysagère de l'espace ;
- > poursuite de l'effort de professionnalisation de l'économie touristique (formation des acteurs et développement des démarches qualité).



AXE 4

**UNE GESTION
PERFORMANTE ET DURABLE
DES DÉPLACEMENTS
ET DE L'ÉNERGIE**

Dans un contexte de consommation d'énergie en constante augmentation et face à l'évolution de la donne énergétique mais aussi aux modifications climatiques et à l'impact du transport routier sur la qualité de l'air, il convient d'inciter l'ensemble de la société régionale à être plus attentive à la préservation de la planète, en adaptant ses modes de vie et ses activités. En effet, croisées avec les préoccupations de la lutte contre l'effet de serre et les engagements de la France pris dans le cadre du Protocole de Kyoto*, les perspectives d'épuisement à terme des ressources pétrolières et les limites du tout nucléaire invitent à développer une gestion plus performante et plus durable des déplacements et de l'énergie.

Dans une optique à long terme, et en écho à la préparation en cours du SRIT (Schéma régional des infrastructures et des transports), la question des déplacements doit être envisagée à travers le développement d'infrastructures adaptées aux hommes, à l'économie haut-normande et à son développement. Elle doit aussi être appréhendée dans un réel souci d'anticipation des impacts environnementaux et de réponse aux attentes des Haut-Normands en matière de préservation du cadre de vie régional et de santé (cf. Axe 5 - Priorité 2).

Conscients qu'ils vivent sur un territoire de fort transit, les Haut-Normands savent que la question des déplacements ne pourra être traitée que dans une approche globale et concertée des transports, de voyageurs comme de marchandises, aux échelles interrégionale, nationale et européenne.

Dans ce cadre, la question de la desserte de Port 2000* et de son hinterland* doit être rapidement traitée, tant en Haute qu'en Basse-Normandie mais aussi au niveau du Bassin parisien, par des infrastructures ferroviaires, fluviales ou maritimes performantes.

Ainsi devront être recherchés à la fois le rééquilibrage de la part respective des divers modes de transport et le développement de modes alternatifs, dans un double souci :

- pour les transports de marchandises : d'un effort de rationalisation des flux de fret, grâce notamment au développement, au profit du ferroviaire, de la multimodalité* et de l'intermodalité* ;
- pour les transports de personnes : de la nécessité d'une évolution comportementale vers les transports collectifs, qui peut être incitée par différents facteurs : offre, tarification attractive, desserte optimale, aménagement du territoire.

Par ailleurs, la maîtrise de l'énergie tout comme sa diversification vers des sources plus respectueuses de l'environnement sont aussi des priorités majeures, d'autant que la région est à la fois fortement productrice et consommatrice d'énergie.

Tout en réaffirmant la Haute-Normandie comme région leader dans le domaine de l'énergie, il conviendra dès lors de déployer fortement une politique d'économie, de diversification et de reconversion énergétique, associant l'ensemble des partenaires régionaux. L'élaboration d'un plan climat régional et de plans climat territoriaux y contribuera. Particulièrement, le développement de sources énergétiques locales renouvelables devra être encouragé. Dans un souci de gouvernance*, cette politique énergétique donnera lieu à une observation permettant d'en mesurer les effets, notamment par la réalisation de bilans carbone*.

De manière plus stratégique, la Haute-Normandie pourra tirer profit de l'évolution de la contrainte énergétique en anticipant les changements, en constituant un savoir-faire reconnu et en développant sur ces bases une filière d'excellence. La récente labellisation du pôle de compétitivité* à vocation mondiale MOV'ÉO en est l'un des signes.

Pour y parvenir, le SRADT définit les priorités et les objectifs opérationnels suivants :

- **Priorité 1 : l'adaptation des déplacements aux exigences d'aujourd'hui**
- **Priorité 2 : l'énergie, de la maîtrise aux alternatives**

PRIORITÉ 1

L'ADAPTATION DES DÉPLACEMENTS AUX EXIGENCES D'AUJOURD'HUI

■ Inscription des projets d'infrastructures de transport dans une vision à l'échelle européenne et une démarche globale d'aménagement et de développement de l'espace régional

L'inscription pleine et entière de la Haute-Normandie dans des systèmes de transports performants est une condition indispensable de la dynamique régionale. La région dispose d'atouts importants mais doit répondre à des évolutions d'ores et déjà en cours et anticiper l'avenir.

Ces projets ne doivent pas être conçus comme une somme de défis techniques, mais bien comme des vecteurs de cohésion et d'équilibre des territoires régionaux focalisant sur l'organisation, la performance et la

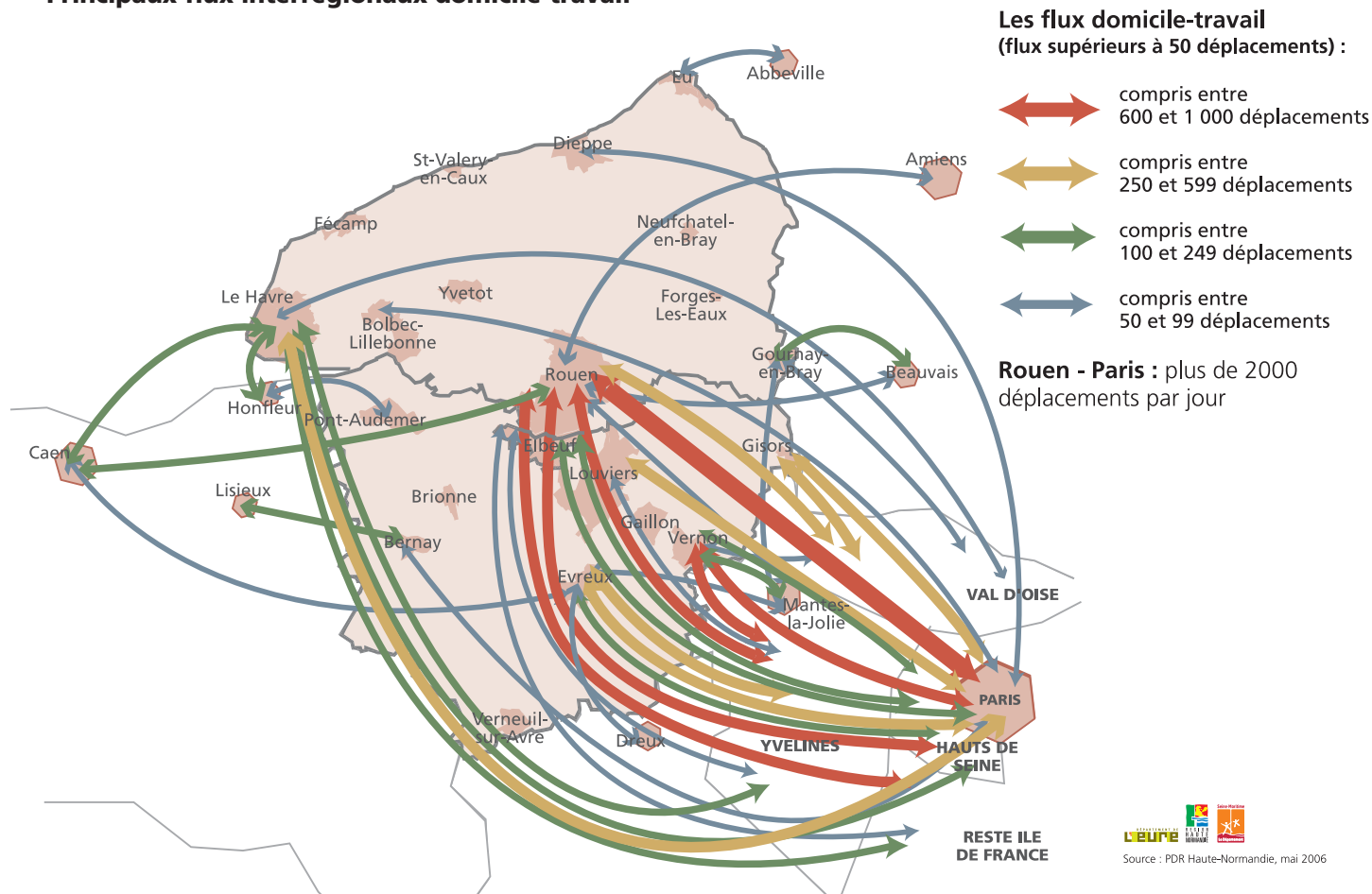
qualification des liaisons présentant un caractère stratégique pour le développement régional.

De même, les projets visant à l'intégration pleine et entière des axes et flux européens s'inscrivent nécessairement dans un cadre de coopération interrégionale. C'est à ce niveau que doivent être appréhendés l'ensemble des enjeux qui s'y rapportent, mais aussi les conséquences et les contraintes qu'ils comportent, et dont la prise en compte se fera dès l'amont.

Sur la base de ces diverses exigences, l'objectif que se fixe le SRADT est de développer les projets visant à :

> l'intégration de la Haute-Normandie dans les grands corridors européens, en particulier ferroviaires et fluviaux ;

Principaux flux interrégionaux domicile-travail





Développer et moderniser le transport ferroviaire



- > la fonctionnalité interne de son espace et la desserte équitable de sa population.

Cela se fera notamment par :

- > l'aménagement et le développement de l'offre aéroportuaire à Deauville, de même que se développeront des offres adaptées de transport public pour rejoindre l'aéroport ;
- > l'avancée du projet de Liaison rapide Normandie Vallée de Seine, son interconnexion avec le réseau des TGV et son prolongement jusqu'à l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle ;
- > l'achèvement de la modernisation du grand contournement ferroviaire nord de l'Île-de-France dans sa totalité, assurant les liaisons entre Le Havre/Rouen et Munich ;
- > le projet de réseau ferré d'agglomération de Rouen-Elbeuf qui combine des enjeux forts en matière d'urbanisme, de développement économique et de transports : une nouvelle gare d'agglomération associée à un pôle d'emplois tertiaires de haut niveau, une desserte péri-urbaine performante et des aménagements du réseau ferré ;
- > la modernisation et le cadencement du réseau ferroviaire sur l'axe de la Seine, permettant d'améliorer les conditions de transport de fret et de voyageurs (notamment sur la ligne Paris-Le Havre) ;
- > le franchissement ferroviaire de l'estuaire au sud du Havre permettant notamment un accès des marchandises aux itinéraires de grand contournement ouest de l'Île-de-France ;
- > le raccordement aux réseaux européens de transport et le développement de grands itinéraires de fret ferroviaires et fluviaux, notamment au départ des ports et particulièrement pour l'élargissement de l'hinterland* du port du Havre, facteur clé de la réussite de Port 2000* ;
- > la finalisation des grands itinéraires routiers, considérés comme importants dans un souci de performance des

transports : liaison A28-A13, accès nord et sud du 6^e franchissement de la Seine, A154 vers Orléans, A150 (Barentin-Yvetot), A151 (Rouen-Dieppe) ;

- > la poursuite de l'amélioration des liaisons d'intérêt régional et des itinéraires départementaux stratégiques, afin d'assurer un maillage cohérent et équitable de l'ensemble du territoire régional.

■ Adaptation des transports de marchandises aux critères environnementaux

En Haute-Normandie, l'offre routière a beaucoup augmenté ces dix dernières années, alors que le réseau ferroviaire n'a subi que peu de changements. Le réseau fluvial, bien que davantage sollicité, reste quant à lui sous-utilisé. Ces deux derniers modes ne représentent que 20 % du marché des transports de marchandises, 80 % étant acheminés par la route. L'évolution des trafics routiers s'explique par l'insuffisance de l'offre alternative mais aussi par l'évolution des procédés industriels de segmentation des fabrications, de délocalisation, du zéro stock* et des flux tendus* de marchandises.

Outre les problèmes qu'il peut entraîner pour différentes filières économiques, le développement important du transport routier de marchandises contribue à une consommation énergétique importante, à la dégradation des conditions de circulation et de façon plus globale à la détérioration du cadre de vie. Il a également des effets négatifs sur la santé.

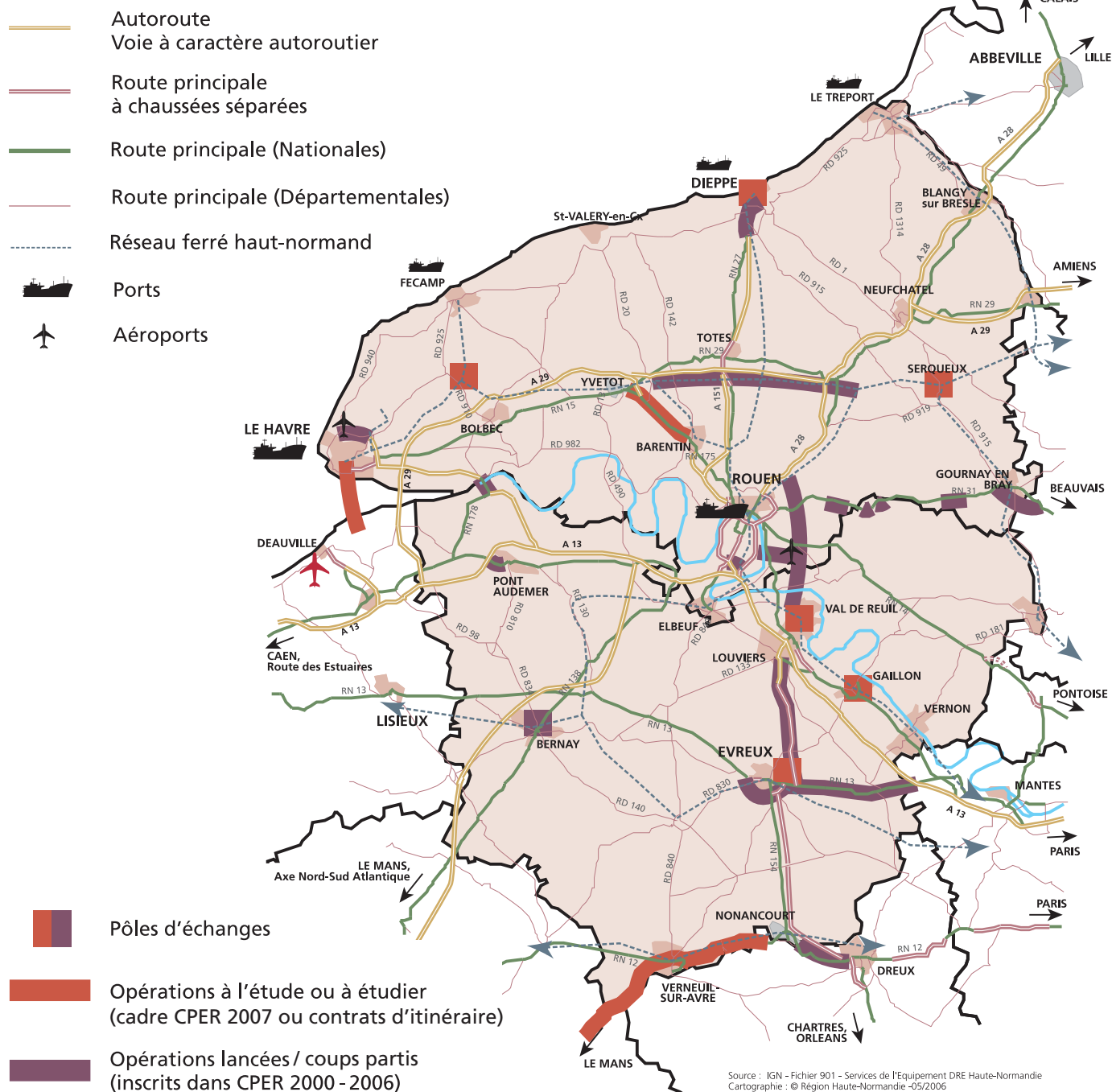
Le SRADT propose de rééquilibrer les modes de transport du fret en favorisant :

- > une meilleure utilisation du réseau routier actuel (par exemple par rabattement du trafic routier de conteneurs des routes départementales vers les axes autoroutiers) ;

- > l'appui au développement de la multimodalité* et de l'intermodalité*, moyennant le développement des transports alternatifs à la route (transport ferroviaire et transport fluvial);
- > la réalisation d'infrastructures qui s'inscrivent dans la logique d'évitement des bassins de vie;
- > la réalisation de plates-formes multimodales et logistiques

- implantées conformément à la directive territoriale d'aménagement (DTA) ;
- > les expérimentations d'utilisation de véhicules « moins polluants », en lien avec les compétences et les synergies développées par le pôle de compétitivité* MOV'ÉO autour des domaines d'activité stratégiques énergie/propulsion et environnement/cycles de vie.

Infrastructures normandes : les futurs projets





Initiée en juin 2005 par la Région, l'opération « La mer pour 1 euro » a pour objectif de promouvoir l'utilisation des transports collectifs auprès des Haut-Normands

■ Amélioration des transports collectifs de voyageurs et rationalisation des déplacements

Malgré d'importants investissements, les insuffisances en matière de transport collectif (ferroviaire mais aussi routier) restent encore réelles et contribuent à l'augmentation du trafic routier, les Haut-Normands ayant fortement recours au véhicule personnel pour leurs déplacements. La péri-urbanisation, en prenant la forme d'un étalement urbain*, est largement responsable de cette modification tendancielle des déplacements.

Outre la consommation énergétique en constante augmentation, le transport routier a un impact important sur la détérioration de la qualité de l'air.

Face à ces éléments de constat, l'amélioration des transports collectifs et une meilleure gestion des déplacements doivent répondre à la fois à des préoccupations d'aménagement performant, de développement durable* et d'équité territoriale et sociale (vis-à-vis des zones « éloignées » et des publics peu mobiles, fragilisés, en difficulté).

L'action dans ce domaine, qui reposera sur la coordination entre l'ensemble des acteurs et s'appuiera sur les conclusions du Plan de déplacements régional et du Schéma régional des infrastructures et des transports, vise à :

- > l'évolution progressive des pratiques d'aménagement du territoire, à travers :
 - la maîtrise de la péri-urbanisation par une vraie prise en compte des transports en commun lors des choix d'implantation d'activités économiques mais aussi de zones résidentielles et de lotissement. L'urbanisation le long des voies de transport en commun et le transport des personnes vers les gares ou les points d'accès au réseau collectif sera favorisé dans le cadre des schémas locaux de transport élaborés dans les territoires de projet,

– l'évolution des modes de vie vers davantage de proximité : diminution des distances et des déplacements domicile-travail, répartition plus équilibrée des emplois, équipements et services, développement des circuits courts. Sans cette évolution qui repose sur une mutation comportementale, l'adaptation de l'offre de transports demeurerait extrêmement coûteuse et ne répondrait jamais parfaitement aux besoins (cf. Axe 6, Priorité 3).

- > une offre de transports collectifs plus performante, par :
 - le renforcement, la modernisation et le cadencement des dessertes ferroviaires, ainsi que le développement des infrastructures ferroviaires périurbaines,
 - la coordination entre les régions, notamment avec l'Île-de-France,
 - le développement de l'intermodalité* par la mise en place d'une offre coordonnée train/car/bus, reposant sur l'interconnexion train/car, une harmonisation de l'information, des billetteries uniques, une tarification combinée et des horaires complémentaires,
 - l'harmonisation et l'homogénéisation de la tarification, assurant l'équité entre les usagers, ainsi que la mise en place d'une tarification sociale.
- > le développement des transports alternatifs à la voiture individuelle, par :
 - une meilleure intégration de la chaîne du transport collectif par le développement du transport à la demande et du transport des personnes à mobilité réduite,
 - le développement des circulations douces (notamment pistes cyclables), y compris en milieu rural. Il conviendra, pour ce faire, d'encourager en amont de la réalisation d'aménagements urbains la prise en compte de ce type de déplacements, notamment par une politique de soutien aux services de location de vélos en milieu urbain.

PRIORITÉ 2**L'ÉNERGIE : DE LA MAÎTRISE AUX ALTERNATIVES****■ La maîtrise de l'énergie, par le renforcement des dispositifs incitatifs ou réglementaires visant à économiser l'énergie**

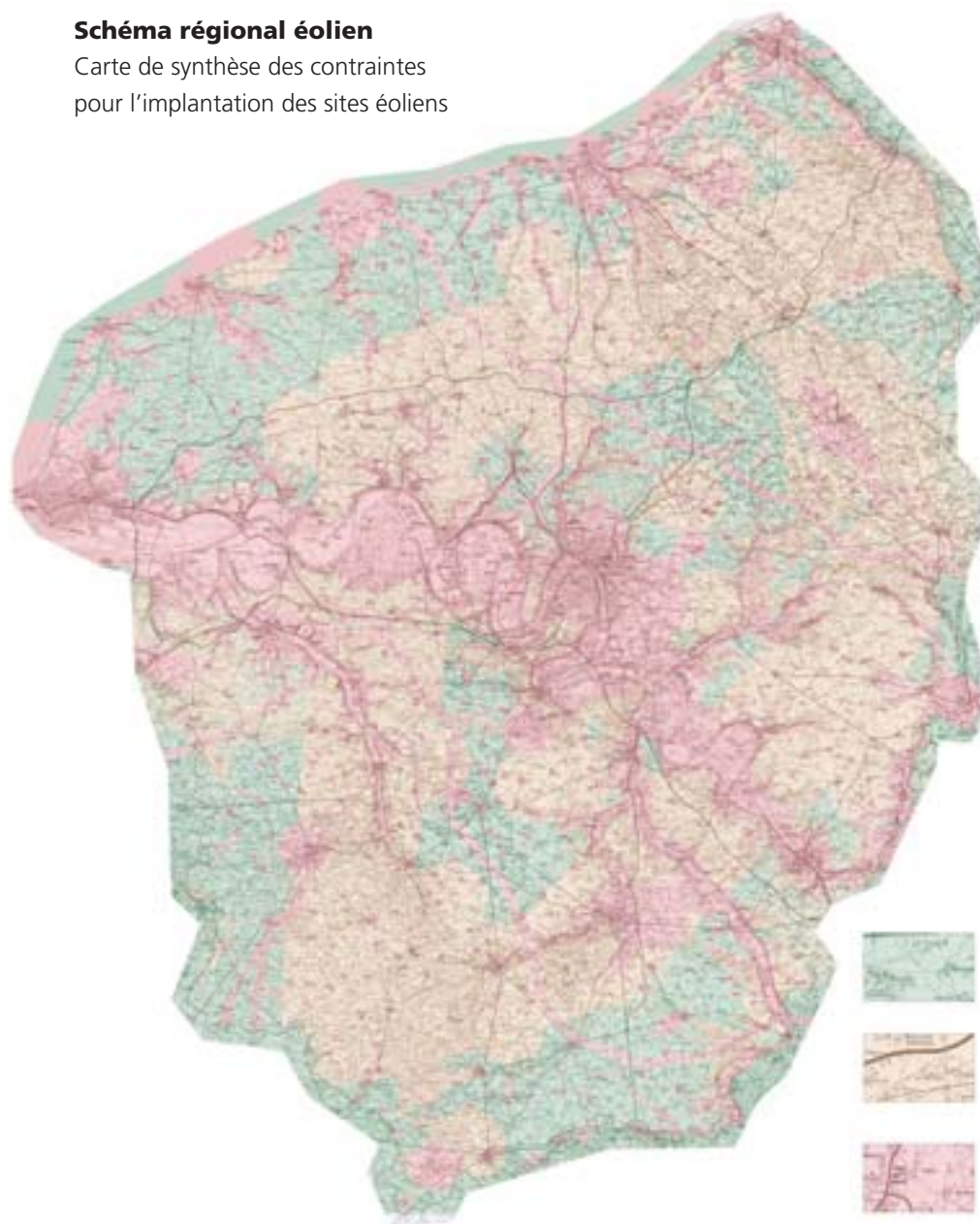
Grande consommatrice d'énergie du fait de la présence d'industries gourmandes comme la chimie, la pétrochimie, le papier ou le verre, la Haute-Normandie est aussi et surtout une grande région productrice d'énergie primaire essentiellement d'origine nucléaire (troisième

région française productrice d'électricité nucléaire après les régions Rhône-Alpes et Centre). La Haute-Normandie est également une région transformatrice d'énergie dans ses quatre raffineries qui représentent plus d'un tiers de la capacité française de raffinage.

Les centrales nucléaires de Paluel et Penly et la centrale thermique du Havre produisent environ 13 % de l'électricité nationale.

Schéma régional éolien

Carte de synthèse des contraintes pour l'implantation des sites éoliens



-  Hors contrainte répertoriée (implantation possible sous réserve d'études locales)
-  Présence d'au moins une contrainte relative (implantation soumise à études complémentaires adaptées)
-  Présence d'au moins une contrainte absolue (implantation déconseillée)

Réalisation Ingeter
Opé 3769-1 – planche 17 / version avril 2006



Chauffe-eau solaire...



... ou éoliennes : cap sur les énergies alternatives

Cette réalité ne doit pourtant pas masquer la nécessité d'une politique de maîtrise de l'énergie rendue d'autant plus nécessaire que le renchérissement intangible des coûts énergétiques impactera nécessairement l'activité économique mais aussi les équilibres financiers des Haut-Normands.

L'objectif d'une meilleure maîtrise de l'énergie implique une évolution des comportements dans deux directions :

- > sobriété et efficacité de la consommation, aux différents niveaux :
 - dans le domaine industriel, appui aux initiatives contribuant à la réduction des émissions des gaz à effet de serre tout en préservant voire améliorant la compétitivité : amélioration de l'efficacité énergétique des procédés industriels mais aussi des produits, optimisation des émissions liées aux activités connexes (transport, logistique, tertiaire),
 - dans l'économie agricole, appui à la contribution de la biomasse* à la production d'énergie et de carburants, mais aussi à la valorisation du biogaz,
 - pour les équipements publics et le logement social, déploiement d'un dispositif ciblé d'appui à la très haute performance énergétique s'appliquant aux constructions neuves comme aux rénovations et aux logements existants considérés pérennes,
 - dans les transports, par une gestion durable des déplacements (cf. Priorité 1) et par des dispositifs d'incitation aux comportements économes ainsi qu'à l'utilisation des biocarburants*.
- > efficacité à la production, notamment par le développement de la cogénération* et des techniques favorisant le recyclage énergétique des produits connexes.

L'appropriation des enjeux de la maîtrise de l'énergie s'appuie sur la réalisation de schémas territoriaux de la maîtrise de l'énergie à l'initiative des territoires.

■ Le développement des alternatives énergétiques, par la substitution partielle d'énergies renouvelables et douces aux énergies fossiles

En Haute-Normandie, la part des énergies nouvelles renouvelables reste en dessous de 3 % de la production énergétique et représente 4,5 % de la consommation régionale. Cependant, de nombreux potentiels apparaissent sous-exploités : éolien (une mobilisation est en cours notamment par la réalisation d'un Schéma régional éolien), bois-énergie, biocarburants*, valorisation des déchets...

Au demeurant, la Haute-Normandie est la Région française qui subventionne le plus d'équipements liés aux énergies renouvelables.

Tant pour la production d'électricité que pour la production de chaleur et y compris à travers des projets de cogénération, plusieurs filières de substitution méritent d'être appuyées :

- > l'énergie éolienne, qui dispose en région d'un des meilleurs potentiels français ;
- > le bois-énergie, par valorisation associée des produits connexes des industries de transformation du bois et de l'importante biomasse forestière dont dispose la région (taillis à courte rotation, coupes de petit bois en futaie). Ceci renvoie aux objectifs de structuration de la filière bois inscrits à l'Axe 3, Priorité 2 : affirmation de la filière agricole et de la filière forêt-bois ;
- > les autres formes d'énergies renouvelables, valorisant des atouts propres à la région (par exemple énergie marémotrice*) ou d'autres sources d'énergie (solaire, géothermique...).

Le développement progressif de ces filières ne dispensera évidemment pas de soutenir le développement de la recherche sur de nouvelles sources d'énergie.

* voir glossaire pages 89-90.

AXE 5

**UNE SOCIÉTÉ
PLUS HUMAINE,
DANS UN SOUCI DE
COHESION TERRITORIALE**

La Région et ses partenaires entendent continuer à se mobiliser en faveur de la solidarité et de l'équité sociale, dans un espace caractérisé par des indicateurs sociaux défavorables par rapport à la moyenne nationale.

En effet, les phénomènes d'exclusion sociale, notamment urbaine, concernent en Haute-Normandie un habitant sur six, soit deux fois plus qu'au niveau national. Les différentes formes d'exclusion se développent, renforcées par des inégalités territoriales marquées au sein des grandes agglomérations comme des territoires ruraux, mais aussi par un effet de disparité entre les départements.

Ces éléments de diagnostic soulignent l'importance de l'enjeu de l'action sociale et de la lutte contre la précarité. Plus largement, ils mettent en avant le caractère stratégique du renforcement de la solidarité et du lien social. Dans un contexte de forte demande de services de proximité respectueux de la dignité humaine et soucieux de l'intérêt collectif, le développement de l'économie sociale et solidaire* représente un enjeu de taille vis-à-vis de la lutte contre l'exclusion sociale, mais aussi du maillage de services dans les territoires.

Il ne saurait toutefois y avoir d'amélioration de la vie sociale, de la cohésion – en même temps que de l'attractivité du territoire régional – sans amélioration notable du contexte sanitaire, pour lequel la Haute-Normandie est aujourd'hui en déficit chronique. Cela passe par un rattrapage national des moyens sanitaires attribués à notre territoire, par le soutien à une éducation partagée à la santé, facteur de diminution des disparités comportementales face aux risques sanitaires et environnementaux, mais aussi par une action claire en matière de soutien aux équipements de santé, notamment en territoire rural, dans une logique de mise en réseau efficace des différents acteurs et moyens.

Aller vers une société plus humaine, c'est aussi favoriser la mixité urbaine*, y compris dans les territoires périurbains en développement. Il s'agit d'assurer une capacité à « vivre ensemble » sans créer de nouveaux ghettos, dans une vision équilibrée du développement des territoires et une solidarité entre acteurs conscients de l'enjeu pour les générations futures.

Pour y parvenir, le SRADT définit les priorités et les objectifs opérationnels suivants :

- **Priorité 1 : l'insertion et la lutte contre l'exclusion**
- **Priorité 2 : l'amélioration du contexte sanitaire**
- **Priorité 3 : la mixité urbaine et péri-urbaine**

PRIORITÉ 1

L'INSERTION ET LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

■ Soutien à l'insertion économique et professionnelle

L'insertion par l'activité économique est une priorité. Elle constitue l'alternative et l'issue les plus durables à la précarité. Ainsi, comme le soulignent les plans départementaux d'insertion, tous les moyens doivent être mobilisés pour favoriser l'accès à l'emploi.

La prise en compte de cet enjeu social prioritaire renvoie à une triple préoccupation de mobilisation, d'articulation et d'appui des dispositifs de lutte contre la précarité développés par les Départements.

L'objectif que se fixe le SRADT s'inscrit donc dans la continuité et la cohérence des priorités et des politiques départementales : il s'agit d'amplifier l'action en faveur de l'insertion économique des publics en difficulté (c'est-à-dire les bénéficiaires des dispositifs d'allocations sociales des Départements), en travaillant notamment sur deux plans :

cières des dispositifs d'allocations sociales des Départements), en travaillant notamment sur deux plans :

- > appui au retour à l'emploi des publics les plus éloignés, par expérimentation de nouveaux outils permettant d'accroître l'efficacité de l'action et de favoriser un retour vers l'emploi durable et sa pérennisation. Parmi ces nouveaux outils à développer, la construction de parcours d'insertion dans et par l'entreprise, appuyés sur des dispositifs de formation spécifiques ;
- > mobilisation des entreprises, notamment PME et TPE pour favoriser et développer l'accès à des emplois durables. Cette action de consolidation, qui vise d'abord l'emploi de proximité, implique, au-delà des dispositifs de contrats d'avenir* propres aux chantiers d'insertion, de repérer les gisements d'emploi et d'anticiper les besoins. Elle s'ap-

Somme des minimas sociaux versés par les caisses d'allocations familiales dans les bassins de vie (2003)



En euros par mois et par habitant

- 12,7 et plus
- de 9,7 à moins de 12,7
- de 7,6 à moins de 9,7
- inférieur à 7,6

Source : Insee, CAF / © IGN - Insee 2005
Insee, contribution au SRADT - octobre 2005





L'économie sociale et solidaire...

puiera sur des partenariats avec les acteurs économiques et sociaux permettant un rapprochement effectif des sphères de l'emploi traditionnel et de l'insertion professionnelle.

■ Soutien de l'économie solidaire et des services ou dispositifs associés, contribuant au recul de l'exclusion

Déjà ancienne en Haute-Normandie, l'économie sociale et solidaire* est présente dans de nombreux secteurs : crédit, logement, assurance des personnes et des biens, santé, éducation, loisirs, sports...

Depuis 2004, les acteurs de l'économie sociale et solidaire ont participé à une large concertation initiée par la Région pour définir les actions à mettre en place afin de favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire. Avec le soutien des collectivités publiques, ils se sont dotés d'une agence, l'ADRESS (Agence pour le développement régional de l'économie sociale et solidaire), dont la mission principale est d'appuyer le développement de nouvelles filières, à la fois solidaires et respectueuses de l'environnement.

En s'appuyant sur la représentation actuelle, l'objectif est d'accompagner ce segment d'activités qui rassemble environ 50 000 salariés dans la région et près de 50 000 bénévoles (acteurs associatifs notamment) en progression, véritable vecteur du recul de l'exclusion.

Ce développement abordera l'économie sociale et solidaire dans sa multifonctionnalité : source d'emplois potentiels pour des personnes sous-qualifiées, instrument d'instauration de la haute qualité sociale et moyen d'amélioration des services à la population.

Il permettra de fournir des services primordiaux pour les



... des réseaux à consolider

Haut-Normands, dans l'optique du respect de la personne et la prise en compte de sa dignité dans l'intérêt collectif.

En articulation avec les initiatives départementales, les objectifs porteront sur deux plans :

- > appui à l'émergence et à l'accompagnement de projets, à travers une couverture du territoire en structures relais susceptibles de stimuler et de repérer les projets puis de les accompagner jusqu'à leur mise en œuvre opérationnelle ;
- > consolidation des réseaux de l'économie sociale et solidaire, favorisant l'accès de tous les habitants aux différents services proposés, dans un contexte d'équité territoriale.

■ Accompagnement des personnes en situation de handicap

En Haute-Normandie comme dans l'ensemble de la France, la situation des personnes en situation de handicap soulève, au plan social, trois types de problèmes :

- les discriminations dont elles peuvent être victimes, que ce soit pendant leurs études, dans leur choix de métier, dans leur recherche d'emploi et, plus largement, lors de l'accès au logement, à la culture, au sport, etc. Ces discriminations, qui dépendent pour partie du lieu d'habitation, du sexe, du niveau d'études, ont des répercussions importantes, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la vie sociale ;
- les difficultés de mener à bien des études supérieures et les problèmes d'échec associés, alors que de plus en plus d'entreprises recrutent des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur en situation de handicap et ne trouvent pas toujours de candidats présentant le niveau de qualification souhaité ;
- les conditions d'accueil en établissements spécialisés pour les personnes dont la nature ou le niveau de handicap nécessite un encadrement permanent.

L'objectif doit être de favoriser une meilleure insertion des personnes en situation de handicap, par l'appui aux initiatives en faveur de l'accessibilité et de l'autonomie, mais aussi et surtout par :

- > la lutte contre les discriminations des personnes en situation de handicap, moyennant l'accompagnement des structures souhaitant détecter puis réduire les pratiques discriminatoires ;
- > l'accompagnement vers l'emploi des jeunes en situation de handicap, sous forme d'appui individuel pendant leurs études et jusqu'à l'emploi :
 - accueil et soutien des lycéens souhaitant poursuivre des études supérieures,
 - soutien et accompagnement des étudiants en situation de handicap pendant leurs études et préparation de leur insertion professionnelle : aide à la construction du projet personnel et professionnel, notamment dans la recherche de stages ou de contrats en alternance...

> l'accueil et la prise en charge des personnes en situation de handicap en établissements spécialisés, permettant, conformément aux orientations des Schémas départementaux, de mieux répondre aux besoins identifiés, à travers :

- la création de places nouvelles, notamment pour l'accueil des adultes autistes et polyhandicapés – ce qui doit permettre de libérer des places pour l'accueil d'enfants en situation de handicap,
- le développement de prises en charge alternatives comme l'accueil de jour et l'accueil temporaire,
- l'amélioration de la qualité de prise en charge dans les établissements (fonctionnement, conditions matérielles d'accueil, qualité des locaux).

> un accès facilité aux équipements publics, notamment les transports collectifs, lieux culturels et sportifs.

PRIORITÉ 2

L'AMÉLIORATION DU CONTEXTE SANITAIRE

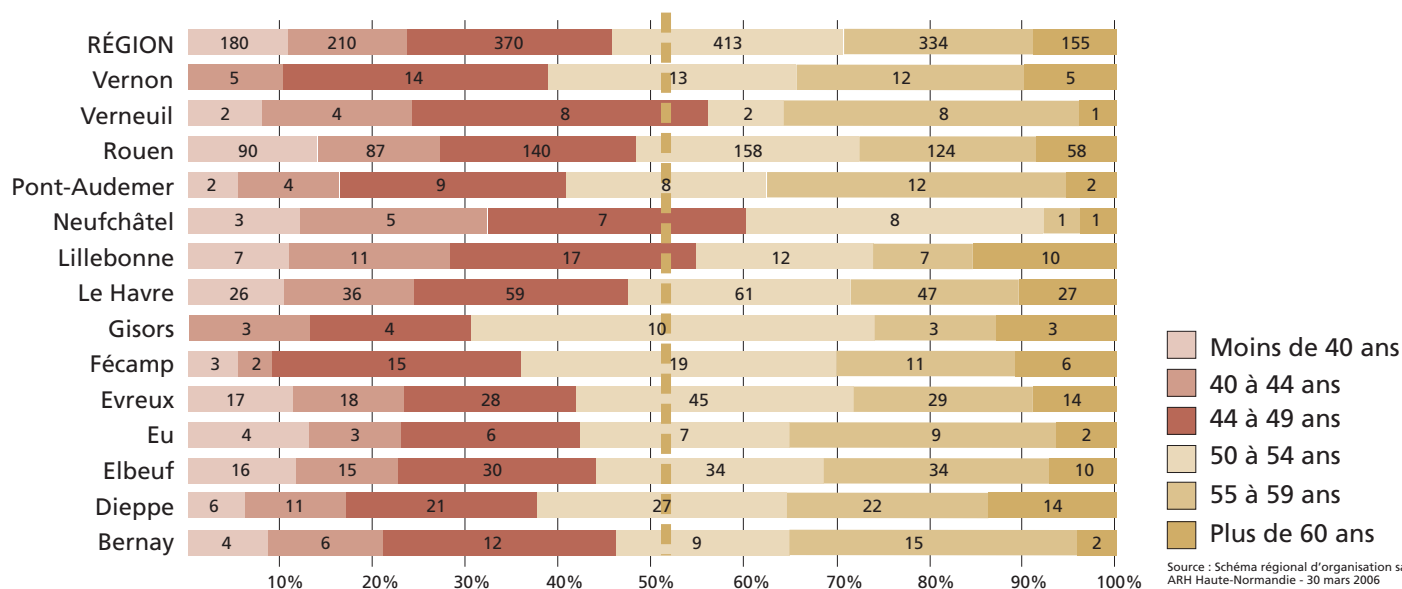
■ Réduction des inégalités sociales et territoriales par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux soins, notamment en milieu rural

La Haute-Normandie souffre d'un déficit en matière d'équipements sanitaires : les indicateurs de densité d'équipe-

ments affichent des niveaux globalement inférieurs aux moyennes nationales (équipements hospitaliers, de soins et de réadaptation fonctionnelle, de soins psychiatriques...).

On observe par ailleurs une carence importante de professionnels de santé dans la région : les médecins libé-

Structure par âge de la population des médecins généralistes par territoire de santé (2005)





raux aussi bien que les infirmiers ou les dentistes sont largement sous-représentés.

Les zones rurales, singulièrement dans l'Eure ou le Caux Maritime, souffrent plus particulièrement de cette situation (dont l'impact est par ailleurs amplifié par le manque d'attractivité de la région pour les enseignants du secteur éducatif de la santé).

En matière d'offre de soins, un véritable plan de rattrapage régional est ainsi à imaginer, portant à la fois sur les services médicaux, sur les équipements (volet abordé dans le cadre du Schéma régional d'organisation sanitaire), mais aussi sur la prévention.

Dans ce domaine, la Région entend d'abord être un catalyseur de la demande des Haut-Normands; à ce titre, elle revendiquera auprès de l'État l'amélioration significative de la couverture et de l'organisation des services. Mais elle s'impli-

quera aussi concrètement sur différents plans :

- > densification du tissu de professionnels de la santé et notamment de médecins généralistes, mais aussi de pédiatres et de psychiatres, singulièrement dans les territoires où l'offre de soins est très déficitaire ;
- > amélioration des conditions d'exercice de l'activité médicale, qui suppose un travail partenarial de tous les acteurs concernés : collectivités territoriales, URCAM (Union régionale des caisses d'assurance-maladie), ARH (Agence régionale d'hospitalisation) et URML (Union régionale des médecins libéraux) ;
- > accompagnement des efforts et initiatives des pays, par exemple en matière d'unités médicales mobiles, de maisons médicales et de toutes initiatives visant à favoriser l'installation de professionnels et le travail en réseau (télé-médecine* notamment) ;

- > soutien aux initiatives innovantes des hôpitaux locaux en matière d'offre de services de santé de proximité et appui à la définition d'une bonne articulation entre ces structures et les centres hospitaliers régionaux (CHR) ;
- > promotion des TIC comme outil technologique au service de la santé, notamment à travers le développement de la télé-médecine.

■ Renforcement de la prévention et développement de l'éducation à la santé par une plus grande continuité et une meilleure coordination des acteurs et des dispositifs

La région présente des caractéristiques sanitaires attestant d'un état de santé des habitants globalement moins bon qu'au niveau national : une surmortalité générale est observée sur les trois-quarts du territoire régional.

La mortalité prématurée dépasse de près de 13 % la moyenne nationale et touche plus fortement les hommes ; elle tient principalement aux cancers, aux maladies entraînées par l'alcoolisme, aux suicides. Une partie de ces décès pourrait être évitée par une évolution des comportements. Aussi l'évolution comportementale représente-elle un objectif pour ce qui concerne les questions d'obésité, de tabagisme ou d'accidents de la route, également sur-

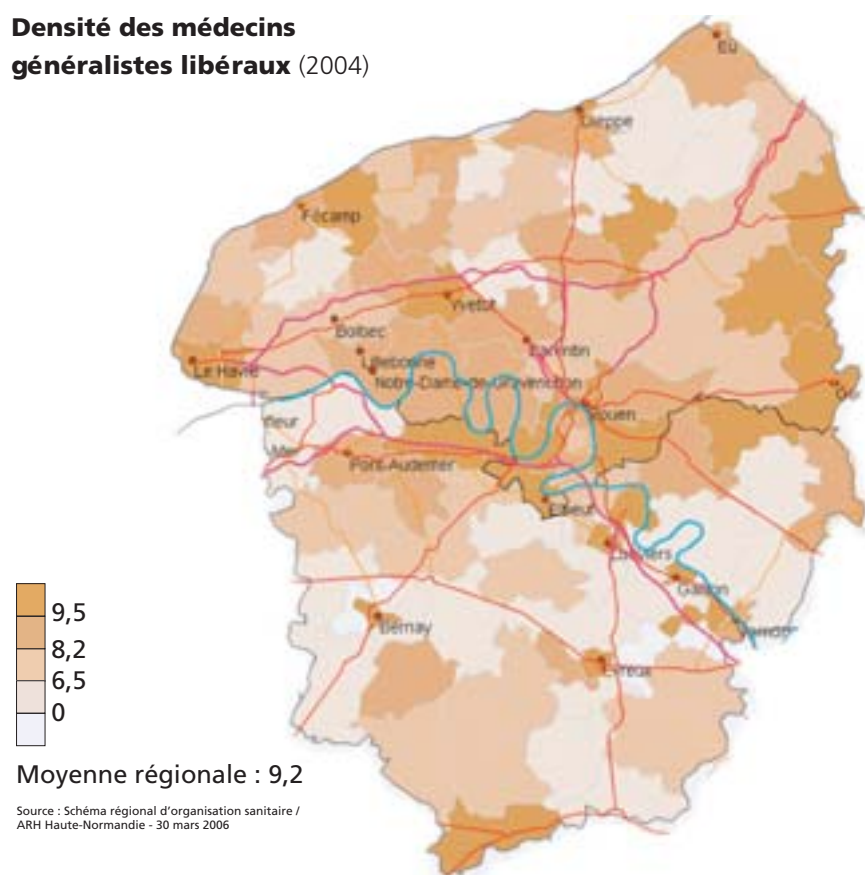
représentés dans la région.

La Haute-Normandie accuse de fortes inégalités territoriales en matière d'état de santé des populations : entre les quatre secteurs sanitaires de la région, les situations comportementales varient de manière significative en fonction notamment des niveaux de fragilité et d'exclusion sociale.

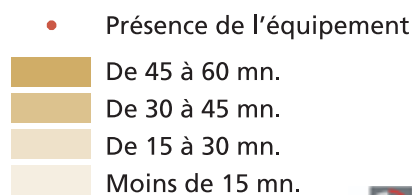
L'objectif est d'agir de façon volontaire à la source même des problèmes de santé sur les points suivants :

- > déploiement d'un dispositif d'actions fortes en matière d'éducation à la santé, tout particulièrement destinées aux préadolescents, adolescents et jeunes, notamment sur les questions d'hygiène alimentaire et de pratiques addictives ;
- > renforcement de l'accès aux soins et à la promotion de la santé à travers des dispositifs territoriaux de mise en réseau et de rapprochement des intervenants, du type « maisons de santé », associant les professionnels des secteurs de santé et du secteur social ;
- > développement des formations sanitaires et sociales désormais confiées aux Régions : extension des filières existantes ou création de nouvelles filières dans les métiers de la santé et de l'aide à la personne (infirmières, auxiliaires de puériculture, assistantes à domicile de personnes âgées...) et rattrapage du retard en dotation de personnels.

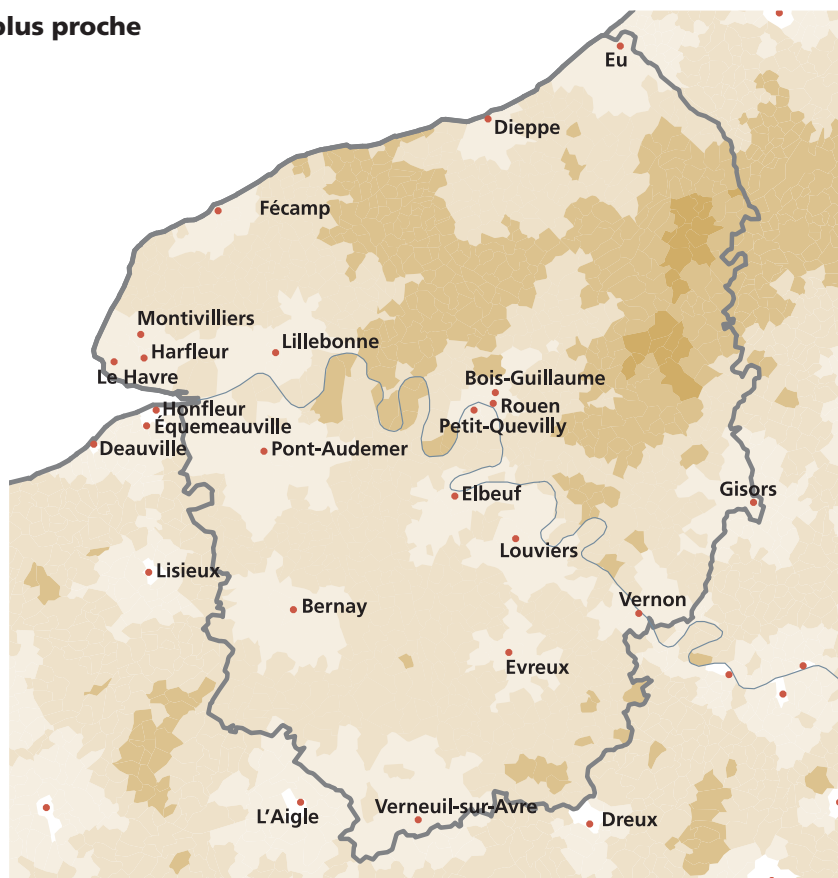
Densité des médecins généralistes libéraux (2004)



Temps d'accès au service d'urgence le plus proche



Source : Insee, base permanente des équipements 2004
 Distancier INRA / © IGN - Insee 2005
 Contribution au SRADT, octobre 2006



■ Réduction des facteurs de risques environnementaux et professionnels

L'ampleur des risques résultant des caractéristiques naturelles de la région (climat, géomorphologie*...) et des pressions anthropiques* qui s'y exercent (activités industrielles, agricoles, urbanisation) est importante en Haute-Normandie.

Les problèmes environnementaux prioritaires concernent les domaines de l'eau (pesticides, nitrates, turbidité*) et de l'air (émissions industrielles, dioxyde de soufre, oxydes d'azote, substances cancérigènes...). Ils contribuent aux problèmes de santé de la population haut-normande.

Les acteurs régionaux ont pris conscience depuis longtemps de la nécessité de la prévention et de la protection contre les risques environnementaux, que ceux-ci soient d'origine naturelle ou industrielle. D'importantes actions ont été engagées en la matière afin d'améliorer la qualité de l'environnement.

En partenariat avec la Basse-Normandie notamment, la région est ainsi en position de développer une vraie compétence, basée sur l'expérience acquise en matière de gestion des risques technologiques et de pollution et d'amélioration de la qualité de vie des habitants.

L'objectif est donc de poursuivre ces actions par un renforcement de l'information, de la formation et de la protection, ainsi que par le développement des connaissances et des pratiques s'y rapportant pour :

- > limiter les pollutions et les nuisances, notamment par le développement des modes de transport alternatifs ;
 - > opérer une requalification progressive de la ressource en eau permettant la distribution d'une eau potable de qualité à tous les Haut-Normands, par organisation de la lutte contre les pollutions (agricoles, industrielles...), dans le cadre des dispositifs coordonnés de gestion des bassins versants et des cours d'eau.
- La problématique de l'eau devant être appréhendée dans ses multiples composantes (assainissement, ruissellements, infiltration de polluants, disponibilité de la ressource), la création d'un observatoire régional de l'eau permettant d'éclairer les choix d'intervention des collectivités s'avère indispensable.
- > renforcer les initiatives de protection contre les risques, en travaillant de façon conjointe sur les deux champs :
 - santé et environnement : prévention et protection contre les risques naturels, sanitaires et alimentaires, surveillance de la qualité de l'air, lutte contre les ruissellements (y compris à travers des démarches de contractualisation avec les agriculteurs) ;
 - santé et travail : prévention et protection contre les risques industriels et technologiques de l'entreprise et de la vie professionnelle.
 - > consolider le niveau de connaissance des risques par un appui aux dispositifs et aux programmes de recherche.

* voir glossaire pages 89-90.

PRIORITÉ 3

LA MIXITÉ URBAINE* ET PÉRIURBAINE

■ Recherche d'un meilleur équilibre dans la répartition territoriale de la mixité urbaine et de l'offre de logements sociaux

Les grandes agglomérations de la région ne sont pas exemptes de tensions sociales urbaines. Certains quartiers se trouvent en effet exclus socialement pour diverses raisons : difficultés socio-économiques, enclavement des sites (liaisons insuffisantes avec le centre de l'agglomération), manque d'équipements publics structurants, carence de mixité de l'habitat, présence d'espaces dégradés/dévalorisés (friches, mauvaise intégration des constructions), etc.

Plusieurs opérations de renouvellement urbain (ORU) sont en cours dans les villes des agglomérations de Rouen, Le Havre, Elbeuf, Louviers – Val-de-Reuil, Evreux, et dans les villes de Dieppe, Pont-Audemer, Vernon.

Dans un contexte général de pénurie de logements sociaux, la Haute-Normandie bénéficie d'un des principaux parcs français : elle se situe à la troisième place nationale pour le nombre de logements sociaux (environ 160 000). De plus, la part des logements locatifs sociaux dans l'ensemble des logements dépasse les 20 % en 2004 (troisième rang français).

Cependant, la plupart de ces logements sont relativement anciens et de fortes disparités distinguent les deux départements haut-normands. En outre, la concentration des logements sociaux sur quelques communes des agglomérations rouennaise, havraise, dieppoise, ébroï-

cienne ou sur quelques quartiers fragilisés du fait de la précarité d'une partie de la population (Bolbec, Yvetot, Les Andelys, Vernon, Val-de-Reuil, Fécamp) peut nuancer cet atout.

Par ailleurs les phénomènes de périurbanisation* peuvent engendrer d'autres types de « ségrégation spatiale » en favorisant des formes urbaines consommatrices d'espaces, génératrices de déplacements et peu propices à la vie collective dans un contexte de pénurie de services en monde rural.

L'objectif premier est donc, en s'appuyant sur l'atout que représentent la densité urbaine et l'équilibre du maillage urbain de Haute-Normandie, de favoriser, dans un souci de qualité urbaine et architecturale :

- > l'élargissement de la mixité urbaine dans les principales agglomérations mais aussi dans les autres territoires régionaux, en s'attachant à la requalification du parc existant (notamment pour les logements sociaux) ;
- > la diversification et la redistribution territoriale de ces logements. Ceci pourra se traduire par l'amélioration des réponses aux besoins en logements sociaux, par le raccourcissement des délais d'accès au logement, par le développement de projets locaux complémentaires aux grands projets des grandes agglomérations ;
- > le développement d'une offre de logements accessibles et adaptés aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées.





Un meilleur équilibre dans la répartition territoriale de la mixité urbaine

AXE 6

**UN NOUVEL ÉQUILIBRE
DÉMOGRAPHIQUE
DANS UNE RÉGION
OUVERTE À L'ACCUEIL**

La Haute-Normandie, à l'image des régions industrielles du Nord et de l'Est de la France, figure depuis quatre décennies parmi les espaces les plus jeunes du pays : sa forte natalité (aujourd'hui il est vrai, en déclin) a entraîné des générations successives de jeunes actifs dans la population.

Mais la situation est aujourd'hui en pleine évolution du fait de la baisse de la natalité, de l'évolution de la population active de plus de 50 ans, d'une attractivité résidentielle qui favorise l'arrivée de personnes âgées... La croissance démographique* haut-normande n'a cessé de ralentir depuis une quarantaine d'années.

L'enjeu est donc d'accompagner cette transition démographique annoncée, en offrant notamment les conditions d'accueil et de services aux différents âges de la vie, en améliorant l'attractivité régionale vis-à-vis des jeunes mais aussi en favorisant les lieux d'échange entre générations.

Les évolutions démographiques perceptibles aujourd'hui vont façonner les équilibres de demain. Il est fondamental d'anticiper les mutations liées au vieillissement de la population tout en permettant une cohabitation des différentes générations et en facilitant les parcours résidentiels et de services aux différents âges de la vie.

Pour y parvenir, le SRADT définit les priorités et les objectifs

opérationnels suivants :

- **Priorité 1 : mobilisation en faveur des jeunes et des jeunes actifs, force vive du territoire**
- **Priorité 2 : la recherche de l'excellence dans l'accompagnement du vieillissement de la population**
- **Priorité 3 : le logement, au centre du développement des territoires**

PRIORITÉ 1

MOBILISATION EN FAVEUR DES JEUNES ET DES JEUNES ACTIFS, FORCE VIVE DU TERRITOIRE

■ Amélioration de l'attractivité de la Haute-Normandie auprès des jeunes et des familles

Dans un contexte de vieillissement croissant des populations de l'Europe de l'Ouest, la relative jeunesse de la Haute-Normandie constitue un avantage comparatif pour la région, notamment en termes de développement et de compétitivité économiques. Cependant, le solde migratoire* s'est largement dégradé dans les vingt dernières années et la région fait preuve d'une capacité réduite à attirer de nouveaux résidents, notamment des jeunes.

L'enjeu est donc de permettre le maintien des étudiants et des jeunes actifs haut-normands en évitant une « fuite » des compétences et d'attirer des jeunes de l'ex-

térieur, par le renforcement de la formation (et notamment d'une formation ouverte sur le monde), par le développement de l'offre culturelle et de loisirs et par l'aspiration de l'économie par le haut.

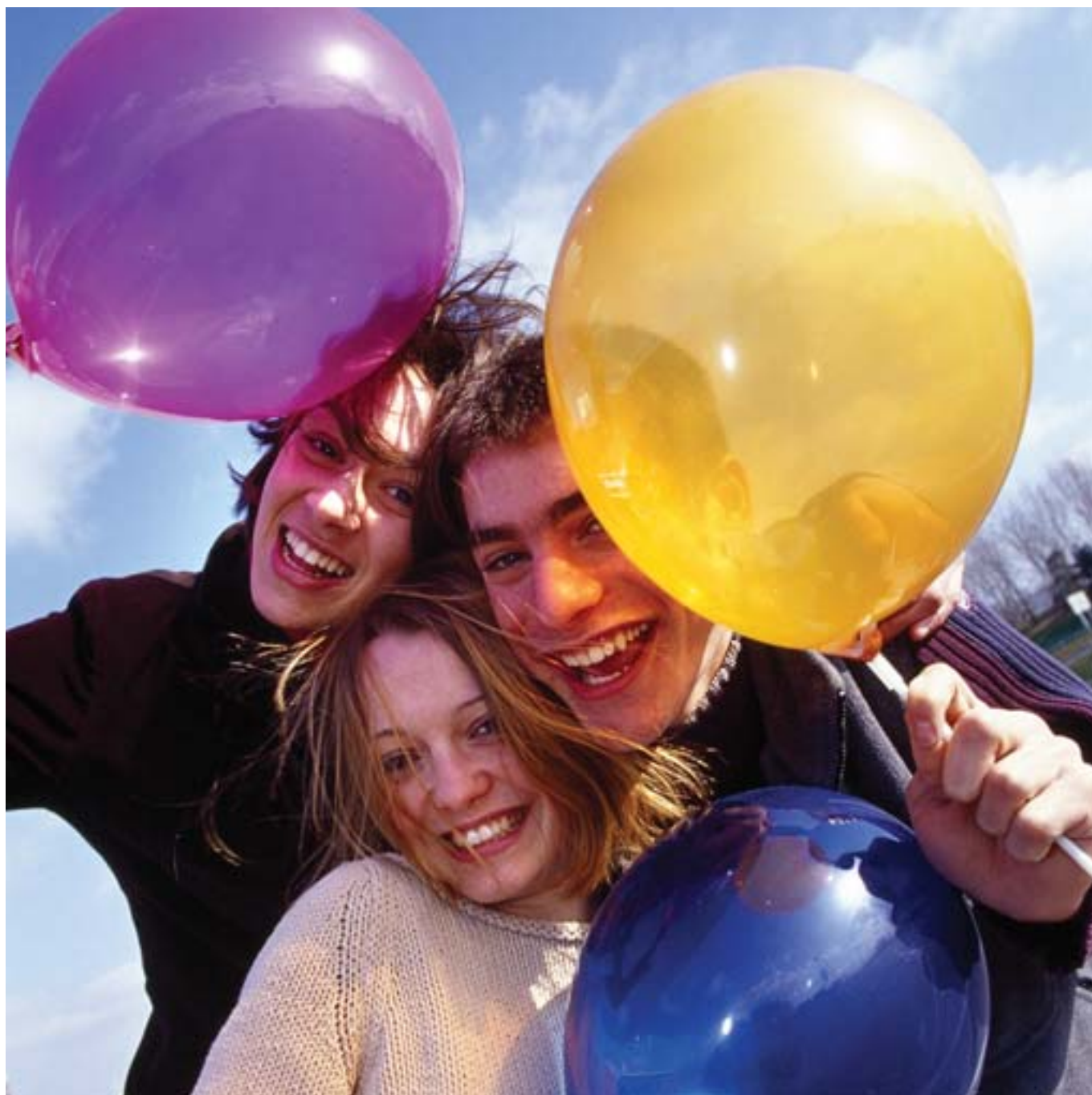
Dès lors, l'objectif que se fixe la région est d'intervenir sur les leviers de l'attractivité en Haute-Normandie, notamment sur :

- > l'emploi et le développement économique, puisqu'il s'agit d'un atout comparatif fort pour la région, replacée dans l'ensemble français ;
- > le renforcement de la formation et notamment d'une formation ouverte sur le monde, en s'appuyant sur les pôles universitaires existants ;
- > la mise en place d'une politique d'accueil et d'accompa-

gnement des étudiants notamment en matière de logement, d'accueil des étudiants étrangers, d'espaces de vie étudiante, etc ;

- > le développement de l'offre culturelle et de loisirs, dont la mise en valeur appelle également une amélioration de la desserte en transports collectifs ;
- > la valorisation de la trame urbaine, synonyme d'accessibilité, d'offre de logements, mais aussi de qualité de vie ;
- > des outils et services stratégiques comme la Cité des Métiers* de Haute-Normandie, dont il conviendra de développer le rayonnement, y compris en améliorant son accessibilité ;

- > le développement des équipements de proximité au cœur de la vie sociale des jeunes : centres sociaux, maisons des jeunes et de la culture (MJC), foyers ruraux, foyers de jeunes travailleurs, centres de loisirs, centres de vacances, auberges de jeunesse... ;
- > la consolidation des services à la petite enfance, dont le rôle est stratégique pour l'attractivité vis-à-vis des jeunes actifs et des jeunes ménages : accroissement du nombre de places en crèches, avec des modes d'accueil originaux et innovants (crèches itinérantes, mini-crèches, crèches d'entreprise...).



PRIORITÉ 2

LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

■ Organisation de la prise en charge et de l'accueil des personnes âgées aux différents stades de la vieillesse

Les perspectives démographiques de la Haute-Normandie confirment une perte prochaine de l'avantage comparatif en termes de structure par âge de la population (si les tendances actuelles se prolongent et si l'attractivité auprès des jeunes n'est pas suffisante - cf. objectif précédent).

Les évolutions constatées depuis une quinzaine d'années attestent d'un tassement de la vitalité démographique haut-normande. Plusieurs indicateurs confirment cette tendance, et dans certains territoires ruraux, le nombre d'habitants de plus de 60 ans excède celui des moins de 20 ans.

Toutefois, cette perte de vitalité démographique est également perceptible au niveau national; la région connaît donc comme l'ensemble des régions françaises et européennes un vieillissement important de sa population, qui va conditionner l'avenir des territoires.

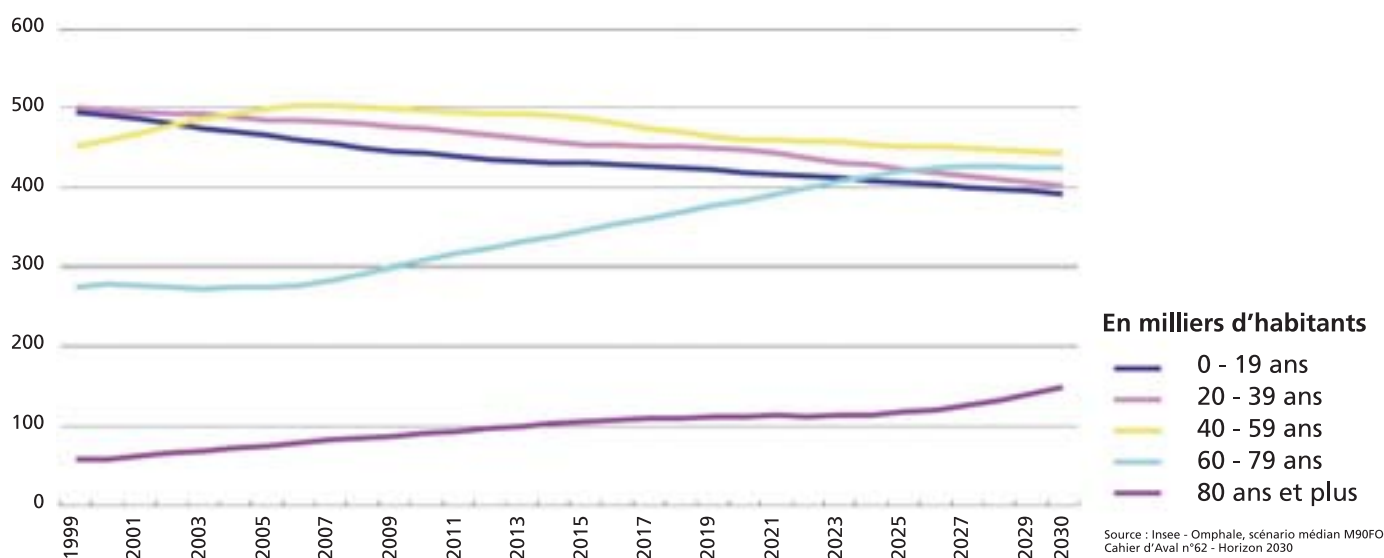
L'objectif est de se donner les moyens de la prise en charge

et de l'accueil des personnes âgées aux différents stades de la vieillesse, dans leur parcours résidentiel, leur besoin d'activité et de loisirs, leur demande de services.

Ce qui implique les objectifs suivants :

- > l'encouragement au maintien à domicile par une diversification de l'offre de services adaptée aux besoins exprimés par la personne et la professionnalisation de ces services;
- > l'adaptation culturelle et une évolution dans l'organisation de la société pour appréhender de manière cohérente et solidaire le vieillissement;
- > la modernisation des établissements, notamment des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et le développement d'une offre d'équipements adaptée, tenant compte notamment des besoins grandissants liés aux pathologies neuro-dégénératives*;
- > une diversification et une exigence de qualité des conditions d'accueil dans les parcours résidentiels, tenant compte des besoins d'activité et de loisirs et de la demande de services,
- > la rénovation et la modernisation des maisons de retraite.

Évolution de la population par grands groupes d'âges à l'horizon 2030





■ Renforcement de l'attractivité pour les retraités

Le vieillissement de la population tient aussi à la progression marquée, ces dernières années, du nombre d'actifs de plus de 50 ans et des jeunes retraités. À l'origine de ce phénomène de vieillissement démographique de la population active, deux facteurs principaux : un effet générationnel « mécanique », provenant du baby-boom des années 50-60 (traduit aujourd'hui en papy-boom) et une hausse du taux d'activité des plus de 50 ans, liée en grande partie à l'activité des femmes.

Plutôt que de vivre cette évolution comme une fatalité pesante, il serait souhaitable de la considérer comme une transition naturelle et, pour tout dire, comme un facteur potentiel de renouvellement d'une société, dans la mesure où celle-ci saura vivre aussi son vieillissement comme un atout social et économique.

L'objectif est donc de créer les conditions sociales, psychologiques, culturelles et économiques appropriées pour assurer

un accueil de qualité aux nouvelles générations de retraités, de Haute-Normandie ou d'autres régions. Cette voie passera par :

- > l'appui à la vie associative et au développement des initiatives de solidarité intergénérationnelle, au sein des structures associatives, des organisations de quartier comme des territoires de projet ;
- > le développement d'une offre de logements diversifiée et adaptée aux conditions de vie des personnes âgées et un accompagnement personnalisé des postulants ;
- > la professionnalisation des services à la personne et notamment des services de soin à domicile, tant dans le domaine des services publics que des services associatifs et privés ;
- > la valorisation de la qualité du cadre de vie fondée sur les paysages et sur la richesse patrimoniale de la région : patrimoine naturel, patrimoine bâti, patrimoine historique, vie culturelle ;
- > le développement de la communication régionale extérieure, et donc de la promotion de la Haute-Normandie auprès des clientèles potentielles qu'elle aura préalablement ciblées.

PRIORITÉ 3

LE LOGEMENT, AU CENTRE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

■ Adaptation et qualification de l'offre de logement

En matière de logement et d'habitat, la situation de la Haute-Normandie présente deux enjeux majeurs :

- > d'une part, si la région dispose d'un parc de logement social important, celui-ci est en partie obsolète et nécessite une requalification. Sa répartition territoriale met quant à elle en évidence une disparité marquée entre les agglomérations et les communes rurales, dont les besoins sont pourtant bien réels ;
- > d'autre part, le contexte démographique implique une adaptation progressive du parc de logements : tant les évolutions démographiques (notamment le vieillissement annoncé de la population), que les nouveaux modes de vie (dessalement familial), ou que le souci de maintenir une attractivité pour la population jeune appellent la production d'une offre de logements appropriée qui réponde à ces différents parcours résidentiels et ce tout au long de la vie.

Dans ce contexte caractérisé par la diversité des situations et l'expression de besoins précis, la préoccupation de la collectivité régionale est de répondre à la demande (aux demandes) dans un double souci de cohésion territoriale et de cohésion sociale. Ceci renvoie à quelques exigences qui impliquent l'engagement d'un partenariat étroit et durable avec l'ensemble des associations et organismes intervenant dans le domaine du logement.

L'objectif que se fixe le SRADT en matière de logement est de mieux répondre à la demande en agissant sur différents leviers :

- > la connaissance de la demande, dont l'observation actualisée précise doit permettre d'injecter davantage de souplesse et d'anticipation dans les réponses apportées ;
- > l'accompagnement des politiques territoriales de l'habitat dans une perspective d'aménagement et de développement, qui renvoie notamment aux dispositifs des programmes locaux de l'habitat (PLH) ainsi qu'aux opérations de renouvellement urbain ;
- > le soutien à la production de logements sociaux, par :
 - l'exploration de voies nouvelles favorisant la concrétisa-

tion de projets locaux, telles que des formules de minoration foncière en faveur de l'habitat social,

- l'encouragement des bailleurs publics et des communes à produire aussi du logement social dans les zones les plus rurales,
- l'appui à la réhabilitation de logements sociaux ou communaux.

- > le développement de l'offre de logements adaptés aux besoins des publics en difficulté (notamment les personnes handicapées et dépendantes) ;
- > la diversification de l'offre de logement et, plus largement, de l'offre résidentielle, permettant de mieux prendre en compte les attentes des divers publics : étudiants, jeunes actifs, cadres, actifs en double résidence, etc ;
- > la recherche de l'excellence par l'incitation, dans la construction neuve comme dans les opérations de rénovation, à la haute qualification de l'habitat dans une logique réfléchie pouvant aller jusqu'à la création d'éco-quartiers. Cette exigence, traduite par exemple dans l'insertion de clauses précises dans les marchés, se traduira notamment à travers le respect :
 - des critères de haute qualité environnementale (HQE) notamment concernant les économies d'énergie ou l'utilisation de matériaux recyclables,
 - des critères de qualité sociale comme par exemple la vérification des clauses d'insertion sociale dans certains marchés publics.
- > l'exploration de voies nouvelles pour une régulation de la périurbanisation* à travers l'orientation des parcours résidentiels des ménages, ce qui reviendra à stimuler les initiatives visant à proposer une offre résidentielle de qualité à des prix étudiés sur les villes-centres et leurs premières couronnes.

* voir glossaire pages 89-90.

AXE 7

**CULTURE, SPORTS ET LOISIRS,
ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES ET
DE L'ÉPANOUISSEMENT
DES HAUT-NORMANDS**

La culture, le sport et plus largement, l'ensemble des activités de loisirs sont à la fois facteurs d'épanouissement des individus et vecteurs de cohésion sociale.

En la matière, la Haute-Normandie possède de nombreux atouts qui doivent être partagés par l'ensemble de la population au sein des différents territoires.

Cela passe par l'éducation, la sensibilisation et la formation des différents publics à la culture et aux pratiques culturelles et ce dès le plus jeune âge (publics jeunes et scolaires). Cela passe aussi par l'élargissement de la fréquentation des festivals, des établissements de création, de diffusion et d'enseignement artistique.

Tout ceci implique la mise en valeur d'un bon niveau d'équipements et d'activités culturelles, sportives et de loisirs, associée à une préoccupation de couverture plus homogène de l'espace régional. Cela nécessite aussi une accessibilité renforcée des personnes en situation de handicap et des personnes économiquement les plus fragiles à ces équipements.

Les pratiques socio-culturelles cristallisent des enjeux importants de développement territorial. Il est à ce titre essentiel de favoriser une appropriation des équipements et des activités de culture et de loisirs par les territoires pour en faire de vrais instruments et leviers d'aménagement et de développement.

Pour y parvenir, le SRADT définit les priorités et les objectifs opérationnels suivants :

- **Priorité 1 : un accès généralisé à la culture et au sport**
- **Priorité 2 : le renforcement de l'attractivité régionale à travers la culture**

PRIORITÉ 1

UN ACCÈS GÉNÉRALISÉ À LA CULTURE ET AU SPORT

■ L'accès de tous les publics, notamment les jeunes, à l'art et à la culture

En Haute-Normandie comme dans l'ensemble des sociétés occidentales, les enjeux économiques et sociaux, les difficultés de la vie matérielle, la perte de confiance dans les valeurs traditionnelles et la crise des systèmes de représentation ont tendance à isoler l'individu dans un monde privé de sens, de profondeur, de références. La culture, l'art, le spectacle, la lecture sont à même d'offrir, au-delà du nécessaire divertissement et de l'imaginaire, les repères dont chacun a besoin pour mieux se situer, mieux connaître et comprendre notre monde, mais aussi pour reprendre confiance en soi et s'ouvrir sur l'extérieur. Tout en nourrissant et en libérant l'esprit créatif, par la rencontre avec les œuvres et les créateurs, la diffusion et la pratique culturelle et artistique créent du lien social. Les lieux culturels sont des espaces de rencontre, d'expression, de citoyenneté.

À ce titre, la rencontre entre les publics, les œuvres et le patrimoine, le croisement des publics et le développement des enseignements artistiques et de l'action culturelle représentent une priorité régionale pour l'ensemble des territoires. Ceux-ci sont invités à s'approprier les outils d'art et de culture comme ciment social et instrument de développement.

Le développement de l'accès à l'art et à la culture, par les objectifs suivants :

- > le développement de l'éducation artistique et des enseignements artistiques spécialisés, qui suppose le renforcement du maillage territorial ainsi qu'un effort de formation des enseignants et des intervenants ;
- > le développement harmonieux de l'offre en matière de création, de diffusion et d'action culturelles pour parvenir à mailler le territoire en développant les liens entre des lieux structurants (établissements de création, scènes nationales ou conventionnées, Atelier 231 et Cirque-théâtre d'Elbeuf pour les arts de la rue et de la piste), relayés par d'autres lieux de proximité complémentaires. Ces lieux accueilleront dans un souci d'excellence aussi bien des professionnels que des amateurs, avec un véritable réseau de professionnels en appui ;
- > la création d'événements (festivals) et de temps d'action culturelle (ateliers, rencontres) lisibles.

■ Mise en valeur des équipements et des activités culturelles et sportives

La Haute-Normandie est la première région pour la densité en musées et la deuxième pour la densité en théâtres. Elle abrite par ailleurs de nombreux établissements d'enseignement artistique reconnus pour la qualité de leur enseignement. Le Conservatoire de région, les écoles de musique, de danse et de théâtre (nationales et municipales) accueillent chaque année 25 000 élèves encadrés par 1 000 enseignants, tissant un réseau d'établissements se situant parmi les tout premiers de France.

Mais l'offre culturelle se caractérise également par une couverture territoriale hétérogène qui se concentre principalement autour de la vallée de la Seine et dans les principales agglomérations (Rouen, Le Havre, Evreux, Dieppe). Cette réalité laisse certains territoires éloignés des principaux pôles de création et de diffusion, notamment les territoires ruraux de l'Eure. Le rayonnement des équipements existants doit être encouragé.

Concernant les équipements sportifs, la Haute-Normandie offre un bon niveau d'équipements traditionnels et a prévu de rattraper sous trois ans son retard en matière d'infrastructures à vocation nationale ou internationale. Cependant, l'offre et la pratique sportives sont disparates et peu accessibles pour certains espaces ruraux.

L'objectif est de poursuivre l'amélioration du niveau d'équipements et d'activités culturelles et sportives, associée à une triple préoccupation :

- > en matière de diffusion et d'action culturelle :
 - une politique de rayonnement des équipements structurants et de couverture plus homogène du territoire,
 - le développement, à partir de la consolidation et du rayonnement de ces équipements, des pratiques culturelles auprès des différents publics : lecture publique, initiation et pratique musicales, audiovisuel et cinéma d'art et d'essai...,
 - l'affirmation des pôles régionaux dans leur rôle de sensibilisation et de formation des publics ou d'accompagnement des professionnels de la culture à travers la création d'un « pôle des savoirs » régional,



Inciter les jeunes à une pratique sportive régulière

- la mise en place de dispositifs incitatifs pour les personnes ne fréquentant pas ou peu les lieux culturels.
- > en matière d'actions socio-culturelles, dont la densité est une vraie richesse en région :
 - le déploiement d'une politique de restructuration ou de modernisation des équipements,
 - l'appui au renouvellement des réseaux de bénévoles qui animent ces outils et, plus largement, le soutien aux réseaux associatifs.
- > en matière sportive, l'affirmation des pratiques sportives comme vecteurs d'éducation, de santé publique, d'épanouissement et de lien social, à travers :
 - l'aménagement, dans les petites et moyennes villes, de lieux de pratique sportive permettant l'entraînement des équipes locales et la compétition,
 - le renforcement d'équipements sportifs et de loisirs à

vocation départementale ou régionale tels que les bases de loisirs,

- l'accompagnement du sport de haut niveau en s'appuyant sur sa notoriété pour inciter les jeunes à une pratique régulière,
- le développement des sports de nature et la valorisation de l'environnement,
- l'augmentation des moyens consacrés à la lutte contre la sédentarité et ses conséquences en matière de santé publique.

■ Professionnalisation de l'action culturelle

Le développement de l'accès aux activités culturelles et aux loisirs de qualité dépend aussi du niveau de professionnalisation des structures et des acteurs. Ici comme

ailleurs, plus les acteurs sont compétents et formés, plus les équipements développent des actions visibles, rayonnantes. Inversement, l'insuffisance de formation des acteurs, dans des structures qui peuvent en outre souffrir de précarité ou de manque de spécialisation, concourt à la fragilité de l'ensemble.

En la matière, la Région dispose, selon la loi de 2004, de la compétence de formation culturelle à finalité professionnelle formalisable dans un Schéma des formations culturelles.

L'objectif que se fixe le SRADT est de contribuer, à travers le lancement de ce Schéma, à une élévation de la qualification des intervenants de la culture et à une professionnalisation des métiers, des emplois et de la filière, notamment par le renforcement des professionnels permanents dans les structures.

Cette élévation et cette professionnalisation doivent permettre de mieux affirmer l'offre culturelle auprès des publics et de conférer pleinement à l'action culturelle le rôle moteur qui doit être le sien dans le développement des territoires.



L'Opéra de Rouen / Haute-Normandie, pôle d'excellence culturelle

PRIORITÉ 2

LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE À TRAVERS LA CULTURE

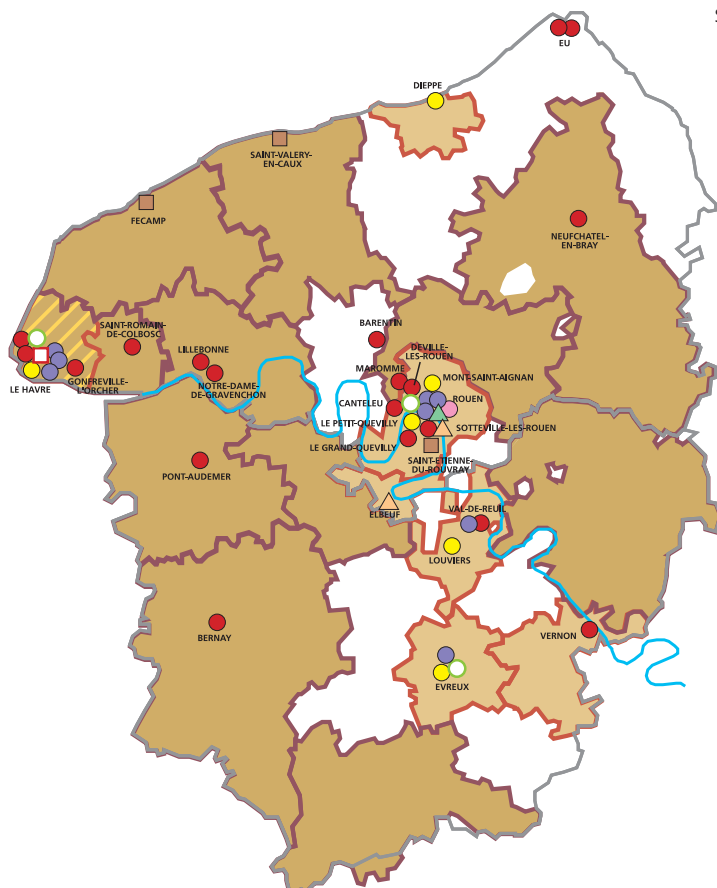
■ Encouragement de la vitalité culturelle comme facteur d'attractivité externe

En matière d'activités et de patrimoine culturels, la Haute-Normandie dispose d'acquis et d'atouts indéniables. Ceux-ci concourent à son rayonnement extérieur et à celui de la France entière. Ils contribuent à renforcer l'attractivité des territoires :

- plusieurs établissements culturels de haut niveau,
- de grands musées,
- un patrimoine historique et architectural riche.
- des grands rendez-vous comme festival Automne en Normandie, porté par Arts 276, établissement public de coopération culturelle associant la Région et les deux Départements,
- les pôles régionaux d'encadrement et d'animation de la vie culturelle.

Sur ces bases, l'objectif que se fixe la Région en matière de vitalité culturelle est de s'appuyer sur cette richesse pour conforter son attractivité, selon cinq voies :

- > développement des coopérations avec les régions voisines, pour encourager la circulation des œuvres, le croisement des équipes artistiques et des publics;
- > développement des coopérations culturelles internationales, pour favoriser les rencontres entre les équipes artistiques et la circulation des œuvres;
- > valorisation, à des fins d'attractivité touristique notamment, de l'offre culturelle liée aux grands éléments du patrimoine bâti de la région, tels que le centre-ville Perret du Havre classé au patrimoine mondial de l'Unesco ou les villes d'art et d'histoire;
- > plus généralement, appui à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine architectural et historique;
- > intensification de la communication culturelle et notamment des outils télévisuels (programmes régionaux du service public, TNT, télévisions locales...).



Lieux de diffusion culturelle

- Opéra de Rouen Haute-Normandie
- Scène nationale
- ▲ Centre dramatique régional
- Centre chorégraphique national
- Scène de musiques actuelles
- Scène conventionnée, centre de création artistique
- Théâtre municipal
- Théâtre géré par une compagnie
- ▲ Pôle régional

TERRITOIRES DE PROJET EN HAUTE-NORMANDIE

- | Pays | Agglomération |
|------|---------------|
| | |

AXE 8

**UN ENVIRONNEMENT
ET UN ESPACE QUALIFIÉS
ET RECONNUS**

Le patrimoine haut-normand est extrêmement riche, tant sur le plan des paysages ou des milieux naturels qu'en matière de monuments historiques.

La région présente une diversité biologique importante, parfois même remarquable dans des milieux d'exception, tels que le littoral, l'estuaire de la Seine, les massifs boisés, les pelouses calcicoles* et silicoles ou les zones humides. Elle possède une large palette d'écosystèmes très riches du point de vue floristique et faunistique.

La qualité du patrimoine naturel haut-normand constitue un vecteur d'attractivité du territoire. Ce patrimoine participe à la qualité de vie régionale et constitue une ressource de premier ordre pour le développement d'un tourisme durable associant les dimensions économique, sociale et environnementale.

Mais cette richesse est fragile. En raison de la forte densité de population et de la pression que celle-ci engendre sur les espaces naturels, la biodiversité* tend à diminuer, les pollutions de l'air et de l'eau atteignent des niveaux préoccupants et l'évolution du trait de côte nécessite une vigilance accrue.

La qualification environnementale du territoire doit être prise en compte dans les politiques d'aménagement et de développement mises en œuvre par les acteurs publics, en particulier par le Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande. Elle doit être aussi portée par l'ensemble des Haut-Normands comme la reconnaissance d'un cadre de vie à préserver et à valoriser.

Il appartient au SRADT d'accompagner les conditions d'un développement équilibré, soucieux des impacts environnementaux qu'il engendre, et valorisant l'importante richesse naturelle du territoire haut-normand.

Pour y parvenir, le SRADT définit les priorités et les objectifs opérationnels suivants :

- Priorité 1 : la recherche d'un nouvel équilibre environnemental**
- Priorité 2 : la mise en valeur de l'espace**

PRIORITÉ 1

LA RECHERCHE D'UN NOUVEL ÉQUILIBRE ENVIRONNEMENTAL

■ Déploiement d'une action de fond en matière d'éducation à l'éco-citoyenneté*

La conscience collective de l'importance de la sauvegarde d'un environnement de qualité doit être inculquée dès le plus jeune âge, lorsque les comportements, attitudes et systèmes de valeur sont en construction. Cela constitue un élément-clé du développement soutenable, dont le fondement repose sur la prise en compte des générations futures. Cela peut également contribuer à faire évoluer les compétences, les qualifications et les métiers de demain.

L'objectif est de créer les conditions nécessaires pour que l'environnement soit désormais pris en compte et intégré par l'ensemble des Haut-Normands comme un vrai patrimoine à gérer durablement. Ceci passe notamment par la modification des comportements individuels et collectifs. Cela se traduit dans les objectifs suivants :

- > information et formation des jeunes et des adultes au respect de l'environnement dans les activités humaines (soutien notamment aux établissements d'enseignement et de formation qui souhaitent mettre en œuvre un programme d'actions en faveur du développement durable*);
- > promotion de nouveaux comportements;
- > diffusion d'une large information sur les thématiques environnementales;
- > soutien au développement des actions de management environnemental.

■ Gestion globale et préservation de la ressource en eau

La Haute-Normandie se caractérise par l'importance de sa nappe phréatique (nappe de la craie). Celle-ci constitue sa véritable richesse en eau et offre une garantie tant aux populations qu'à l'industrie. S'agissant des eaux de surface, la région compte un important réseau hydrographique totalisant un linéaire d'environ 3000 km. Mais la présence de rivières souterraines, de limons érodables en surface et de nombreuses zones d'engouffrement rendent la nappe souterraine et les eaux de surface très sensibles aux pollutions. De par la structure extrêmement perméable du sous-sol, la ressource en eau haut-normande est riche mais extrêmement vulnérable.

Il est primordial d'assurer la préservation de la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité. Ceci implique un effort de l'ensemble des acteurs régionaux dans le cadre d'une gestion globale de la ressource, en accord avec les objectifs de la Directive cadre sur l'eau.

Cela se traduit notamment par les objectifs suivants :

- > appui à la requalification progressive de la ressource en eau, dans le cadre des dispositifs coordonnés de gestion des bassins versants et des cours d'eau en valorisant l'expertise apportée par les syndicats de bassins versants;
- > poursuite de la modernisation des réseaux permettant de limiter les rejets polluants dans le milieu naturel et le gaspillage des ressources par l'amélioration de leur rendement;

Les bassins versants



Source : Agence de l'eau Seine-Normandie
Cartographie : Agence de l'eau Seine-Normandie/AREHN, avril 2000



Réduire les risques d'inondation, pour un nouvel équilibre environnemental

- > gestion globale des basses vallées des fleuves côtiers ;
- > poursuite et amplification de la gestion globale de l'axe Seine et de l'estuaire ;
- > développement des pratiques respectueuses de la ressource tant chez les professionnels que les particuliers et incitation des territoires de projet à établir des plans de maîtrise de la ressource en eau ;
- > mobilisation de la recherche régionale pour favoriser le partage des diagnostics et l'émergence de solutions innovantes.

■ **Préservation, reconquête et valorisation du patrimoine naturel et des paysages**

La Haute-Normandie dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel : la biodiversité* y est importante (faune et flore), les milieux naturels nombreux et remarqua-

bles (littoral, estuaire, zones humides, coteaux calcaires, forêts...).

Cependant, depuis plusieurs décennies, la diversité biologique régresse fortement du fait de l'importante pression des activités humaines sur les espaces naturels les plus sensibles et d'une utilisation intensive de l'ensemble des territoires.

Ainsi la préservation et la valorisation du patrimoine naturel passent par un ensemble d'objectifs indissociables :

- > développement des pratiques inscrivant les exigences de prise en compte des enjeux environnementaux dès l'amont de l'action ;
- > soutien aux structures gestionnaires d'espaces naturels ;
- > mise en œuvre d'une stratégie d'intervention pour créer des réserves naturelles régionales et des corridors écologi-

ques et acquérir des sites naturels destinés à maintenir la biodiversité ;

- > mutualisation des expériences de connaissance et de valorisation de l'environnement, notamment par la consolidation du dispositif d'observation de l'environnement, avec la création d'un observatoire permanent des milieux naturels ;
- > déploiement des projets didactiques croisant les acquis de l'expérience dans le domaine de la gestion environnementale et la préoccupation de préservation des sites naturels ;
- > prise en considération, à côté des espaces remarquables, de la « nature ordinaire » au travers notamment d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de pratiques collectives responsables.

■ Connaissance et maîtrise des risques naturels et technologiques

La Haute-Normandie est particulièrement touchée par les risques naturels (érosion, inondations, cavités souterraines, falaises) et technologiques (présence sur le territoire de deux centrales nucléaires et de nombreux sites classés « Seveso* »). La connaissance et la maîtrise de tels risques sont une priorité régionale (y compris concernant les impacts sociaux cf. Axe 5 - priorité 2).

L'objectif de maîtrise de ces risques passe par un ensemble d'objectifs indissociables :

- > acquisition de connaissances relatives à ces risques et appui aux programmes de recherche et d'aide à la décision ;
- > prévention des dommages potentiels par une réduction des risques et de l'exposition des populations. Entre autres actions possibles :
 - la mise en place de plans de prévention couvrant les différents risques auxquels la population est exposée,

- la poursuite des aménagements des bassins versants afin de réduire les risques d'inondations,
- la gestion intégrée* du trait de côte.

■ Valorisation et gestion des déchets

Une nouvelle approche, plus écologique, de la gestion des déchets existe en Haute-Normandie, plutôt bien positionnée dans ce domaine. La région compte aujourd'hui un ensemble d'installations performantes en matière de valorisation des déchets. Des actions ont aussi été mises en place pour améliorer la collecte sélective, le tri et la valorisation des déchets. La situation s'est améliorée par rapport à la décennie précédente.

La poursuite des efforts en matière de gestion et de valorisation des déchets peut, dans la logique des plans existants, se faire sur la base des objectifs suivants :

- > développement des équipements et des unités de traitement des déchets, afin notamment d'anticiper la saturation des équipements actuels et de limiter le recours à l'incinération ;
- > consolidation et développement de nouvelles filières de valorisation (déchets des équipements électriques et électroniques, bois valorisable, déchets du bâtiment...) ;
- > valorisation du potentiel de transport des déchets par mode fluvial sur la Seine dans une optique de désengorgement des axes routiers ;
- > limitation de la production de déchets par le soutien aux actions de sensibilisation : incitation au tri, éducation du consommateur et du citoyen, etc ;
- > valorisation de la chaleur produite par incinération des déchets, notamment par le développement de réseaux collectifs de chaleur.



Sensibiliser le consommateur au tri sélectif

phénomènes de pression résidentielle allant jusqu'à développer des situations conflictuelles avec les autres usages de l'espace.

À travers un souci de maîtrise foncière* plus rigoureuse, visant à limiter les conflits d'usage et le mitage*, l'objectif d'amélioration des conditions de l'activité agricole cherchera à assurer :

- > la préservation des espaces actuellement dédiés aux activités agricoles, assortie du développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement;
- > l'anticipation des évolutions du monde rural ainsi que la promotion, sur ces territoires, d'un nouvel équilibre des fonctions et des usages.

■ Consolidation du maillage des services à la population et amélioration de la fonctionnalité de l'espace

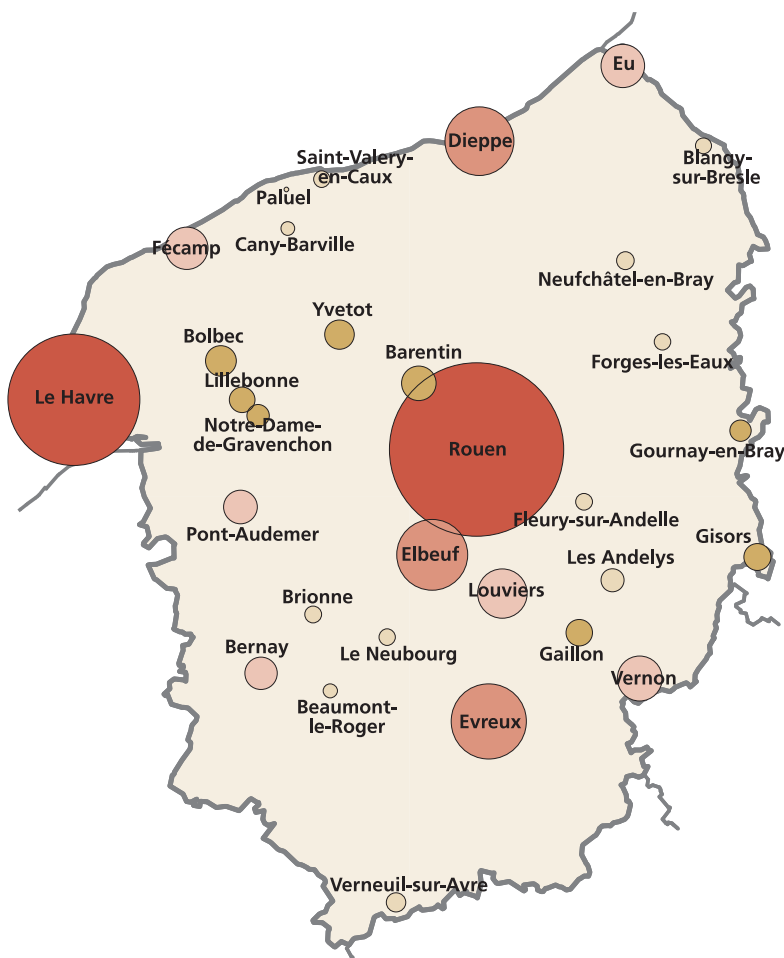
La densité de services à la population place la Haute-

Normandie en queue de peloton des régions françaises. Or cet indicateur permet d'apprécier, dans une certaine mesure, la qualité de vie d'un territoire : en effet, ces services concourent à rendre la vie quotidienne des habitants plus confortable. Les secteurs les plus déficitaires sont l'enseignement (secondaire technique et enseignement supérieur) et le secteur sanitaire (activités hospitalières et autres activités de santé).

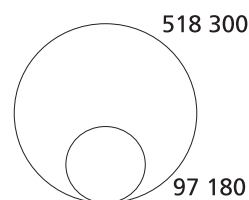
Ainsi, la faiblesse des services à la population tend à réduire l'attractivité du territoire régional. De plus, les territoires ne sont pas égaux face à la densité de ces services : certaines zones périurbaines souffrent particulièrement d'un important déficit de services.

L'objectif de consolidation du maillage des services renvoie à quatre champs d'action :

- > atténuation des disparités territoriales, par une politique d'appui aux tissus de services en milieu périurbain ;
- > affirmation du rôle des villes (petites et moyennes) et des agglomérations comme pôles structurants de l'aménage-



Les pôles structurant le territoire haut-normand



Pôles structurant le territoire Haut-Normand

- Pôles de 1^{er} rang
- Pôles de 2^e rang
- Pôles de 3^e rang

Pôles complétant le maillage du territoire

- Petits pôles urbains
- Pôles ruraux

Source Insee (RP99) / © IGN - Insee 2005
Contribution SRADT - octobre 2005





Préserver les paysages et valoriser le patrimoine

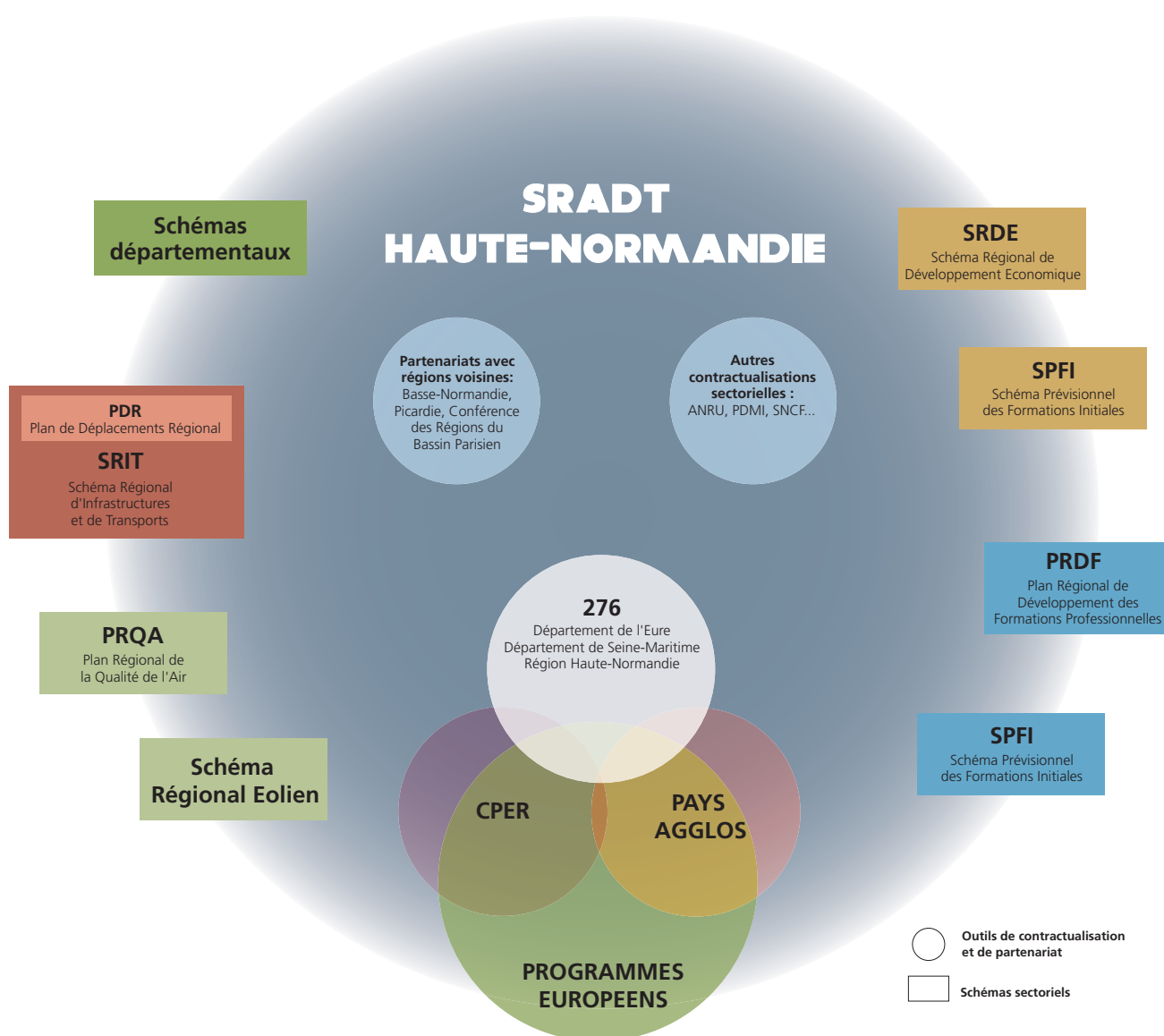
- ment du territoire assurant les fonctions de centralité (services, emploi, culture) indispensables à l'aménagement et à l'attractivité du territoire ;
- > qualification des services offerts, à travers l'amélioration de l'articulation entre la professionnalisation, l'efficacité et l'accessibilité – ceci passant notamment par le développement de la mise en réseau des services dans le cadre des organisations territoriales locales ;
- > valorisation du patrimoine notamment par le soutien des opérations de rénovation, dans une approche de qualité environnementale, des centres bourgs en privilégiant les opérations intégrant la mixité urbaine (logements, services...);
- > développement d'une offre de transports adaptée, par articulation entre les modes de transport, coordination interrégionale, homogénéisation de la tarification, mais aussi par le développement du covoiturage et des transports à la demande et l'incitation aux transports doux (ceci renvoie à l'Axe 4, *Une gestion performante et durable des transports et de l'énergie*).
- > développement des TIC (couverture territoriale des réseaux, généralisation progressive de l'accès au haut débit puis au très haut débit), conçues comme un outil d'accessibilité à l'information et aux services et, plus largement, comme un instrument de la sociabilité de l'espace et de la fonctionnalité des territoires.

CONCLUSION

LES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DU SRADT

Document d'orientation, le SRADT projette l'ensemble de la Haute-Normandie à l'horizon 2015. Il s'accompagne d'une série de programmes sectoriels qui déclinent concrètement ses orientations stratégiques. Certains de ces programmes sont déjà adoptés (Schéma régional du développement économique, Plan régional de développement des formations professionnelles, Plan de déplacements régional, Schéma régional éolien...), d'autres sont à venir (Schéma régional des infrastructures et transports). Le SRADT sert aussi de cadre à un ensemble de documents contractuels en cours d'élaboration : contrat de projets avec l'Etat, programme opérationnel, contrats de territoires...

Base de référence pour l'action de la Région, le SRADT constitue également une référence pour les partenaires de la Région : à ce titre, sa mise en œuvre relève de chacun des acteurs de l'aménagement dans le cadre de ses propres politiques d'intervention ou dans le cadre des contrats de partenariat. Les Départements, mais aussi les Pays et les Agglomérations avec lesquels seront signés des contrats de territoires, représentent ainsi des relais indispensables pour la traduction opérationnelle des orientations du SRADT. C'est dans cette logique que seront organisés le suivi et l'évaluation.



SUIVI ET ÉVALUATION

La Région pilotera et animera le dispositif de suivi et d'évaluation du SRADT. Les services et élus de la Région y seront associés, de même que les acteurs et partenaires régionaux. Ce dispositif permettra de rendre compte de l'avancement du SRADT, de procéder aux nécessaires actualisations et à une éventuelle révision au bout de 5 ans.

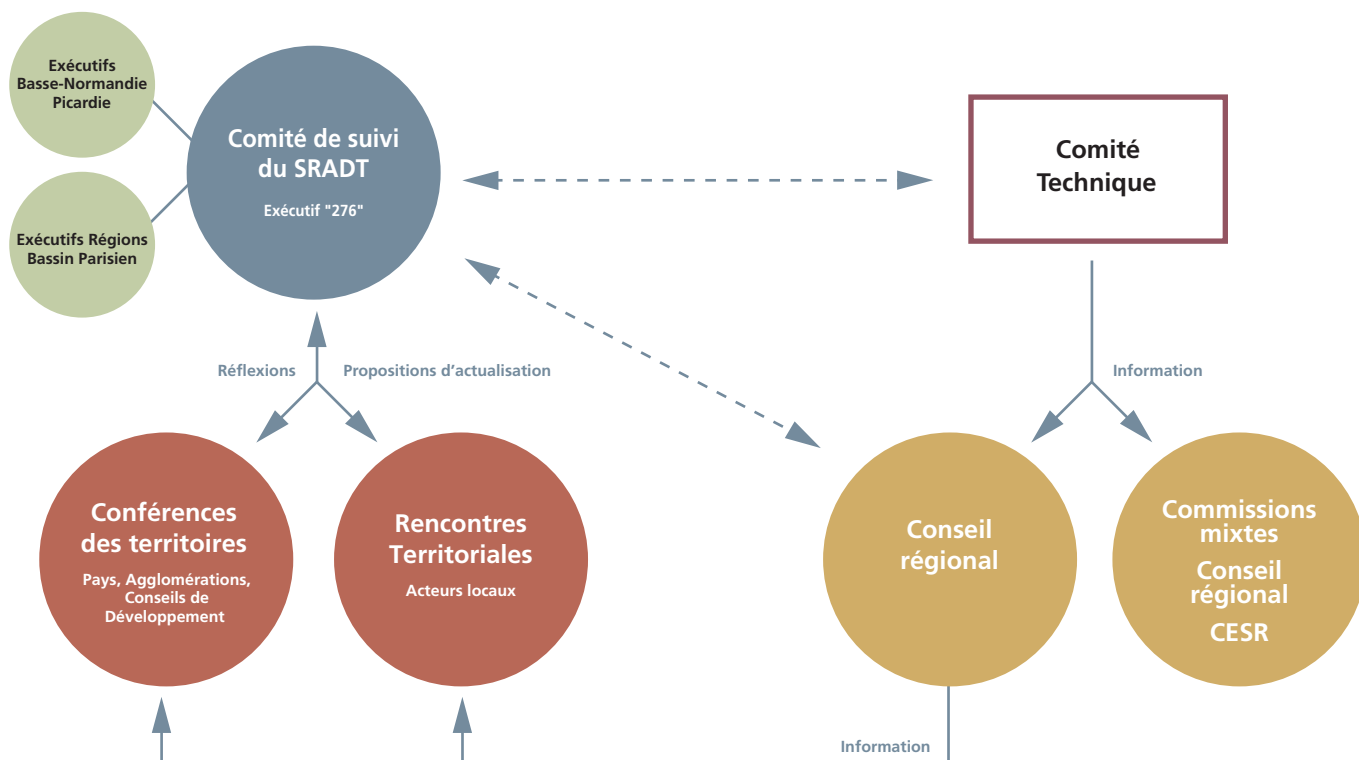
La concertation qui a prévalu lors de la phase d'élaboration sera poursuivie : l'ensemble des acteurs haut-normands seront conviés à participer à la démarche de suivi et d'évaluation qui doit permettre une appropriation collective et un partage des informations. L'objectif est que le SRADT et l'ensemble des documents cadres qui en découlent, répondent en permanence aux enjeux et préoccupations de la Haute-Normandie.

Cette démarche partenariale prendra la forme :

- de rencontres territoriales, sur le modèle de celles qui se sont déroulées en mars 2006. Elles seront organisées en fonction de l'actualité du SRADT et a minima tous les deux ans. Elles permettront d'échanger sur la mise en œuvre du schéma régional, de vérifier la conformité des projets réalisés avec les orientations initiales et avec les objectifs des schémas sectoriels. Elles seront l'occasion de recueillir les propositions d'actualisation et d'évolution de ce document stratégique, en fonction du contexte régional, national et international.
- de réunions de la Conférence des territoires, composée des élus des Pays et Agglomérations, et des représentants des conseils de développement, participant, à l'échelle infrarégionale, à la mise en œuvre du SRADT.

EVALUATION

SUIVI



LES TEMPS FORTS DE LA CONCERTATION

Pour construire une vision collective de l'avenir de la Haute-Normandie, la Région a mis en place de nombreuses instances de concertation. Au total, ce sont plus de 2 500 personnes qui ont pris une part active à ces réunions de travail et de concertation, avec un temps fort : la réunion des élus au Zénith, le 14 octobre 2006, qui a regroupé près de 500 participants.

LES 4 ATELIERS THÉMATIQUES

Les ateliers thématiques de la mi-janvier 2006 ont été un vrai succès : plus de 450 personnes étaient au rendez-vous. La diversité des participants est à souligner : si la Région – élus et techniciens – et le CESR étaient particulièrement bien représentés, les acteurs socio-économiques, les territoires de projet, pays et agglomérations et les associations se sont mobilisés et ont contribué à la richesse des débats.

Tous les supports utilisés ainsi que la synthèse des réflexions menées dans les 12 sous-groupes sont disponibles sur le site internet de la région.

Ces ateliers ont permis d'enrichir le diagnostic et contribué à la formulation des enjeux.

LES 7 RENCONTRES TERRITORIALES

Du 6 au 14 mars 2006 ont eu lieu à Rouen, Vernon, Evreux, Le Havre, Dieppe, Pont-Audemer et Neufchâtel-en-Bray sept rencontres territoriales. Elles ont conduit à reformuler et compléter les axes stratégiques proposés.

Elles ont été l'occasion pour le président Alain Le Vern de présenter les valeurs, les principes et l'ambition qui guident le projet de charte du SRADT. Elles ont permis à 700 acteurs locaux participants d'exprimer en retour leurs attentes.

LA CONFÉRENCE DES TERRITOIRES

Réunie pour la seconde fois le 10 avril, la conférence des territoires a rassemblé les élus des pays et des agglomérations ainsi que les membres des Conseils de développement, qui ont pu à leur tour formuler leurs attentes et présenter pour certains leur contribution au SRADT.

LA RÉCEPTION DES CONTRIBUTIONS

De nombreuses et riches contributions ont été reçues en provenance du CESR, des Conseils généraux, des agglomérations et de certains pays, des chambres consulaires, du grand public et de divers acteurs du territoire. Elles ont été intégrées à la dernière version de la charte.



Alain Le Vern, le 14 octobre 2006 au Zénith de Rouen

LE SRADT AU ZÉNITH

Après plus d'une année de travail et de réflexion menée tambour battant, Alain Le Vern, entouré des deux Présidents de Départements Jean Louis Destans et Didier Marie, et du Préfet de région Jean-François Carencu, a présenté le projet de SRADT aux quelque 500 élus locaux et responsables régionaux qui avaient répondu à son invitation, samedi 14 octobre 2006 au Zénith de Rouen.

Après différents débats en commissions et assemblées plénières du Conseil régional et du Conseil économique et social régional, la charte du SRADT a été définitivement adoptée par les conseillers régionaux le 11 décembre 2006.

MORCEAUX CHOISIS

La Haute-Normandie qui gagne

Christophe Guyomard, journaliste, Frédéric Dionnet, directeur du CERTAM, Hubert Vaudry, directeur de l'Institut de recherche sur les peptides de l'INSERM, Martine Bonny, directrice du Port autonome de Rouen et Jean-Dominique Wagret, directeur du pôle de compétitivité Mov'éco, ont donné leur vision de la Haute-Normandie du futur. Une Haute-Normandie qui doit davantage mettre en avant ses atouts et valoriser ses richesses : petites et moyennes entreprises, ensemble portuaire, équipes scientifiques, potentiel d'énergies renouvelables, sont des atouts à mieux exploiter.

Le scientifique Frédéric Dionnet a par ailleurs rappelé les enjeux environnementaux : *« J'en profite d'être devant des élus pour leur dire que nous avons dix à vingt ans pour agir, et pour agir vigoureusement. Les scientifiques seuls ne pourront pas apporter toutes les solutions. »*

Santé, déplacements, services...

Comme l'a rappelé Alain Le Vern, *« aujourd'hui 99 % de la population haut-normande, contre 33 % en 1999, est concernée par l'intercommunalité. C'est dire à quel point nous avons appris à agir, à réfléchir, et à travailler ensemble et je crois que c'est une force au-delà de nos clivages et de nos convictions personnelles. »*

Jean-Pierre Boucher, président du pays Risle Estuaire, Brigitte Langlois, présidente du pays Entre Seine et Bray, Frédéric Sanchez, vice-président de l'Agglo de Rouen, Jean-Paul Lecoq, maire de Gonfreville l'Orcher et Paul-André Got, président du pays du Roumois étaient là pour en témoigner : tour à tour, ils ont exprimé les préoccupations des habitants de leurs territoires respectifs. Parmi les sujets récurrents : la périurbanisation, les déplacements domicile-travail, les services à la personne, le déficit de l'offre de soins au niveau quantitatif et qualitatif, la difficulté à faire profiter les territoires ruraux des grands projets ou des grandes infrastructures.

D'une même voix

Les trois Présidents du "276*", Alain Le Vern, Jean Louis Destans et Didier Marie, ont rappelé toute l'importance des pays et des agglomérations en matière d'aménagement des territoires. Ils ont assuré les élus locaux de leur soutien et se sont engagés à mettre en œuvre une nouvelle génération de contrats avec les territoires constitués (pays et agglos). *« Évidemment, cette contractualisation que nous avons mise en place avec parfois quelques difficultés ne doit pas connaître aujourd'hui de point d'arrêt. On ne peut pas à la fois dire*

tout le bien que l'on pense des efforts accomplis pour que nos territoires se structurent, structurent leurs actions, optimisent les crédits publics, et dire dans le même temps que l'on baisse les bras. Nous allons travailler pour être prêts à nous engager au deuxième semestre 2007 dans de nouvelles actions avec les territoires. »

Achever l'intercommunalité

Alain Le Vern a invité les quelques territoires encore non constitués à conclure au plus vite les démarches engagées en ce sens : *« Il n'est plus possible aujourd'hui de négocier de manière isolée avec chacune des 1420 communes qui composent la région. Nous devons achever rapidement l'organisation du territoire pour disposer d'interlocuteurs capables de porter les projets locaux de manière forte et cohérente »*. Le président de Région a ainsi rappelé sa volonté de voir s'achever les démarches sur les territoires Bresle-Yères, Le Neubourg-Conches et le pays dieppois.

Jean-François Carencio, préfet de région, à propos du SRADT

« Les services de l'État ont, me semble-t-il, une double ambition en région : en premier lieu, ils doivent y appliquer les politiques gouvernementales et nationales (cohésion sociale, emploi, éducation, information, santé, régulation des transports...) ; en second lieu, l'État doit accompagner la mise en œuvre des ambitions de la collectivité régionale, et donc la réalisation du SRADT. Vous avez, Monsieur le Président du Conseil régional, défini ce schéma régional de cohérence et d'ambition. Je pourrais dire simplement que j'en prends acte. Mais compte tenu de ce que j'y ai trouvé, je m'en réjouis et je m'en félicite. C'est à partir de ce document de référence que vous entendez maintenant définir les politiques publiques régionales que vous souhaitez engager, renforcer ou soutenir. Mais il vous faudra aller chercher d'autres partenaires, dont l'État et les Départements et bien d'autres. Je salue, à cet égard, Messieurs les Présidents, la forte coordination des ambitions et des actions entre votre collectivité régionale et les deux conseils généraux de l'Eure et de la Seine-Maritime. Le représentant de l'État que je suis prend acte de cette cohérence construite jour après jour, dans le passé et pour l'avenir. »

Ces propos sont issus de la rencontre du 14 octobre 2006.

*276 : expérience unique en France de concertation et de mise en cohérence des actions entre la Région et les Départements (27 et 76).

DICTIONNAIRE DES SIGLES

ADRESS	Agence pour le développement régional de l'économie sociale et solidaire
ARH	Agence régionale de l'hospitalisation
BTP	bâtiment travaux publics
BTS	brevet de technicien supérieur
CHR	centres hospitaliers régionaux
CRADT	Conférence régionale pour l'aménagement et le développement du territoire
DTA	directive territoriale d'aménagement
EMDI	projet Espace Manche development initiative
EPCI	établissement public de coopération intercommunale
EHPAD	établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
HQE	haute qualité environnementale
IUT	institut universitaire de technologie
MJC	maison des jeunes et de la culture
PAC	politique agricole commune
PDR	Plan de déplacements régional
PIB	produit intérieur brut
PLH	programme local de l'habitat
PME	petites et moyennes entreprises
PMI	petites et moyennes industries
PRDF	Plan régional de développement de formations professionnelles
R&D	recherche et développement
SRDE	Schéma régional de développement économique
SRIT	Schéma régional des infrastructures et des transports
SROS	Schéma régional d'organisation sanitaire
TAD	transport à la demande
TIC	technologies de l'information et de la communication
TPE	très petites entreprises
TPMR	transport des personnes à mobilité réduite
URCAM	Union régionale des caisses d'assurance maladie
URML	Union régionale des médecins libéraux

GLOSSAIRE

Agenda 21 : plan d'actions centré sur le développement durable élaboré par une institution pour le XXI^e siècle.

Arc Manche : espace rassemblant cinq Régions françaises (Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Nord-Pas-de-Calais) et des collectivités locales britanniques du sud de l'Angleterre. Fondé en 1996 et relancé en 2003, il vise à faire reconnaître sa spécificité aux états-membres de l'Union européenne et à favoriser les démarches de coopération entre régions françaises et britanniques. En octobre 2005, la présidence de l'Assemblée des Régions de l'Arc Manche a été confiée à la Région Haute-Normandie pour deux ans.

Bassin versant : surface réceptrice des eaux qui alimentent une nappe souterraine, un lac ou une rivière.

Bilan carbone : méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre issues directement ou indirectement des activités humaines

Biocarburants/biomatériaux : carburants/matériaux obtenus à partir de végétaux.

Biodiversité : diversité des espèces vivantes et de leurs caractères génétiques.

Biomasse : masse totale des êtres vivants subsistant en équilibre sur une surface donnée ou dans un volume donné.

Cité des Métiers : espace d'information et de ressources au service de tous les publics en recherche d'insertion, de formation et d'orientation tout au long de la vie, dont l'ouverture en Haute-Normandie est prévue pour septembre 2006 (locaux définitifs en 2008).

Cogénération : production simultanée de chaleur et d'énergie mécanique, le plus souvent transformée en électricité.

Contrats d'avenir : contrat à durée déterminée dans le secteur non marchand, destiné aux bénéficiaires de minima sociaux qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Croissance démographique : augmentation de la population due à un excédent des naissances par rapport aux décès et à un excédent des entrées de migrants par rapport aux départs.

Développement durable : développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins, en conciliant efficacité économique, respect de l'environnement et équité sociale.

Éco-citoyenneté : démarche de protection de l'environnement, qui renvoie aux comportements individuels comme aux comportements collectifs.

Économie sociale et solidaire : groupement de personnes (et non de capitaux) sous forme de mutuelle, coopérative ou association, qui joue un rôle économique dans une logique de mise en réseau, d'entraide, d'échanges de savoir.

Écosystème : ensemble des êtres vivants et des éléments non vivants d'un milieu naturel.

Emploi métropolitain supérieur : fonction dont le contenu décisionnel est élevé ou qui contribue à l'image de marque de la ville où elle s'exerce.

Énergie marémotrice : énergie produite à partir de la force motrice des marées.

Espace Atlantique : espace rassemblant les régions de l'Ouest de la France (9 régions dont la Haute-Normandie), de la Grande-Bretagne et de l'Espagne, ainsi que l'ensemble des territoires de l'Irlande et du Portugal, et qui constitue une zone éligible au programme européen de coopération transnationale INTERREG IIIB.

Étalement urbain : extension des zones urbanisées en périphérie des villes.

Europe du Nord-Ouest : espace rassemblant l'Irlande, le Royaume-Uni, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse ainsi qu'une partie de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la France (13 Régions dont la Haute-Normandie), et qui constitue une zone éligible au programme européen de coopération transnationale INTERREG IIIB.

Géomorphologie : discipline visant à décrire et expliquer les formes du relief terrestre.

Géothermie : extraction de l'énergie contenue dans le sol pour l'utiliser sous forme de chauffage ou d'électricité.

Gestion intégrée : processus continu et dynamique visant à rapprocher les intérêts des différents acteurs d'un milieu (groupes économiques et scientifiques, impératifs sociaux et réglementation), en élaborant et en mettant en œuvre des plans qui assureront la protection ou la restauration de l'environnement, ainsi que le développement durable des ressources vivantes.

Gouvernance : capacité stratégique des acteurs à communiquer entre eux, à coordonner leurs actions et à définir ensemble des projets politiques partagés qui les engagent mutuellement.

Halieutique : qui concerne la pêche.

Hinterland : zone d'influence et d'attraction économique d'un port.

Hub : plate-forme aéroportuaire de correspondance permettant aux compagnies aériennes de concentrer leurs avions en un point unique.

Intelligence économique : ensemble des procédés de veille visant à détecter les menaces et les opportunités de toute nature, et à aider à la prise de décision, dans un contexte de concurrence exacerbée entre les entreprises.

Intermodalité : utilisation combinée de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement.

Maîtrise foncière : politique consistant pour une collectivité à maîtriser l'usage des sols.

Mareyage : commerce en gros des produits de la mer.

Mitage : multiplication de constructions dans un espace rural.

Mixité urbaine : présence de différentes fonctions sur un même territoire urbain (logements, commerces, artisanat...).

Multimodalité : utilisation possible de différents modes de transports pour un même déplacement.

Pathologies neuro-dégénératives : maladies liées à des phénomènes d'altération du système nerveux.

Pelouses calcicoles : surfaces d'herbe qui se développent sur un sol riche en calcaire et qui présentent une biodiversité spécifique.

Pelouses silicicoles : surfaces d'herbe qui se développent sur un sol riche en roches sédimentaires telles que le sable, le grès, le silex ou la meulière, et qui présentent une biodiversité spécifique.

Périurbanisation : développement de zones urbaines autour des villes.

Plan départemental d'insertion : outil de programmation visant à répondre aux besoins des bénéficiaires du RMI dans différents domaines (social, formation, emploi, logement, santé, transports...).

Programme local de l'habitat : outil de programmation définissant les principes et les objectifs d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement et à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale.

Pôle de compétitivité : combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées engagés dans une synergie autour de projets communs au caractère innovant. 66 pôles ont ainsi été retenus suite à un appel à projets lancé en 2004, dont trois en Haute-Normandie : Logistique Seine Normandie, Cosmetic Valley (avec les Régions Centre et Ile-de-France), MOVEO (avec la Basse-Normandie, l'Ile-de-France, les Yvelines et la commune de Versailles).

Port 2000 : nouveau port à conteneurs du Havre, inauguré le 30 mars 2006, permettant d'assurer l'accueil et le traitement rapide des grands porte-conteneurs mondiaux dans des conditions nautiques et logistiques plus performantes.

Pressions anthropiques : forces exercées sur le milieu naturel et qui résultent des activités humaines (agriculture, industrie, urbanisation...).

Protocole de Kyoto : dispositif lancé en 1997 et entré en vigueur le 16 février 2005, qui vise à lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz carbonique, par le biais d'engagements quantitatifs juridiquement contraignants pour les 55 états signataires.

R&D (recherche et développement) : ensemble des procédures qui concernent la conception, la mise au point et la fabrication d'un nouveau produit.

Seveso (site classé) : sites présentant un risque élevé pour la population et l'environnement en cas d'accident (explosion ou pollution) et soumis à une réglementation renforcée en matière de prévention des risques (directives européennes de 1982 et 1996).

Solde migratoire : différence entre les arrivées et les départs de populations sur un territoire.

SROS : Schéma Régional d'Organisation Sanitaire. Le SROS fixe les objectifs en vue d'améliorer la qualité, l'accessibilité et l'efficacité de l'organisation sanitaire dans la région.

Télémédecine : ensemble des moyens technologiques de transmission d'informations nécessaires à la pratique médicale, permettant la prestation de soins à distance.

Territoire de projet : territoire délimité caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale et au sein duquel les collectivités territoriales et leurs groupements définissent un projet commun de développement.

Trois types de territoires de projet :

- le pays, en milieu rural ;
- l'agglomération, qui rassemble au moins 50 000 habitants et dont une ou plusieurs communes centres comptent plus de 15 000 habitants ;
- le parc naturel régional, territoire rural particulièrement reconnu pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère et dont le projet de développement durable est essentiellement fondé sur la protection et la valorisation de ce patrimoine.

Turbidité : teneur en troubles et en boues d'un cours d'eau.

Validation des acquis de l'expérience (VAE) : reconnue par le Code du travail, la VAE permet de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

INDEX THÉMATIQUE

A-B

accès aux soins 58, 60
accès à la culture 72, 73
accueil d'entreprises 43
agriculture **41, 42, 80, 81**
agriculture biologique 41
air 47, 51, 61, 77
aménagement urbain 47
Arc Manche 10, 29, **32**
artisanat 41
attractivité 15, 16, 22, 23, 24, 32, 33, 38, 40, 44, 56, 58, 65, 66, 67, 68, 69, 75, 78, 81, 83
automobile **47**
biocarburant 53
biodiversité 11, 16, **78, 79, 80**
bois construction 42
bois énergie 42, 53

C

cadre de vie 16, 47, 50, 68, **78**
changements climatiques 11, 47
chimie 43, 52
cohésion sociale 10, 11, 69, 72
commerce **30, 31, 32, 41**
communication 31, 40, 83
compétitivité 15, 16, 30, 31, **38, 39, 42, 44, 47, 53, 65**
coopération 10, 11, 17, 32, 39, 49, 75, 82
création d'entreprise 37
culture 6, 9, 10, 15, 17, 57, 72, **73, 74, 75**

D

déplacements **47, 48**
développement durable 10, 11, **51, 78**
développement économique 7, **30, 38, 44, 49**

E

eau 42, **61, 77, 78, 79**
éco-citoyenneté **78**
économie 15, 16, 19, 21, 30, 31, 32, 34, **37, 38, 39, 41, 44, 49**
économie d'énergie **53**
économie sociale et solidaire 43, 56, **57**
éducation **21, 22, 23, 24, 25, 26, 72**
éducation à la santé **60, 61**
élevage 41
emploi tertiaire 43
énergie éolienne 52, 53
énergie renouvelable 47, **52, 53**
énergie solaire 53
entreprise **30, 34, 38, 39, 40, 41, 56**
environnement **10, 11, 42, 61, 78, 79**
équipements de santé 59
équipements sportifs 72

équité sociale 18, 55
équité territoriale 10, 23, 55
Europe 7, 16, 30, 31, 32, 65
excellence 15, 16, 23, 31, **39, 48, 67**
exclusion **56, 57**
export **34**

F-G

filière forêt-bois **42, 43, 53**
foncier 79
forêt **42, 43, 53**
formation continue **22, 24**
formation initiale **21, 22**
formation professionnelle **21**
formation supérieure 23, 24, **38, 40**
frêt 47, 49, 50
gouvernance **10, 11, 26, 31, 47**

H-I-J

habitat 53, **62**
handicap **57, 58**
industrie **57 et suivantes**
information 10, 40, 59, 83
innovation 27, **38, 39, 40**
insertion **21, 54, 55, 56**
intelligence **38, 39, 40**
intermodalité **31, 47, 50**
international 16, **24, 29, 32**
jeunes **21, 22, 39, 65, 72, 73**

L

littoral 34, 44, 79, 81
logement 9, 62, **69**
logement social 53, **62, 69**
logistique 28, **30, 31, 39, 53**
loisirs 19, **72**

M-O

maîtrise foncière **82**
mixité urbaine 55, 62
multimodalité 31, **47, 50**
offre de soins 58, 59

P

patrimoine 15, 16, 68, **75, 77, 78, 79, 81**
pêche **32**
péri-urbanisation 49, **50, 55, 62**
personnes âgées **67, 68**
pétrole 16
plate-forme multimodale 31
PME 39, 40, 41, 56
ports **30, 31, 32, 34**
plan régional des formations
professionnelles **21, 22, 23**
prévention 58, 80
prévention des risques 80

Q-R

qualité de l'air 47, 50, 61, 78
recherche **38, 39**
régions voisines 17, 75
ressource humaine 16, 21, 26
réussite scolaire 22, 23
risques 80

S

santé 9, **58, 59, 60**
Schéma régional de développement
du tourisme 43
Schéma régional de développement
économique 37
services à la personne 24, 26, **68**
services publics 68
sport 6, **72**

T-U-V

tourisme 29, 32, **43, 73, 77, 81**
TPE 39, 41, 56
transmanche 31
transport collectif **50, 51**
transport fluvial 31, 50
transport routier 48, 50
TIC 40, 59, 83
urbanisation 49, 50
validation des acquis de l'expérience 22
vieillesse **67, 68**

Conception graphique et mise en page :
L'ATELIER de communication

Crédits photos :
P. Pierre, Port Autonome du Havre, J.F. Lanzarone, A. Canet,
E. Bénard, Phovoir, PhotoAlto, M. Toulin, HEKA, M.H. Labat,
N. Broquedis/Tard dans la nuit, Ademe (S. Leitenberger),
Opéra de Rouen/Haute-Normandie, H. Miserey.



RÉGION HAUTE-NORMANDIE

5, rue Robert Schuman / BP 1129
76174 Rouen Cedex 1
Tél. 02 35 52 56 00
Fax 02 35 52 56 56
www.region-haute-normandie.fr